This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 449758

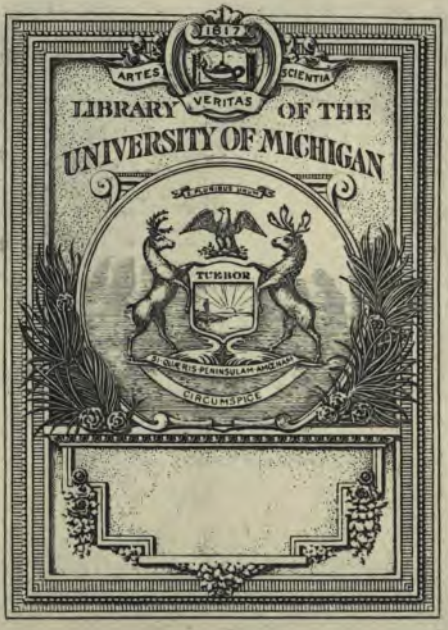
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SIQUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

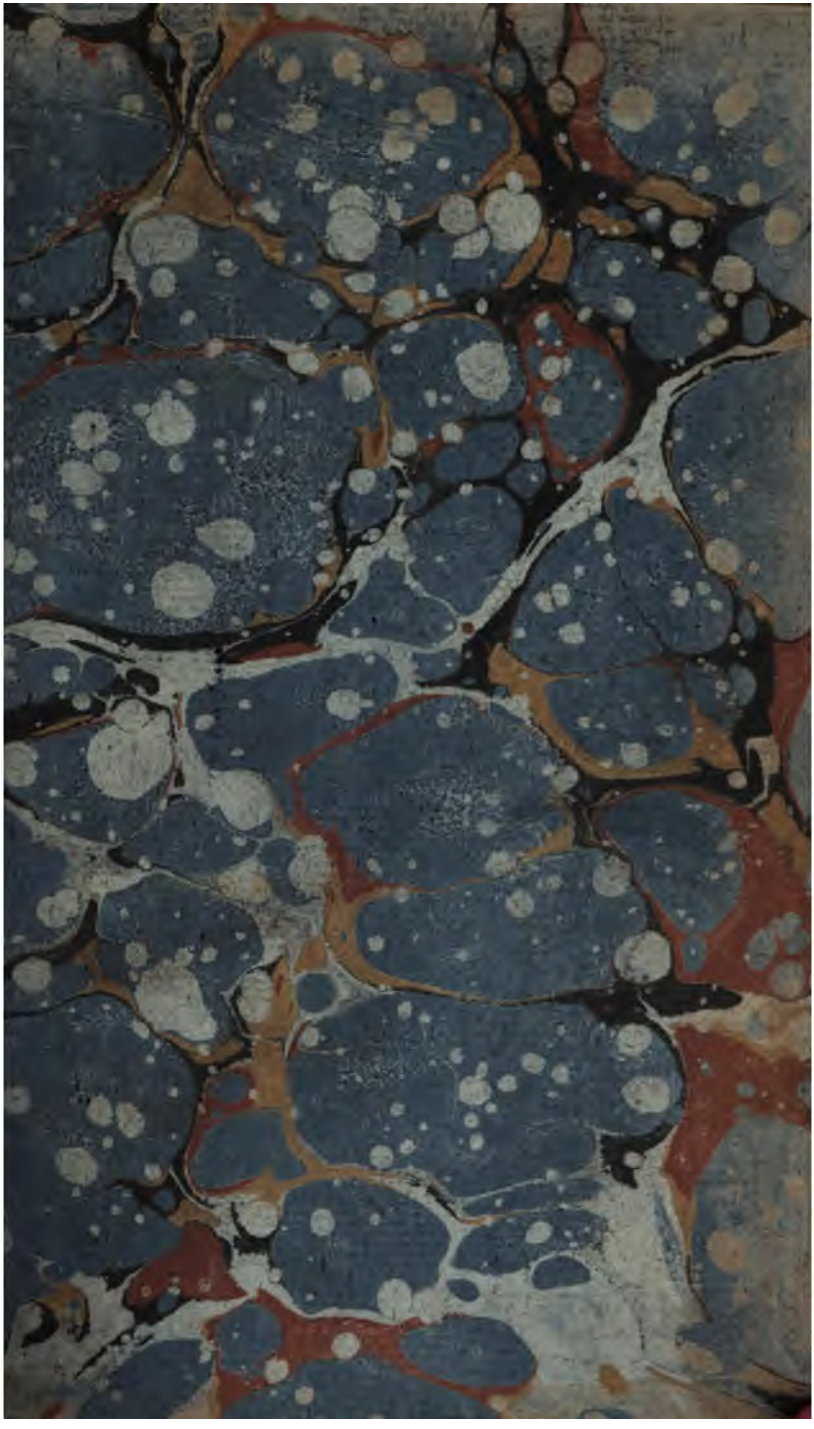

FRAGMENS
DE POLITIQUE
ET
D'HISTOIRE.

T. II.

FRAGMENS

DE POLITIQUE

ET

D'HISTOIRE.

T. II.

FRAGMENS
DE POLITIQUE
ET
D'HISTOIRE.

Les combinaisons savantes et neuves de l'art social recèlent le bonheur du genre humain. La liberté du citoyen est la fin unique de toutes les loix. Or, un homme, de quelque titre qu'on le décore, peut-il protéger une nation ? Non : c'est en elle-même qu'est la force tutélaire.

Par M. MERCIER, Louis Sébastien

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille.
A LYON, chez *Bruyset*, frères, rue S. Dominique.

1792.

JC
179
.M54

V. 2

179502-190

TABLE

DES NUMÉROS

CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

N°. Ier. *Portrait de Jules-César*, page 1
N°. 2. *Des grands caractères, ou les deux Catons*, 26
N°. 3. *De la politique d'Auguste*, 30
N°. 4. *Des limites d'un empire*, 36
N°. 5. *De la force centrale & de sa réaction*, 50
N°. 6. *Charlemagne*, 57
N°. 7. *De Hugues-Capet*, 65
N°. 8. *De l'esprit national*, 69
N°. 9. *Quel est le peuple le plus heureux ?* 72
N°. 10. *Commune origine*, 79
N°. 11. *Cromwel*, 92
N°. 12. *Faux calculs*, 95
N°. 13. *États-Unis de l'Amérique*, 101
N°. 14. *Termes trompeurs*, 104

N°. 15. *Abus plaisant des mots*, page 111
N°. 16. *La nature ébauche le gouvernement*, 117
N°. 17. *De certains docteurs modernes, déjà anciens*, 121
N°. 18. *Commerce des bleds*, 136
N°. 19. *Sociétés marchandes*, 151
N°. 20. *De quelques cantons dits républicains*, 159
N°. 21. *Du langage de la loi*, 163
N°. 22. *Beaux-arts*, 166
N°. 23. *Du luxe*, 171
N°. 24. *Des législations vicieuses*, 181
N°. 25. *Louvois*, 189
N°. 26. *L'instinct moral en politique trop peu apprécié ou apperçu*, 194
N°. 27. *Des bonnes loix*, 197
N°. 28. *Données en politique*, 199
N°. 29. *Manufactures*, 201
N°. 30. *Colonies*, 203
N°. 31. *Point central*, 207
N°. 32. *Des reines*, 214
N°. 33. *Des grands États*, 218
N°. 34. *D'un État trop étroit*, 215
N°. 35. *Vices destructeurs*, 218
N°. 36. *Des découvertes nouvelles*, 220
N°. 37. *Emprunts d'un souverain*, 222

N°. 38. *De l'orgueil national*, page 225
N°. 39. *Conseils*, 228
N°. 40. *Coups d'autorité*, 232
N°. 41. *Des corps militaires*, 237
N°. 42. *Des travaux de l'homme en place*, 241
N°. 43. *De la constitution angloise*, 246
N°. 44. *Frédéric*, 253
N°. 45. *Justification d'Alexandre*, 259
N°. 46. *Loi précipitée*, 261
N°. 47. *De la liberté civile*, 262
N°. 48. *De la loi agraire*, 264
N°. 49. *Fénélon*, 269
N°. 50. *Caton d'Utique*, 274
N°. 51. *Clergé réfractaire*, 278
N°. 52. *Sur les événemens du 20 Juin, l'an quatrième de la Liberté*, 282
N°. 53. *Jurisconsultes*, 286
N°. 54. *Aveuglement*, 287
N°. 55. *Doutes*, 289
N°. 56. *Romulus*, 293
N°. 57. *Liberté individuelle*, 295
N°. 58. *Portrait de Choiseul*, 296
N°. 59. *Mot d'un Spartiate*, 317
N°. 60. *Chaire de Saint-Pierre*, 321
N°. 61. *De Moyse*, 323
N°. 62. *Anarchie*, 327

N°. 63. *D'Horace qui tue sa sœur*, page 331
N°. 64. *Vaudois*, 334
N°. 65. *Idées religieuses*, 337
N°. 66. *Grand mouvement de l'esprit humain*, 340
N°. 67. *Des femmes chez les anciens*, 343
N°. 68. *Sur Voltaire*, 345
N°. 69. *Assemblée nationale*, 348
N°. 70. *Des hommes de lettres vertueux*, 361

Fin de la table du second volume.

FRAGMENS

FRAGMENS
DE POLITIQUE
ET D'HISTOIRE.

Nº. PREMIER.

PORTRAIT DE JULES-CÉSAR.

JE vais parler d'un homme vraiment extraordinaire ; son nom, en traversant les siècles, n'a guères rencontré que celui de Frédéric qui fût digne de soutenir le parallèle ; le règne du premier des Césars, de cet usurpateur célèbre, forme encore l'intermédiaire de deux grandes époques historiques : la fin de la république romaine et l'origine des empereurs, qui furent depuis les plus cruels ennemis de la liberté des peuples.

César parut au moment où Rome eût été en état de reprendre une partie de son an-

cienne vigueur ; elle possédoit encore assez d'hommes vertueux pour la ranimer ; mais le patriciat étoit la gangrène de la république, et avoit attaqué le sénat lui-même ; tandis que l'empire avoit étendu ses forces au-dehors, les vices des citoyens croissoient et hâtoient sa perte. Une république corrompue l'est pour toujours ; il faut qu'elle périsse. Après la dictature de Sylla, la souveraineté étoit une horrible mais facile conquête offerte à celui qui seroit assez hardi pour y porter la main.

Plusieurs l'avoient tenté : d'abord Lépidus ; mais l'imbécillité de son caractère le fit tomber dès les premiers pas. Catilina n'eut que l'audace d'un scélérat qui brave la honte et le supplice. Cicéron, homme vertueux et éloquent, vrai républicain, fit échouer, par sa fermeté et sa prudence, la conjuration ; il ne retarda que de quelques instans la ruine de la liberté.

Pompée, avec des qualités rares, manqua de résolution et de fermeté ; ou plutôt son ambition fut trop lente. Il aspiroit à se faire décerner la souveraine puissance par les suffrages du peuple ; mais il ne pouvoit se résoudre à l'usurper. César, réunissant à la

grandeur du dessein l'étendue du génie, sembloit né pour l'autorité dont il s'empara en homme coupable, puisqu'il méconnut les droits de sa patrie, et qu'en levant un bras rebelle sur son propre pays, il lui donna des fers ; mais ses conquêtes dans les Gaules avoient mis à sa disposition une armée formidable ; les Romains virent trop tard que le plus grand des dangers étoit de remettre des légions aguerries dans les mains d'un seul homme ; dès-lors le sénat (pour conserver son autorité), Cicéron, Caton et ce qu'il y avoit encore de vrais Romains, eurent recours à Pompée.

Le caractère de César ne fut jamais factice. Il montra dès sa jeunesse une ame élevée et supérieure à la crainte. Marié dans son adolescence, il n'en étoit pas encore sorti qu'il brava la volonté de Sylla. Celui-ci ayant exigé qu'il répudiât Cornélie, fille de Cinna, qui avoit rappelé Marius en Italie et s'étoit mis à la tête de son parti après sa mort, essuya de César un refus que ni les insinuations, les prières, ni les menaces ne purent changer. Lorsque l'on songe que Sylla n'avoit qu'à faire écrire le nom de César sur la liste de proscription pour être

vengé de ce refus, on doit être étonné de cette résistance.

Mais César ne savoit point fléchir. Il sortit de Rome pour voyager en Grèce et en Asie ; dans une de ses traversées, il fut pris par des corsaires ; il leur parloit comme leur maître plutôt que comme leur prisonnier, et les menaçoit de les faire mettre en croix. Après s'être racheté, il arma quelques bâtimens, attaqua ces corsaires dans leurs ports, il les prit, regagna sa rançon avec usure et leur tint parole. Ces traits présageoient la fermeté de son courage ; il y joignit dans la suite ce qui ne l'accompagnoit pas encore, la prudence et la parole.

Il paroît qu'il songea de bonne heure et constamment à se donner dans le peuple un crédit qu'il regarda toujours comme seul capable de porter à la grandeur ; dès-lors il se rendit caressant et familier envers tous, plaida pour les moindres citoyens ; et après avoir prodigué gratuitement son éloquence, il faisoit dans sa maison une dépense prodigieuse ; il avoit déjà consommé son patrimoine, et il étoit endetté de plus de trois cent mille écus, qu'il n'étoit encore revêtu d'aucune charge publique.

C'est avec cette dissipation, et en affectant un air évaporé, qu'il faisoit promener les images de son oncle Marius, et qu'il plaçoit les tableaux de ses victoires, ce que personne n'avoit osé depuis Sylla ; ainsi il enchantoit le peuple et jetoit les fondemens de sa puissance future, tandis qu'il scandalisoit les graves du sénat, partisans du gouvernement aristocratique. Qu'on juge de son habileté : nouveau préteur, il voulut, conformément à sa politique, faire passer en loi une distribution de terres en faveur des pauvres citoyens ; les familles patriciennes s'y opposèrent fortement et le chassèrent à main armée. Son projet échoua ; mais il sut tout-à-la-fois, deux jours après, désarmer le peuple soulevé, et rentrer au sénat et dans tous ses droits.

L'éloquence, qui lui étoit naturelle, ne l'abandonna jamais ; à une diction persuasive il joignoit une action vive et un geste rempli de grâces ; la langue du génie, le laconisme, le ton sentencieux lui étoient familiers.

Grand pontife et témoin des mystères de la bonne déesse, il répudie et justifie sa femme, en disant : elle est exempte de crime

mais elle ne doit pas même en être soupçonnée.

Lors de la conjuration de Catilina, Cicéron, en l'approfondissant, avoit entrevu quelques indices contre César, il ne s'y arrêta pas ; il disoit ensuite que lorsqu'il voyoit sa tête frisée avec tant de soin, et qu'il ne la grattoit que du bout du doigt, dans la crainte d'en déranger la symétrie, il ne pouvoit imaginer qu'elle renfermât des projets de cette haute importance ; ainsi César n'affectoit de paroître un petit maître éventé, que dans la vue de masquer la marche sourde de son ambition.

L'usage de Rome étoit alors d'envoyer dans les gouvernemens ceux qui sortoient de la préture. L'Espagne échut à César ; ce fut là qu'il pleura à la vue d'une statue d'Alexandre ; ces larmes annonçoient l'ame d'un conquérant : César ne tarda point à soumettre la Celtibérie et la Lusitanie ; Rome n'eut de ce côté de bornes que l'Océan.

Il revint à Rome dans le temps que l'on alloit nommer les consuls, et plus envieux de cettte dignité que des honneurs du triomphe, il entra dans la ville pour la solliciter ; un trait de la politique la plus adroite lui

assura en peu de jours le succès de ses vastes desseins.

Le crédit de Crassus partageoit la ville entre lui et Pompée ; ils étoient conséquemment ennemis. César entreprit de les réconcilier ; il leur fit sentir qu'ils se nuisoient mutuellement, qu'ils pouvoient, chacun de leur côté, obtenir une grande puissance sans aspirer à la souveraineté ; il parvint à les persuader, et en conciliant des intérêts si divisés, il abattoit du même coup Caton et les farouches républicains qu'il pouvoit redouter, ou qu'il n'aimoit pas ; il rendoit enfin son élection infaillible, parce qu'il fut reçu en tiers de l'amitié qu'il venoit de faire naître entre Crassus et Pompée : ils travaillèrent bientôt de concert à lui faire obtenir le consulat : César l'avoit regardé, avec beaucoup de justesse, comme le degré le plus sûr pour le faire monter au faîte où il aspiroit.

Le consul se comporta comme un tribun, et le chef du sénat se montra plébéin : tout ce qui pouvoit caresser ou favoriser la puissance populaire entroit dans le plan secret de César. Il persuada Crassus et Pompée que la force réelle étoit dans le peuple ; et dès-

lors la prévoyance, la probité, la véhémence de Caton et le patriotisme de plusieurs sénateurs ne purent tenir contre ce ressort. L'ancienne faveur du peuple se tourna, en reconnoissance, en idolâtrie. Tout s'applanit devant César, il n'eut plus qu'à marcher : il demanda et il obtint le gouvernement des Gaules, et les mêmes légions pendant dix années. Dans le plan qu'il avoit prémédité, l'usage de ces dons indiscrets étoit destiné sans doute contre ceux desquels il les recevoit.

Une fois à la tête des légions, César, dans toutes les circonstances possibles, devoit infailliblement réussir : la liberté romaine flottoit entre deux écueils également dangereux ; et si Pompée, plus hardi, eût voulu prévenir César et attenter à la liberté, on n'avoit que celui-ci à appeler à sa défense ; il se seroit mis à la place dont il auroit chassé Pompée. Ce qu'il y aura toujours de plus difficile dans tout gouvernement, c'est de savoir bien placer le corps militaire, et de lui donner un contre-poids sans gêner sa force (1).

(1) Le sénat, prévoyant que Jules-César seroit élevé

Depuis ce moment César ne fut plus cette tête frisée qui avoit trompé Cicéron ; il prit

---

au consulat, avoit résoln de donner aux consuls des départemens très-méprisables ; mais déjà les plus puissans des citoyens avoient appris à fouler aux pieds (à l'aide des tribuns qu'ils savoient s'attacher) tout ce que les guerres civiles avoient encore laissé subsister d'anciennes loix ; on avoit vu les consuls Gabinius et Pison se faire décerner, l'un la province de Syrie et l'autre celle de la Macédoine : ils y étoient parvenus en gagnant le tribun Clodius, qui reçut d'eux en même-temps la parole qu'ils ne s'opposeroient point durant leur consulat au bannissement de Cicéron son ennemi. César suivit la même marche ; il ne fut pas plutôt fait consul, qu'il gagna le tribun Vatinius, il obtint par le peuple la Gaule Cisalpine et l'Illyrie pour les gouverner d'abord pendant cinq ans avec une armée composée de trois légions ; il n'y avoit rien là qui ne fût contraire aux anciennes loix, puisque le proconsulat ne devoit durer qu'une année, et qu'il n'étoit guère d'usage d'accorder aux proconsuls plus de deux légions. L'adroit César, profitant de la conformité des noms, fit encore ajouter à ce gouvernement celui de la Gaule Transalpine. La Gaule Cisalpine comprenoit le pays qui est depuis le Rubicon, petit fleuve de la Romagne d'aujourd'hui, jusqu'aux Alpes. Rome tenoit dans cette province des forces considérables sur pied pour mettre l'Italie à couvert des invasions des peuples barbares, et pour tenir en respect les Gaulois même ; mais

les allures militaires, et montra dans les Gaules ces grandes qualités pour la guerre que nous admirons encore : il n'en eut en aucun genre au-dessous des capitaines qui l'ont précédé ou suivi ; mais il eut au-dessus de tous celle de connoître l'occasion et le prix du temps.

---

pour rassurer la métropole contre le danger de ces troupes, le sénat avoit fait le célèbre sénatus-consulte par lequel il dévouoit aux dieux infernaux quiconque, avec une légion ou avec une cohorte, passeroit le Rubicon ; c'étoit donc un gouvernement bien important que celui qu'on avoit confié à César ; on en joignit un autre plus considérable encore, c'étoit celui de la Gaule Transalpine, qui comprenoit le pays du midi de la France. Ainsi César, par sa position, put faire la guerre pendant plusieurs années à tous les peuples qu'il voulut ; ce qui fit que ses soldats s'accoutumèrent à lui, vieillirent avec lui, et qu'il ne les conquit pas moins que les barbares. Sans le gouvernement de la Gaule Transalpine, César n'auroit point corrompu ses soldats, ni fait respecter son nom par tant de victoires ; et s'il n'avoit pas obtenu la Gaule Cisalpine, Pompée auroit pu l'arrêter facilement au passage des Alpes. La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, César l'y répandit lorsqu'il passa le Rubicon ; Pompée ne sut que fuir et céder ; il sortit de Rome, il laissa le trésor public, et ne put nulle-part retarder le vainqueur.

Il écrivit ses *Commentaires* avec précision et clarté, dans un style instructif, et si éloigné de tout faste, que la plume qui décrit ses opérations belliqueuses ne semble pas avoir appartenu à la main qui les a dirigées. Le merveilleux n'est plus là qu'une chose simple; après qu'il eut conquis les Gaules, il sut gagner l'amitié des peuples vaincus; constamment aimé de ses soldats, il les appeloit ses compagnons de guerre, *commilitones* (1), et ne fut pas moins leur camarade que leur chef.

---

(1) Quel empire César n'avoit-il point sur ses soldats! il le devoit à l'ascendaut de son génie, à cette confiance qu'il avoit su leur inspirer en les attachant aux nœuds de la discipline militaire comme au gage le plus sûr de la victoire. Des Espagnols vaincus par ses armes s'étant retirés dans une île assez peu éloignée de la terre ferme, César, qui n'avoit point de vaisseaux, ne pouvoit les poursuivre; il fit construire à la hâte quelques bateaux légers pour faire passer dans l'île un petit corps de troupes. Quelques-uns de ses soldats furent débarqués sur un rocher, d'où ils pouvoient aller à l'ennemi, et le centurion qui commandoit le détachement comptoit ou les soutenir ou les reprendre, selon le besoin; mais ayant été trahi dans son dessein par le reflux de la mer qui avoit remporté sa barque, il laissa ses soldats, qui

Ce génie, vaste et facile en même-temps, pourvoyoit à tout, et ne paroissoit pas pro-

---

étoient en petit nombre, exposés à la merci des barbares; tous furent tués, excepté un seul nommé *Sceva*. Ce vaillant soldat, après avoir combattu long-temps, quoique blessé, se jeta à la mer et passa à la nage. César, qui avoit été témoin et spectateur de toute l'action, pensoit que Sceva viendroit lui demander récompense; il fut bien étonné de le voir se jeter à ses genoux, et lui demander au contraire pardon d'être venu sans ses armes, et en particulier *sans son bouclier*. Ce fut un sujet d'admiration pour César de trouver dans un soldat tant de respect pour la discipline joint à tant de bravoure; il l'éleva à un grade distingué.

De tels soldats devoient former une armée redoutable; mais elle n'en étoit pas moins soumise, ou du moins elle rentroit promptement dans le devoir, même après avoir fait l'essai de ses forces. En voici un exemple: L'armée que César se préparoit à conduire en Afrique, pour y réduire le reste du parti de Pompée, s'étant mutinée contre lui, demandoit séditieusement son congé, et les récompenses qui lui étoient promises. La *dixième légion* sur-tout, que César affectionnoit particulièrement, se distingua dans cette révolte, et toutes les troupes portèrent l'audace jusqu'à marcher droit à Rome: là elles se préparoient à obtenir de force ce qui faisoit l'objet de leurs insolentes clameurs. César craignit pour la ville, mais il ne s'y enferma pas; après avoir distribué pour en garder les portes les troupes

fondément occupé de tous ces grands objets ; au milieu de trois cents nations inquiettes

---

fidèles qu'il avoit sous sa main, il alla au-devant des séditieux, cantonnés dans le Champ de Mars ; il y alla malgré les représentations de ses amis alarmés, monta fièrement sur son tribunal, et d'un ton de voix menaçant, demanda aux soldats ce qui les amenoit et ce qu'ils prétendoient. Déconcertés par cette première démarche si ferme et si haute, les mutins n'osèrent faire mention des récompenses dont le délai avoit excité leurs murmures ; ils se contentèrent de représenter que, cassés de fatigues comme ils l'étoient, et épuisés par le sang qu'ils avoient perdu en tant de batailles, ils méritoient bien leur congé. *Je vous le donne*, répartit César sans balancer un instant ; *allez, lorsque j'aurai triomphé avec d'autres troupes, je ne laisserai pas que de m'acquitter des promesses que je vous ai faites.*

Ce peu de paroles foudroya les séditieux ; ils ne s'attendoient pas à cette rapide décision, à voir César leur donner leur congé dans le temps qu'il avoit besoin de leurs services ; cette promesse de les récompenser les confondoit ; ils sentirent la honte qui les attendoit, s'il falloit qu'après avoir porté le poids et essuyé tous les périls de tant de guerres si importantes, ils laissassent à d'autres l'honneur du triomphe ; interdits, sans pourtant être domptés, ils balançoient à croire que César effectuât sa menace, et consentît à se passer de leurs services. Le dictateur, fidèle à son laconisme, n'ouvrit la bouche que pour apostropher les mutins et

qui se relevoient avec fierté quand on les croyoit abattues, Rome et ce qui s'y passoit étoit présent à sa vue. Il en étoit de loin le principal moteur ; n'est-il pas admirable de le voir du fond du pays des Belges venir passer les hivers sur les bords du Pô, attirer ce que Rome avoit de plus grand, et donner le spectacle de cent-vingt faisceaux à sa porte ?

Quand il passa le Rubicon, non en téméraire ; mais en guerrier réfléchi, il n'avoit autour de lui que cinq mille hommes de

---

les congédier en employant le mot *Quirites* (citoyens), par ce qu'il ne les regardoit plus sur le pied de soldats ; ce mot acheva de les humilier et de les soumettre ; ils se récrièrent qu'ils étoient *soldats*, ils protestèrent de leur valeur, qu'un instant avoit égarée, et de la sincérité de leur repentir ; ils demandèrent qu'on les menât avec César en Afrique, promettant de vaincre les ennemis, en quelque nombre qu'ils fussent ; ils s'offrirent même à être décimés, s'il le falloit, pour appaiser César. César répondit qu'il ne vouloit point répandre leur sang, mais que des soldats qui, pleins de force encore, avoient refusé le service à leur général, ne méritoient que d'être cassés. Enfin, vaincu par leurs supplications, le dictateur voulut bien se laisser fléchir, leur accorder comme une grace l'honneur de marcher sous ses drapeaux.

pied et trois cents chevaux. Le reste de ses forces étoit encore de l'autre côté des Alpes; mais il avoit habilement calculé sur le trouble que répand la surprise, sur l'effroi qui règne où il n'y a ni accord ni vertus; il connoissoit l'irrésolution de Pompée, jamais ferme dans le même plan; il ne se trompa point; l'épouvante précéda sa marche, combattit pour lui comme il l'avoit prévu, et le rendit maître de l'Italie en soixante jours.

Cet évènement décisif doit moins surprendre lorsqu'on y réfléchit. Dans les premiers siècles de Rome, le soldat ne quittoit pas l'Italie. La guerre se terminoit ordinairement dans une seule campagne, et chaque hiver il revoyoit ses foyers : mais lorsque les Romains poussèrent leurs conquêtes au-delà des Alpes et des mers, le soldat, éloigné de Rome pendant plusieurs années, perdit de vue la république, s'accoutuma insensiblement à ne voir que son général, et à mettre en lui toutes ses espérances; l'esprit public fut tué. Chacun tenoit pour Marius ou pour Sylla, pour César ou pour Pompée.

Pompée échappa au vainqueur, qui ne fit point la faute qu'un autre eût commise, de

le suivre au-delà de la mer : il savoit que Pompée seroit vaincu par sa propre négligence : en effet, ce malheureux général, dont les forces navales étoient prodigieuses, ne les opposa point à son passage, parce qu'il ne l'attendoit qu'au printemps ; César l'attira à Pharsale où il gagna cette bataille à jamais célèbre qui décida du sort des Romains ; il le suivit de près en Égypte. Il dut la victoire à la connoissance qu'il avoit des nouveaux Romains amollis, sortant des jeux ou des cirques de la Grèce, lorsqu'il dit à ses soldats : *frappez-les au visage*. La prise de Pompée vivant l'auroit mis dans une alternative extrêmement difficile : le forfait de Ptolomée le sauva de ce cruel embarras, et la fortune, qui lui avoit rendu tant de services signalés, couronna sa prédilection par le plus opportun pour la gloire et l'élévation de César. Il se délassa de ses travaux guerriers en subjuguant Cléopâtre ; et il ne redouta point de nouveaux ennemis, pourvu qu'il plaçât sur un trône une femme qu'il aimoit. Voluptueux dans les villes et frugal dans les camps, il passoit avec une égale aisance de la sensualité à la vie dure d'un soldat.

Pourquoi faut-il que ce grand homme ait aspiré à opprimer la liberté de sa patrie ? Etoit-il conduit par deux ames différentes l'une de l'autre ? L'ambition a corrompu le plus beau génie de l'univers ; mais cette passion une fois rassasiée, César reprit toutes ses vertus naturelles. Dès qu'il est dictateur, il se montre digne de l'univers. C'est la clémence qui marche devant lui, c'est elle qui parle par sa bouche ; elle fait taire la vengeance et même la politique : on le voit s'abstenir du sang, recueillir avec bonté tout ce qu'avoit épargné la victoire ; et tandis que la fureur des premières proscriptions sembloit autoriser des rigueurs, que Rome et l'univers les auroient vues sans surprise, César clément ne fait point attacher aux portiques ces affiches exécrables qui méritent à Marius et à Sylla le titre de monstres, et qui souillent la mémoire d'Auguste. Il pardonna à deux poëtes, auteurs de satyres cruelles ; et vu les circonstances et le soin qu'il prenoit de sa renommée, ce ne fut pas là le moindre trait de sa générosité.

Ce n'étoit pas qu'il ne reconnût les périls qui environnoient sa tête et les moyens faciles de les écarter ; mais il avoit en horreur les

meurtres de précaution ; il aima mieux hasarder sa vie que de la flétrir par des cruautés. Dans la liste de ceux qui conjurèrent contre lui, on ne vit dans la suite que les noms de ceux même auxquels il avoit pardonné : à ces traits, qui ne reconnoît l'être supérieur au héros, l'homme magnanime ? Il n'ignoroit pas que ses jours étoient menacés ; ses courtisans lui proposèrent de prendre des gardes ; quelle noble et courageuse philosophie dans sa réponse : *il vaut mieux mourir une fois, que d'être continuellement en garde contre la mort.*

Comment imaginer que celui qui étoit doué d'un œil aussi perçant, et qui possédoit tant de lumières, revêtu du souverain pouvoir sur une nation qui tenoit sous son empire les autres nations, eût eu la folle envie de la royauté, contre laquelle le peuple, quoique soumis, se déclaroit toujours d'une manière non équivoque, eût desiré avec ardeur de ceindre son front d'un *diadême*, et de porter le nom de *roi ?* Y a-t-il donc un son magique dans ce nom ? De quelle conséquence étoit le titre, lorsqu'il avoit la toute-puissance ? Comment un esprit si éclairé ambitionnoit-il un nom odieux à

Rome, commun avec mille souverains, tandis qu'il en portoit un unique, et qui le plaçoit majestueusement à la tête du premier peuple de l'univers ? Ce nom de roi rappeloit les Tarquins, et tous les yeux se tournèrent dès-lors sur Brutus, comme pour lui dire qu'à ce nom appartenoit le privilège d'exterminer les rois de Rome ; Brutus fut donc poussé par le vœu public au devoir de poignarder César ; et ce projet sanglant s'exécuta le jour même auquel il se flattoit de recevoir du sénat le titre de *roi* et la liberté de porter la *couronne* dans les provinces, en exceptant Rome et l'Italie.

Ainsi le grand César fut immolé pour une fantaisie qui fait contraste à la hauteur de son caractère ; rien ne prouve mieux combien l'ambition aveugle les génies supérieurs : la manie d'Alexandre fut d'être divinisé après sa mort, et il ne le fut point : la manie de César fut d'être appelé *roi*, et ving-trois coups de poignard l'en punirent.

La conjuration de Brutus offroit au sénat l'occasion de rétablir la liberté. Il n'y a point de doute qu'en suivant les règles les plus communes de la prudence, le sénat ne dût seconder Brutus et Cassius, faire ce qu'ils

n'avoient point osé, c'est-à-dire, faire périr Antoine, étouffer les espérances du jeune Octave, et proscrire la mémoire de César. Au lieu de cela, on le vit charger Octave de porter la guerre contre Antoine, sans qu'il semblât comprendre que par cette diversion il affoiblissoit les conjurés, c'est-à-dire la république, ou prévoir qu'Octave ne se verroit pas plutôt en état de se faire craindre d'Antoine, qu'il se réconcilieroit avec lui pour accabler ensemble Brutus et Cassius leurs véritables ennemis.

Plus on est éloigné de la souveraineté, plus le desir en est vif, dès que cette carrière vient à s'ouvrir subitement aux regards de l'ambitieux. César partit d'une maison privée, et il s'élança malgré tous les obstacles vers la dictature perpétuelle; les résistances enflammèrent son courage et sa politique : combien n'en falloit-il point pour plier ses égaux à devenir ses sujets ! On ne connoît d'hommes comparables, en ce sens, à César que Cromwel : celui-ci détrôna son roi, et César détrôna le peuple Romain : César fut tué, et méritoit de l'être : Cromwel régna, et laisse encore indécise l'opinion de l'ami des libertés publiques et nationales.

On s'arrête avec réflexion sur le grand évènement de la mort de César ; car qui eût pensé que le trépas d'un seul homme auroit une influence aussi marquée sur une vaste partie du globe ? Brutus fut-il un assassin ou un vengeur ? Ses principes fixes, uniquement fondés sur l'intérêt de la république, lui dictèrent qu'on ne doit point hésiter à préférer le bien général de la patrie à tout autre intérêt ; qu'on se doit à la chose publique avant tout, et que l'ennemi de la liberté est l'ennemi de tous les hommes. Les monstres couronnés qui siégèrent sur le trône que César avoit bâti et même consolidé prouvent que Brutus fit bien ; heureux s'il avoit pu tuer la tyrannie en poignardant le tyran ! mais la tyrannie subsista ; il auroit fallu pour une génération d'empereurs une autre génération de Brutus ; mais en tombant presque tous de leur trône sanglant, aucun de ces tyrans ne fut immolé par les mains du patriotisme. Cette longue suite de tyrans féroces et stupides, l'oppropre de l'humanité, n'offre que l'ouvrage capricieux d'une milice désordonnée. Un crime les a fait monter sur le trône, un crime les force d'en descendre.

César profana l'épée et le génie qui l'avoient rendu maître de la nation et du sénat; mais les premiers pas qu'il fit dans la carrière de l'ambition le forcèrent peut-être à ne pouvoir plus s'arrêter. Que celui qui aime la véritable gloire frémisse en lisant ceci, et redoute l'honneur de toute dictature, même la plus passagère! Complice dans sa jeunesse de toutes les conjurations qui s'étoient formées à Rome, César eut l'art de n'avoir jamais pu être convaincu, en étant soupçonné toujours; s'il fût rentré dans la condition de sénateur, le consul et les tribuns du peuple auroient pu rechercher sa conduite; ce motif put le déterminer au crime contre sa patrie, et à se faire nommer dictateur perpétuel. Toute la nation, épuisée par la longueur, la succession immédiate et la cruauté des guerres civiles, ne voyoit de ressources pour elle que de se livrer à un maître absolu, c'est-à-dire, à celui des séditieux qui sauroit soumettre le plus d'individus. César soumit Rome pour voiler ses premières erreurs; il changea absolument sa destinée, et, hélas! pour des siècles; la grandeur des Romains consistoit auparavant dans l'amour de la liberté; elle consista

depuis dans la servitude qui approche du trône ; moyen unique de parvenir aux dignités, aux richesses et à la faveur ; ainsi l'esprit public dégénère ou se perfectionne, point de milieu. Tout l'art du législateur consiste donc à nourrir ce feu vivifiant, et à ne point le laisser s'éteindre.

On peut en juger d'après les faits : de quelle importance n'est-il pas pour des législateurs de bien arrêter le sens des mots ? Oh ! quelle terrible création les mots de *roi* et d'*empereur* n'ont-ils pas autorisée ! et après les maux épouvantables nés de ces mots vagues, il est bien utile, je pense, de ne plus admettre sans révision ceux d'aucune dignité établie chez les nations modernes. Sous ce point de vue, César qui, en créant la dynastie des empereurs romains, a fondé le despotisme le plus monstrueux et le plus outrageant, avoit mérité la mort ; et sa mémoire, malgré tout son génie, doit être odieuse à tout homme qui porte empreint dans son ame l'amour de la patrie et de la liberté, ou qui nourrit le plus simple respect pour la dignité de la nature humaine.

Qui vit-on dès que César eut maîtrisé le sénat ? Un doucereux tyran sous le nom

vains célèbres ont prétendu démontrer les avantages d'une chambre haute, composée de nobles et de grands de la cour ; lorsqu'il est encore des personnes qui, faute de lumières historiques, désapprouvent le sage et profond décret qui détruit en France la noblesse héréditaire, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de prouver que ce sénat qu'on vouloit établir, et cette distinction d'ordres qu'on vouloit conserver, furent en tout temps la cause des troubles de la république romaine, et produisirent enfin son asservissement.

N°. 2.

Des grands caractères, ou les deux Catons.

C'est le caractère plutôt que l'esprit qui prédomine dans les opérations politiques. Les grands caractères même, sans la gloire des armes, ont obtenu un nom célèbre, et ont bien servi leur patrie. Voyez les deux Catons ; ils furent inflexibles, incorruptibles, intrépides. Caton le censeur, accusateur perpétuel des grands de Rome, incapa-

ble d'être arrêté par aucune considération, fit éclater son amour pour le bien public et sa haine contre le violement des loix écrites. Il poursuivit les hommes vicieux; et non moins attentif aux affaires publiques, il n'opina jamais au sénat sur les matières les plus éloignées sans terminer son opinion par ces mots : *et je suis d'avis qu'on ruine Carthage*. Caton d'Utique aima par-dessus tout la justice et la république, et n'eut aucune haine contre les hommes, mais seulement contre les vices qui sapoient la constitution de l'état.

Ce fut Caton qui, à l'âge de quatorze ans, étant conduit par son gouverneur chez Sylla, et y étant témoin de la tyrannie qui s'exerçoit sur les citoyens, fut frappé de ce qu'on ne tuoit pas ce tyran, et demanda une épée pour le percer, en disant : je ne le crains point.

Enveloppé dans sa vertu, il n'ambitionna point les dignités, et il n'en brigua aucune que lorsqu'il se crut nécessaire au bien public. Toujours semblable à lui-même, il devina César, et le suivit pas à pas dans l'avenir avec une justesse si étonnante, qu'après l'évènement, on disoit qu'il n'avoit

pas prévu, mais qu'il étoit du secret de César.

Il ne suivit pas Pompée, mais son parti qui embrassoit une apparence de liberté. Après la déroute de Pharsale, il songea à ranimer la république jusques dans ses débris : il s'enferma dans la ville d'Utique ; mais aussi-tôt qu'il eut appris la défaite de Scipion, il désespéra de la patrie, et il pourvut au salut de tous les Romains qui l'avoient suivi : dès que le dernier de ses amis fut embarqué, il se perça de son épée ; et expira, après avoir déchiré l'appareil qu'on avoit mis sur sa plaie.

Ces deux grands caractères opposèrent une digue aux iniquités dont Rome étoit souillée. Caton d'Utique eût été un général à opposer à César : il avoit persuadé à Pompée de ne point hasarder de bataille ; car c'étoit la seule ressource de son ennemi, qu'il ruinoit en temporisant. Il avoit donné le même conseil à Scipion. Quand on songe que la série des plus grands évènemens politiques dépendoit de ce conseil, on regrette que Caton n'ait pas été écouté. La république romaine n'eût pas succombé si pauvrement, et l'empire romain seroit peut-être encore debout.

Et cet autre caractère qu'on nomme Brutus, ce fut la réputation de sa vertu qui donna toute la force et la confiance à la conspiration contre César : enfin il se jeta sur la pointe de son épée, tandis que sa femme, si digne de lui, avaloit des charbons ardens, afin de ne pas survivre à la mort de son époux et à la ruine de la patrie.

Et Cromwel, et Richelieu, et le marquis de Pombal, ce second Richelieu, ce qu'ils ont fait de grand, ils le doivent à leur caractère. Nous avons eu des hommes doués de rares qualités ; mais un grand caractère a manqué à presque tous nos hommes d'état.

Un grand caractère ! il est bien plus rare parmi les François que l'homme de génie. Pourquoi ? Il est des choses que l'on sent si fortement, que l'on dédaigne de les exprimer.

La vertu est ferme par le sentiment de sa propre dignité ; mais elle ne laisse pas d'exiger un grand courage. Nous ne le dissimulons point ici (car que ne fait-on pas aujourd'hui pour décourager la vertu !) on veut lui enlever jusqu'à son triomphe, en feignant de n'y point ajouter foi ; on lui dispute sa générosité, sa grandeur d'ame, ses

sacrifices. Tel agit en héros, à qui l'on prête encore des idées serviles, des idées intéressées, des idées d'esclave, parce que ce sont des esclaves qui le jugent, et que la vertu leur est perpétuellement étrangère. C'est un malheur d'être né au milieu d'hommes semblables : mais cependant, dans le détriment des mœurs actuelles, nous possédons encore une foule de magistrats vertueux dont nous devons admirer le courage. Leur voix patriotique s'est unie à celle des écrivains, et forme réellement un corps représentatif qu'on pourroit comparer à ces mandarins Chinois tant vantés dans l'histoire d'un vaste empire.

N°. 3.

De la politique d'Auguste.

Aussi-tôt qu'on peut faire prendre les armes à la moitié de la nation contre l'autre moitié, le sort de l'empire peut être décidé en un seul jour. Ainsi les batailles d'Actium, de Bosworth, ont décidé en Europe du destin de Rome et de l'Angleterre ; ainsi

Guise a failli d'opérer en France la plus grande des révolutions.

Mais réduire les grands sous la puissance d'une maison que la plupart avoient regardée quelque temps auparavant comme égale ; soumettre tous les différens états des citoyens, et tout cela par le moyen des loix, avec l'approbation de la plus grande partie de la nation, ou du moins avec le consentement respectueux et silencieux de l'autre moitié, voilà sans doute un coup d'état qui n'appartient qu'aux circonstances, ou bien c'est l'ouvrage des grands politiques qui, tels qu'Auguste et Richelieu, savent ce qu'ils peuvent oser, et devinent, pour ainsi dire, ce qu'une nation supportera sans danger pour elle et pour celui qui frappera un coup aussi hardi.

Auguste fut inspiré par la politique la plus fine et la plus profonde. Après s'être rendu maître de l'empire, il comprit bien qu'il étoit de son intérêt de conserver le commandement des troupes ; mais il ne se déguisoit pas que cette puissance devient dangereuse pour celui-là même qui croit en être le maître, lorsque de grands bataillons étant rassemblés peuvent se former une idée

de leur force, et trouvent subitement un général qui jouit ou qui peut jouir de la confiance des troupes.

Que fit Auguste ? il déclara avec une modération apparente que l'empire étoit assez étendu, et que conséquemment on devoit écarter toute idée d'une guerre offensive. Il ne falloit donc plus, selon lui, que garantir les frontières des incursions des barbares. Il y employa ces légions anciennes, ces légions redoutables qu'on dispersa par petites divisions le long d'immenses frontières.

Le corps militaire ainsi divisé fut toujours sous sa main ; il prévint la réunion, et étouffa le génie des généraux en leur défendant tout essor, en rabaissant leur mérite, puisque l'art militaire ne devoit plus consister à l'avenir qu'à empêcher des multitudes indisciplinées de passer de grandes rivières, et à défendre des forts impénétrables contre des barbares absolument ignorans dans l'art de la guerre.

Tous les citoyens avoient été obligés de se faire soldats pendant les soixante ans qu'avoient duré les guerres civiles. Auguste rendit une ordonnance toute contraire, par laquelle

laquelle il ne fut permis d'embrasser l'état militaire que pour la défense des frontières, ou pour entrer dans les gardes de César. Il favorisa de préférence l'agriculture, qui attacha le peuple aux terres en friche, et qui le convainquit qu'il n'étoit pas nécessaire de prendre le parti des armes pour subsister. Le peuple trouva de grands avantages à s'adonner à l'agriculture, qui fut le principal objet qui fixa l'attention d'Auguste lorsqu'il se vit possesseur de l'empire. Par ce moyen, il encouragea le mariage et la population ; il écarta les idées guerrières et séditieuses en assurant la tranquillité de l'empire ; il devint, par ses sages et prudentes mesures, le véritable maître de Rome, et la paix universelle le fit despote dans le palais des Césars.

Quand on vante Auguste d'avoir rappelé en Italie le siècle d'or, on peut penser qu'il n'avoit fait goûter au peuple les douceurs et les plaisirs, qui sont les fruits de la paix et de l'abondance, que pour mieux anéantir dans l'esprit des particuliers toute entreprise téméraire et dangereuse : il se servit des charmes et des progrès de l'agriculture, ainsi que plusieurs rois se sont servis depuis,

pour captiver une nation, des divertissemens continuels du peuple, de ces spectacles multipliés qui fixent l'attention publique sur des objets agréables et futiles.

Ce ne sont pas ceux qui cultivent leur héritage, qui habitent de belles maisons de campagne, ou des villes opulentes, qui songent à la guerre civile. De paisibles jouissances rendent les hommes sensés, et ils s'apperçoivent facilement qu'il leur est bien plus facile de féconder leurs propriétés et d'augmenter leur opulence par la paix, que par une guerre ruineuse et incertaine.

Voilà ce qui a consolidé la puissance d'Auguste; ce qui a aboli toute égalité entre lui et le reste de la noblesse, et ce qui consolidera toute autorité qui, ne passant point les bornes de la modération, sera d'autant plus forte et d'autant plus respectée.

C'est en liant les hommes à la culture et à l'abondance que la souveraineté jouira de toute sa plénitude, qu'une nation se trouvera tout-à-la-fois soumise et paisible; c'est ce que Tacite dépeint si bien : *Cunctos dulcedine otii pellexit;* c'est ce que Patercule exprime : *Certa cuique suarum rerum possessio.*

Eadem magistratuum vocabula, dit Tacite : le peuple tient aux titres ; il faut laisser les titres aux magistratures anciennes ; le peuple n'approfondit jamais assez les choses pour s'appercevoir des changemens qui arrivent, aussi long-temps qu'on ne change point les dénominations.

Tibère, qui fit mourir, sous prétexte de lèze-majesté, et avec les formes ordinaires de la justice, les descendans des patriciens qui avoient plié sous le joug d'Auguste, ne causa aucun mécontentement parmi le peuple romain. Le peuple disoit : *c'est le sénat* qui a prononcé leur jugement selon la loi. Caligula, méprisant la loi, ordonnoit seulement à ses gardes d'assassiner les patriciens qui lui avoient déplu. Tibère mourut tranquillement, et Caligula fut tué par un capitaine de sa garde en donnant la consigne.

Ce sont les despotes inhabiles qui ont voulu se servir de la force militaire sans prétexter la loi. Ainsi la petite demande de *dix schelings*, que Charles Ier fit sans ordre du parlement, amena la tête de ce prince imprudent sous la hache du bourreau.

N°. 4.

Des limites d'un empire.

Quelle doit être la grandeur d'un état pour prêter davantage à la mesure de la félicité publique ? Des empires d'une vaste étendue sont sujets au démembrement ; d'autres, plus heureusement bornés, en sont plus forts et plus robustes.

Rome devoit tomber sous le poids de sa grandeur ; l'Espagne, avec ses colonies, s'est épuisée ; l'empire Russe ne se soutiendra pas un siècle et demi sur sa base démesurée, quoique ce soit un pays d'esclaves. L'Angleterre a perdu ses colonies ; et le temps, indépendamment d'autres motifs, auroit seul amené la révolution ; mais un petit état est toujours moins heureux qu'un grand, proportion gardée. Un grand arbre pompe le suc de la terre pour nourrir ses branches ; les arbustes se dessèchent d'eux-mêmes.

Le plus grand phénomène politique qui existe, c'est la base du gouvernement de la Chine. L'empereur, dit-on, dispose de la

vie et de la *mort* de deux cents millions d'habitans. Quelle force centrale peut mouvoir une aussi vaste machine ? Abus des termes ; ce despotisme même vertueux n'existe pas tel qu'on nous le peint ; cela est impossible : deux cents millions d'hommes n'obéissent pas exclusivement à un seul homme ; je ne crois pas aux vertus d'un peuple régi de cette manière ; il faut qu'il soit indolent, demi-stupide, apathique ou superstitieusement avili, pour suivre éternellement les mêmes mœurs, les mêmes usages ; c'est un peuple à part.

Mais quatorze mille mandarins lettrés forment la partie qui enseigne ; et comme ils sont tout-à-la-fois professeurs de morale, gouverneurs des villes et membres des tribunaux de justice, je conçois que c'est ce corps éclairé qui éloigne les maux du despotisme ; et d'ailleurs l'autorité arbitraire de l'empereur doit se fondre, se perdre, et se perd effectivement dans cette immensité de sujets. Il n'a plus que la force de consolider, par la sagesse et par la justice, les membres éloignés de cet énorme corps politique ; suivons.

Un seul arpent de terre planté de riz

nourrit jusqu'à huit paysans Chinois, tandis qu'il faut en Europe quatre arpens de terre pour l'entretien d'un seul paysan. La facilité de la vie doit encore amortir le despotisme, car les richesses de l'agriculture seront toujours les armes les plus puissantes contre la tyrannie.

Voici l'avantage des grands états ; c'est que le gouvernement, qui ordinairement est riche, vient au secours de la société ; c'est qu'il entreprend des ouvrages publics partout où l'utilité le demande ; c'est que les canaux, les chemins, les édifices naissent en foule, et que ces entreprises conçues avec grandeur facilitent les communications et forment des établissemens conformes au bien commun. Le degré de confiance n'est pas toujours celui de la prospérité, je le sais ; mais dès que le jeu de la machine politique augmente, les arts s'engendrent les uns des autres, et l'émulation, chaque jour aiguillonnée, prend toute son intensité.

C'est parmi les mouvemens d'un grand peuple que l'industrie du travailleur répond complettement à la fantaisie du consommateur. L'action du gouvernement, par

l'enchaînement des forces, amène l'opulence. Les connoissances que tant d'hommes possèdent tournent au profit général. Le nombre d'hommes augmente presqu'à l'infini les services que l'on tire des choses. Une plus grande quantité de matière est mise en œuvre, et les jouissances diverses reproduisent tout-à-la-fois les commodités réelles et les commodités de fantaisie, car pour avoir le nécessaire il faut posséder le superflu.

C'est donc le bonheur d'un peuple qui fait encore sa puissance. Vous ne pouvez le séparer aujourd'hui de l'état des arts et des progrès de l'esprit. Or, il faut un grand pays pour ouvrager beaucoup de substances diverses; et plusieurs jouissances ne deviennent familières et communes que parmi un très-grand nombre d'hommes qui communiquent beaucoup entr'eux. Les inventions du génie n'auront tout leur essor que quand la grande consommation sera toute prête pour payer les travaux utiles et fantasques, indivisibles, pour ainsi dire. Les uns, les autres sont devenus des besoins; et comme ils contribuent à rendre l'existence plus douce, la politique ordonne que tous les

goûts soient favorisés pour la plus grande prospérité de l'empire.

Un grand état établit plus sûrement sa conservation physique. Les fléaux de la nature, quelque désastreux qu'on les suppose, n'en attaquent jamais qu'une partie. La guerre, la peste, la famine, sont combattues et atténuées par des soins vastes, intelligens, et par des efforts réunis. La province qui souffre trouve des secours dans la province voisine ; les remèdes, les alimens sont versés, préviennent de plus grands ravages, et réparent quelquefois les pertes.

Un grand état repose encore par sa masse et devient inattaquable ; les armes ennemies l'entament, mais ne le décomposent point ; l'empire françois doit sa permanence à sa masse qui repousse ses voisins, et sans un grand effort. Le royaume subsiste au centre des jalousies les plus ardentes, parce que son étendue fait le salut de l'état. Or, la progression de la puissance, lorsque les hommes abondent, augmente considérablement, parce que la quantité des moyens qu'on peut créer devient incalculable.

Voilà du moins le fléau de la guerre constamment repoussé du centre vers les extré-

mités. Le centre est tranquille, et il faut sortir des bornes du vraisemblable pour supposer qu'on puisse morceler tout-à-coup un grand empire. Il a une réaction forte, des réactions infinies, il vomit contre l'aggresseur une immense quantité d'armes, de munitions de guerre, parce qu'il est maître d'un grand terrein. L'ennemi use sa fortune avant de l'épuiser. Des revers ne suffisent pas même pour l'assujétir : des forces puissantes sortent des fibres les plus cachés, et l'empire se régénère lorsqu'on croit ses parties séparées ou coupées.

Il est vrai que le despotisme (et ce qui lui ressemble si bien, la monarchie illimitée) s'assied tout naturellement au milieu d'un grand empire, mais c'est lorsque celui-ci est plus éclairé, lorsqu'il rejette constamment une sage constitution, lorsqu'il ne veille point sur les affaires publiques, car elles ne prospèrent, en aucun pays, qu'en raison des lumières générales. Alors le despotisme s'exerce par le consentement de tous. Mais comme la force des loix n'a jamais un ascendant plus assuré, une majesté plus convaincante que lorsquelle s'exerce sur une nation plus nombreuse, il ne tient

pèse doublement, et c'est la juste punition d'une lâcheté d'autant plus coupable que le courage seroit devenu plus facile, vu le nombre d'hommes qui supportent l'oppression et le malheur.

La balance ou l'équilibre de l'Europe est un mot peu susceptible de démonstration ; mais cette idée sert du moins à empêcher trois états d'une certaine étendue de se réunir contre un quatrième. Il faudroit pouvoir calculer les causes secondes avec les causes premières, pour que l'évaluation fût juste : comme il y a impossibilité, le mécanisme politique se borne à empêcher la réunion de plusieurs contre un.

Voilà donc une idée salutaire et précieuse, et qui ne laisse pas que de mettre un frein au choc des empires. Il est certain qu'une vaste puissance, ébranlée jusqu'en ses fondemens, ne laisseroit pas aux autres états leur à-plomb et leur repos. L'idée de l'équilibre s'oppose au dépouillement ou au trop grand affoiblissement d'une puissance, et la raison fait le calcul, quoiqu'il lui soit impossible de le prouver géométriquement.

Ces forces à-peu-près égales qui se balancent, quoiqu'elles manquent d'un centre,

en donnant l'idée du calme, ouvrent à l'imagination, plus active encore que la raison, tous les inconvéniens qui, par contre-coup, pourroient résulter de la rupture de l'équilibre.

Ainsi, ce qui maintient dans un royaume un ordre particulier (c'est-à-dire, la crainte que les différens corps de l'état ne viennent à se heurter) entretient l'Europe dans une espèce de repos, et l'ambition est alarmée quand elle veut rompre la balance, parce qu'elle ne sauroit estimer le produit définitif de la commotion.

Tout ce qui peut assurer la concorde entre toutes les nations, même les idées les plus romanesques, est bon, essentiellement bon; et toutes les déclamations contre la guerre, les injures dites collectivement aux grands corps militaires, toutes ces phrases éparses, disent en dernière analyse aux hommes qu'ils ne sont point assurément formés pour s'entretenir à la voix de tel monarque. Les soldats n'entendent rien à ces phrases; mais les chefs des nations en sentent mieux la vérité, et le déclamateur sert la cause du genre humain.

La balance du pouvoir est une phrase

moderne ; mais la chose existoit chez les anciens. La ligue des républiques grecques, la jalousie contre Athênes, les débats entre les successeurs d'Alexandre, les partages à-peu-près égaux qu'ils firent après la mort du fameux conquérant, le côté le plus foible soutenu par les foibles, tout prouve que les républiques grecques, par raisonnement ou par instinct, surent conserver la balance.

L'empire romain eut une prodigieuse étendue ; mais Carthage fut encore le contrepoids de la grande puissance.

Le plus terrible danger pour le genre humain ne seroit-il pas de se trouver exposé à la force terrible et prépondérante d'une monarchie universelle ? Le maître de tant de royaumes n'abuseroit-il pas nécessairement par lui ou par ses vices-rois ? Ne naîtroit-il pas de ce souverain gigantesque une violente et superbe race qui éteindroit successivement les libertés de l'Europe ? La maison d'Autriche, si terrible à l'univers, n'a-t-elle pas donné un échantillon des maux incalculables que produiroit dans le monde une monarchie universelle ? tant il faut que les états soient limités, et qu'ils se craignent l'un l'autre, pour que l'harmonie se mani-

feste, et que la liberté publique trouve un rempart de côté ou d'autre.

Les énormes souverains ne peuvent être contenus que par la crainte de voir leurs possessions entamées, parce qu'ils sentent confusément que la brêche ouverte est l'étincelle qui pourroit propager l'incendie.

L'Angleterre a figuré sur le globe comme une puissance gardienne des libertés générales de l'Europe, et sous ce point de vue, on peut dire qu'elle a été la patrone du genre humain ; car sans elle la France ou l'Espagne auroient pris depuis un siècle un ascendant sur l'Europe, et du moins la liberté religieuse auroit été détruire.

L'équilibre de l'Europe, fût-il un songe, donne à chaque état la persuasion de sa sûreté personnelle. Les petites républiques n'existent qu'à l'abri de cette théorie ; mais il est à croire que la confédération générale de toutes les puissances de l'Europe nuiroit plus aux libertés particulières du genre humain, que ces oppositions d'état à état, qui empêchent le flux et le reflux des peuples, et fondent les privilèges de chaque principauté sur une résistance égale. Déjà la ligue de certains rois a fait voir combien

pouvoit devenir préjudiciable cette union qui pèse toujours sur la partie la plus libre des nations européennes.

J'aime à voir de petits états informes s'imaginer de bonne foi qu'ils font ou qu'ils peuvent faire poids dans cette balance ; leur chimère retarde la fonte que donneroient au despotisme les armes les plus formidables, et qui, à la lettre, étoufferoit le genre humain sous une ou sous plusieurs mains, ce qui revient au même pour l'énormité du désastre ; car les états qui ont passé certaine proportion sont tous préparés pour recevoir le despotisme ; problême insoluble, que plus il y a d'hommes dans un état, plus ils sont disposés à la servitude. C'est que le poids central nécessairement plus fort, au lieu d'être une force purement défensive, devient, par sa nature, offensive, puis oppressive.

Que l'Europe ne forme qu'une seule et même société, c'est une spéculation admirable ; mais quand un être surnaturel descendra des hauteurs du firmament pour s'asseoir sur un trône, alors j'admettrai qu'il faut rompre le système de la balance qui laisse subsister une utile division, malgré

gré les guerres qui en sont la suite ; parce que l'esclavage n'est pas préférable aux horreurs des combats, qui, après tout, ont leur trève et leur terme.

Nous ne parlerons pas de la balance du commerce, matière qui prête encore à de plus grandes erreurs, et qui n'entrent point dans notre sujet. Les rois ont fait la guerre en grand pour le commerce ; les soldats du dix-huitième siècle se sont battus pour les négocians ; et puis les rois, oubliant tant d'efforts et tant de sang versé, ont gêné, vexé le commerce dans l'intérieur de leurs états ; ce qui paroîtroit inconcevable, si la cupidité momentanée ne faisoit pas oublier des avantages plus durables. La fable de la poule aux œufs d'or est l'emblême de la politique des cabinets.

N°. 5.

De la force centrale et de sa réaction.

Dans tout gouvernement il faut une force centrale. Si l'autorité publique n'a pas une force suffisante pour obliger également tous les membres de l'état, il n'y a plus d'unité, de conservation, de sûreté. Remettre un tel pouvoir à un seul homme, c'est rendre ce pouvoir arbitraire, et c'est le comble du délire; mais cela n'arrive presque jamais dans le fait. La puissance illimitée tombe d'elle-même, et le plus fier n'a haché à son gré telle partie de la société que parce que la société en général approuvoit pour son repos telle exécution sanglante. Tel fut le *dictateur* à Rome, tel fut le *grand seigneur* à Constantinople. La plénitude de la souveraineté accordée à un seul homme ou à un petit nombre de citoyens dans les crises difficiles, pour mettre les membres à couvert de plusieurs forces opposées, a paru moins dangereuse. Le péril passé, le pouvoir du despote est nécessairement subor-

donné, et les excès qu'il s'est permis ne lui donnent jamais des titres légitimes. Eh ! où a-t-on vu un homme toujours plus fort qu'une nation entière ? toute société a bientôt eu la conscience qu'elle étoit plus forte que lui.

Outre les conventions connues, le peuple fait effort pour rétablir plusieurs portions de son indépendance ; la souveraineté devient mixte, limitée, tempérée, parce que des êtres raisonnables ne conservent point entièrement à leur chef la faculté de les rendre misérables. Le degré d'obéissance a presque toujours suivi le bien général fait à la nation, et tout homme dans le fond de son cœur ne respecte le pouvoir souverain qu'autant qu'il lui paroît utile. Le pouvoir absolu n'est donc qu'une usurpation momentanée que les peuples ne concèdent que pour combattre et détruire une autre tyrannie. Le péril passé, la puissance arbitraire redevient précaire, tombe ; les motifs de ne pas se soumettre à un pouvoir absolu se réunissent et triomphent de tout.

Il n'y a eu sur le globe qu'un peuple qui ait donné un pouvoir absolu à son sou-

des plus nobles fonctions de la souveraineté; ils sont d'infâmes trafiquans des places et des charges les plus importantes, et les honneurs se trouvent distribués à des personnages indignes : peuples, comptez sur leur prompte chûte.

Or, quand la souveraineté est mise entre les mains d'un seul, ce souverain doit évidemment reconnoître des loix : car ces corps intermédiaires qui examinent la promulgation des loix civiles et criminelles semblent, sous quelque nom que ce soit, entrer dans la formation des empires. Tout peuple absolument privé des moyens de résistance tomberoit dans l'esclavage : et sans avoir positivement des loix républicaines, le peuple qui possède un corps de magistrats est à l'abri des grands coups du pouvoir arbitraire, parce que la magistrature, en cas de besoin, s'intitule : *corps représentatif de la nation*, et elle fait bien.

Comme tout citoyen est soldat quand la patrie est en danger, de même tout magistrat devient dépositaire et gardien des principes nationaux quand tout tremble et que tout se taît. La portion éclairée de l'état a droit de revendiquer les loix au nom de

l'état: car il s'agit de sauver la liberté publique, et le privilège réside alors dans le péril. Les loix de la nécessité sont antérieures à toutes les autres; il ne s'agit pas de visiter les anciens fondemens, mais de les réparer. La forme du gouvernement sera toujours heureuse quand la raison publique renouera les liens qui nous attachent à la patrie. Les sophismes politiques demanderoient des pancartes; l'amour de l'état et l'ordre de la société exigent que les citoyens mettent sans délai la main à la restauration de la fortune publique. La désertion des corps antiques établit invinciblement le droit des corps modernes, et ne fussent-ils nés que d'hier, ils tiennent à la patrie, dès qu'ils partent et qu'ils agissent pour elle; car il est absurde de penser qu'un peuple existe ou puisse exister sans représentans. Que le mot soit proscrit, je le veux; mais la chose n'en est pas moins de toute nécessité: elle se remontrera tant que le dernier souffle de la vie politique ne sera pas totalement éteint.

La guerre civile n'est pas le plus grand des maux, dit Sidney; c'en est un beau-

plus d'un siècle, a fait perdre l'équilibre à plusieurs des états qui se sont le plus enfoncés dans la nouvelle politique. Les états généraux peuvent encore tout réparer. Éclairés par les fautes passées, ils sont en état de remédier aux grands abus, de redresser les anciens torts, de remonter la machine et et de lui donner un lustre tout nouveau. Cette tâche n'est pas aussi difficile que bien des gens sont peut-être intéressés à le faire croire, et je ne crains point de dire que j'en apperçois la possibilité sans secousse, sans gêne et sans trouble.

Quoique je ne croie point aux constitutions rigoureusement déterminées, et que j'apperçoive distinctement des variations qui tantôt rapprochent la monarchie de la république, et tantôt la république de la monarchie, variations qui balancent les différentes autorités des gouvernemens; j'aime bien qu'un peuple rappelle ses constitutions primitives; et le vœu pour la convocation des états généraux est devenu si public, si général, que les anciennes franchises reprennent tous leurs droits, le cours de ces franchises ne pouvant être interrompu, sur-tout lorsqu'il s'agit de remédier aux plus grands maux.

Toute la France assemblée, composant une autorité bienfaisante et majestueuse, enrichie du progrès des lumières, et se remariant, pour ainsi dire, à son souverain, seroit infiniment utile au monarque et au peuple.

Les comices nationaux ont régénéré le royaume à diverses époques : sans eux Charles V n'auroit pas obtenu les secours dont il avoit besoin pour conquérir son royaume. La funeste Isabeau de Bavière, mêlant ses intrigues aux calamités du règne de Charles VI, avoit laissé à Charles VII un héritage déplorable : les comices nationaux rétablirent les affaires, et dissipèrent les factions des ducs d'Orléans et de Bourgogne.

Il est vrai que les états-généraux, pendant les guerres intestines de religion, participèrent trop à l'esprit dogmatique de ces siècles d'ignorance ; mais alors le fanatisme religieux livroit l'esprit humain au délire. Aujourd'hui que le patriotisme est éclairé, qu'il touche des objets intéressans, les ressources seroient tout-à-la-fois sûres et promptes, on iroit à la racine des maux ; or, le remède est caché dans les principes constitutifs, parce qu'une nation qui s'as-

semble pour ses intérêts ne fait rien que de grand, et n'agit point contre elle-même. Si Richelieu sacrifia à sa volonté impérieuse et à son despotisme les droits de la nation, il est démontré aujourd'hui que la puissance arbitraire est aussi dangereuse à elle-même que la puissance raisonnable et justement balancée, est forte de sa sagesse et de sa modération.

La superstition a gâté les bienfaits de plusieurs assemblées nationales; les ombres du fanatisme obscurcissoient toutes les idées et les rendoient fausses et puériles; mais des temps de ténèbres ont fait place à des jours de lumières. Il ne s'agit plus que de concentrer ces rayons épars et d'en former un phare lumineux, propre à écarter des écueils le vaisseau de l'état.

Et, je le répète, quelle loi vraiment salutaire pourroit-on attendre de l'assemblée de la nation, dans des temps où la France étoit partagée en une multitude d'états possédés par ce qu'on appeloit *les grands vassaux*? Les états paroissent avoir expiré vers le commencement du dernier siècle, c'est-à-dire, dans un temps où le vieux levain des guerres civiles et celui de l'ambition des

grands et de la discorde fermentoit encore dans la tête de la plupart d'entr'eux; car ce fut moins pour la nation que pour les princes mécontens qu'on avoit pris le parti de les assembler.

Mais enfin ces temps malheureux n'existent plus ; la puissance souveraine paroît assise sur son propre poids ; l'esprit tyrannique de la féodalité a disparu, et le monarque ne fait plus qu'un avec la nation. L'indivisibilité de leur intérêt, essentiellement le même, est universellement reconnue, et l'amour du bien général est maintenant le seul qui paroisse devoir présider aux assemblées de la nation. N'est-il donc pas plus que temps que ce beau royaume entre en possession des biens que la raison doit lui restituer ? N'est-il donc pas temps qu'il fasse disparoître de son sein toutes les anciennes traces de la barbarie ? Le point d'unité, le point central de toutes les provinces étant absolument le même, il est juste qu'elles n'ayent aussi qu'un même esprit, et qu'elles concourent du même pas à se réunir à ce centre commun. Enfin, les droits du prince, de la patrie et des particuliers étant parfaitement connus, peuvent

être établis sur une base solide, et le bien général fixé d'une manière imperturbable. Ce seroit au milieu de l'assemblée des états généraux que le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé, capable des sacrifices les plus héroïques, pourroit absoudre enfin ce malheureux coffre royal qui fait d'un roi une espèce de mendiant perpétuel, qui nécessite ces édits affligeans qui pèsent à son cœur. Le monarque, libéré, pourroit suivre alors ces mouvemens généreux qui ont rendu quelques souverains l'amour de leurs peuples : il ne seroit plus un collecteur pendant son règne, se fatiguant à satisfaire les vieux et innombrables créanciers de l'état ; il redeviendroit *roi*. Mais cette génération, si importante et si attendue, ne peut sortir que de la générosité nationale, et lorsque la France, cette nation magnanime, se sera vue face à face avec son souverain, lequel ne sera jamais si grand, si respecté que lorsque, tout entier à ses fonctions augustes, il cessera de porter le nom de *débiteur*.

No. 7.

De Hugues-Capet.

Quand Hugues-Capet monta sur le trône, tous les vassaux firent leurs conditions avec lui ; conditions si avantageuses pour eux, qu'ils ne marchoient plus sans une paie du prince. Les uns n'étoient plus obligés de servir que quarante jours ; le service de quelques autres fut borné à vingt-cinq, à quinze et même cinq jours.

La police des fiefs prit naissance, divisa le royaume, et plongea les François dans une barbarie épouvantable. Etoit-ce là un état monarchique ? La France, partagée en mille petites souverainetés, devint le théâtre d'une foule de querelles particulières. Où étoit le monarque ? où étoit alors la monarchie ? elle n'existoit pas ; et le comble de l'absurdité ne seroit-il pas de ressusciter aujourd'hui cette déplorable aristocratie qui corrompit le gouvernement civil, la discipline militaire, et qui donna tant de peine aux rois ses successeurs, lorsqu'ils travaillèrent l'un après l'autre à la destruction de

ce gouvernement? Il n'a aucun rapport avec celui qui est en vigueur aujourd'hui ; et lorsque les idées d'une noblesse altière veulent remonter à ces temps-là, c'est comme s'ils vouloient détruire l'identité physique d'un individu : car les gouvernemens ont leur identité politique, et l'intérêt national s'oppose à ces prétentions aussi vaines qu'orgueilleuses, mais qui n'en seroient pas moins funestes.

D'où vient, entre les rois de France et d'Angleterre, l'extrême différence du pouvoir, lorsque ces deux gouvernemens sortent à-peu-près de la même source ? C'est que lors de la conquête de l'Angleterre, le roi soumit tout, grands et petits, et que les grands furent obligés de se liguer avec le tiers-état. En France, le roi trouva des égaux : il les combattit à plusieurs reprises, et ne put les soumettre qu'avec le temps, et non sans peine. Les restes de cet ancien régime pèsent encore sur nous : la noblesse voudroit rétablir des droits effacés ; elle est restée à une égale distance du peuple et du monarque, les fatiguant tour-à-tour suivant les circonstances. Il seroit avantageux au roi de faire ligue avec son peuple ; car il sera

toujours plus fort avec lui qu'avec cette noblesse inquiette qui vend si cher ses services, et qui fait métier d'adulation en méditant l'occasion de ressusciter ses vieilles prérogatives.

Le peuple, en France, a donc à souffrir et du régime féodal, et de l'abus de l'autorité royale. Les grands, en Angleterre, ayant fait cause commune avec le peuple, la constitution du royaume a tout de suite raffermi le contrat originel, et la liberté civile et politique a rencontré son temple. Ce fut l'ouvrage des circonstances; car toute la sagacité du génie n'auroit pas découvert cet heureux équilibre. Il faut l'attendre, non des vues bornées de l'homme, mais de cet heureux concours d'évènemens que la providence offre à tous les peuples. Malheur à ceux qui, indifférens aux ouvrages de la société civile, laissent passer les causes qui régénèrent leur empire, et se livrent ensuite à des gémissemens inutiles lorsqu'elles sont tombées dans un état incurable d'esclavage politique! Ces peuples font alors de longs discours, et rien de plus.

Les fiefs et leur police ont désolé l'Europe. J'ose croire que le plus grand des malheurs

a été de briser à demi ces entraves gothiques, et de n'avoir pas achevé l'ouvrage de leur entière destruction ; car les états ont gardé beaucoup de droits abusifs et nuisibles qui se sont incorporés avec les nations : de-là ce mélange barbare d'un monarque absolu et d'une aristocratie héréditaire. Celle-ci a donné lieu à cette noblesse qui pompe les sucs nourriciers, et qui, semblable au lierre, étouffe l'arbre qu'elle embrasse.

Les nobles ne sont pas le lien qui joint le peuple au souverain, ils l'en éloignent ; ils ne sont pas l'appui du trône, c'est la société entière qui peut l'être.

La féodalité est née des mœurs d'un peuple barbare et errant, qui conserva le résultat de ses mœurs après la conquête. La féodalité avoit quelques avantages convenables au temps ; mais mêlée, de nos jours, à la monarchie, elle a donné naissance à une forme de gouvernement qui blesse le peuple des deux côtés ; car après avoir satisfait au souverain, il faut qu'il satisfasse encore à l'avidité des grands ; et, ce qui est non moins insupportable à leur orgueil, le peuple est réduit à souhaiter au monarque une plus grande autorité en-

core, celle qui mettroit de niveau tous les sujets sans distinction.

N°. 8.

De l'esprit national.

En général, toute loi qui n'aura pas été préparée par l'esprit national ne réussira point, et causera des troubles. Comment un législateur seroit-il seul contre sa nation? S'il a à faire contre un peuple licencieux, qu'il sache tirer parti de cette licence même: par exemple, n'eût-il pas été ridicule de proposer aux Athéniens les loix de Sparte? Le despotisme le plus éclairé et le plus vertueux ne suffiroit pas même pour renverser subitement une licence nationale. Il faut que des changemens insensibles donnent à la législation une courbure particulière.

Le roi de Sparte, Agis, dont on respectoit le diadême et les vertus, voulut rétablir les anciennes loix sans avoir appris à estimer la force de la résistance et celle des obstacles: il fut jugé par ses propres sujets, et condamné à mort, parce qu'il n'appartient

pas à un seul homme de lutter contre une nation entière.

Le souverain ne peut changer subitement la forme du gouvernement dont il tient les rênes. Il renversera l'état plutôt que de le modifier.

Le grand ouvrage d'une législation nouvelle demande du temps. Avant que tout prenne une nouvelle manière de voir, de penser, de sentir, l'éducation, c'est-à-dire, l'esprit national, favorisée avec de nouvelles idées, doit applanir les routes, et disposer à une obéissance qui n'ait rien d'un sentiment pénible ou contraint.

La politique a beau signer des traités, vouloir unir ou séparer; toute union est fondée sur la ressemblance exacte des mœurs et des usages. L'éducation domestique forme peut-être des citoyens à des distances considérables, parce que les usages ne sont invariables que tant qu'ils tiennent aux habitudes. Chaque homme se permet dans son état privé des habitudes particulières et détachées de l'état. Voilà pourquoi les colonies angloises, politiquement séparées de la métropole, se rejoindront un jour

par un contact immédiat, c'est-à-dire, par le commerce.

Lycurgue, dont les loix nous étonnent, n'eut qu'à confirmer des usages munis de l'habitude la plus forte. Les institutions d'alors avoient toutes pour base l'égalité des sentimens, des conditions et des forces du corps. Lycurgue ne fit que réunir l'état de nature à la constitution civile, adoucissant seulement la nature brute par l'ordre de la vie sociale.

Ce grand législateur ne pouvoit donner de telles loix qu'à un état borné à un petit nombre d'habitans faits; autrement la rigueur d'une pareille législation eût pu occasionner de grands maux.

Il n'auroit pu persuader à un grand peuple de se retrancher toute occasion de luxe et de mollesse. Déjà la vie du Spartiate se passoit dans les exercices militaires; frugal, il étoit endurci à toutes les fatigues. Lycurgue fit disparoître aisément l'or, le luxe, d'un pays où il n'avoit pas pris racine.

Un peuple qui n'a rien que ses mœurs embrasse facilement la vie destructive de la cupidité et de la mollesse. Cette fameuse constitution n'en eut pas moins les Ilotes;

et Sparte peut conséquemment encourir le reproche qu'on a fait à Rome et à Carthage, qui souvent eurent tout à craindre de leurs esclaves. Les Ilotes, nés au sein de l'esclavage même, et dès-lors plus formés au joug, tentèrent rarement de se soulever ; c'est peut-être parce que leurs maîtres étoient moins redoutables qu'ils ne nous le paroissent.

N°. 9.

Quel est le peuple le plus heureux ?

C'est une grande question, de savoir quel peuple fut jamais le plus heureux. On peut répondre : celui qui fut le plus éclairé, qui sut adopter les arts nourriciers et consolateurs. Un peuple est une collection d'hommes : quand ce peuple prospère, qu'il a écarté une administration odieuse, le despotisme et la tyrannie, qu'il a su établir la liberté individuelle, il a un caractère de force qui se répand sur tous les membres ; il figure avec dignité. Telle est aujourd'hui la situation de l'Angleterre : l'originalité de ce peuple, ses orages politiques, ses pas-

sions fougueuses, tout est pour lui jouissance. Le despotisme n'est contraire au bonheur des peuples qu'en ce qu'il s'oppose aux lumières ; et c'est dans les ténèbres de l'ignorance que l'homme est dépouillé de cette précieuse liberté, dont la privation le réduit presqu'au sort des animaux.

Le despotisme ne règne pleinement que dans les pays où les arts n'ont pas encore levé la tête. Voyez l'Afrique, qui a toujours été soumise au despotisme, et l'Asie entière, qui n'a jamais eu que des despotes pour maîtres : ces vastes régions ne nous offrent que le sommeil des arts et des sciences ; les ames y sont lâches et malheureuses, parce qu'elles sont sans lumières. Voyez le centre de l'Europe : le despotisme n'a pu s'y établir ; les peuples réagiroient contre un trône redoutable et ne consentiroient pas à voir leur sang couler. Les républiques contiennent encore les hommes les plus éclairés sur leurs droits respectifs.

Les beaux temps de la Grèce, si renommée par les sciences et les arts, furent ceux où cette nation comptoit le plus de

grands hommes en tout genre. Les beaux jours de la république romaine furent sous Auguste, sous Titus, cet excellent prince, l'amour du monde, sous Marc-Aurel ; toutes les jouissances appartenoient à ce peuple. Suivez l'histoire, et voyez par-tout le règne des arts affoiblir les coups du despotisme, le miner, le détruire. Les Arabes eux-mêmes, connus par leurs talens pour la guerre et pour les lettres, ont défendu la liberté, et la religion chrétienne, que l'on peut regarder comme une lumière nouvelle descendue sur la terre, a relâché parmi un grand nombre de peuples les fers de l'esclavage.

Qui a détruit la paix et la félicité des peuples qui regagnoient peu-à-peu les plaisirs attachés à la culture des arts ? N'est-ce pas ce déluge de barbares sortis du fond du Nord, et portant dans l'Eúrope la terreur et la superstition ? Ils renversèrent les monumens des arts, bouleversèrent l'empire romain, où l'homme respiroit avec une certaine dignité, et traînèrent sur leurs pas des fléaux pires que la mort, l'erreur, la superstition, les loix grossières : Ils substituèrent de monstrueuses sociétés à ce code majestueux des

Romains qu'avoit dicté la sagesse, L'Europe fut dépeuplée, et l'on vit naître ces tribunaux odieux dont le nom épouvante l'innocence.

Il n'y eut que le retour des sciences qui put adoucir tant de maux. L'Orient les rendit à l'Occident, d'où elles étoient depuis très-long-temps exilées. A cette lumière bienfaisante, des nations entières ouvrirent les yeux et brisèrent le joug sous lequel elles gémissoient. Plus la clarté augmente, plus les maux particuliers disparoissent.

La constitution des états libres est due à cette action de la pensée qui a repoussé la barbarie et les petites et féroces idées. La philosophie a fondé l'indépendance de l'Amérique, et tous les peuples ont applaudi à ce grand exemple. Les gouvernemens justes et modérés ont été formés par des livres : la liberté a paru au sein même de plusieurs gouvernemens militaires, parce que la force du glaive étoit enchaînée par la raison publique et la réclamation vigilante des citoyens.

Les lumières ont créé un nouvel ordre de choses ; les peuples ont plus de prospérité à mesure que les liens qui les unissent

sont plus resserrés. Les arts ont établi cette communication précieuse qui fait que toute l'Europe s'intéresse aujourd'hui à un fait qui se passe à Vienne, à Madrid, à Paris. Un fait politique n'est plus un fait isolé ; il a son influence, et aucune nation ne demeure indifférente à une injure publique faite à une nation.

Ces promptes idées que se communiquent les peuples par le bienfait renaissant de l'imprimerie sont aujourd'hui le plus sûr rempart des libertés individuelles : et la gloire et l'opprobre, chacun leur trompette en main, planent sur les trônes de l'Europe et versent la louange et le blâme sur les têtes couronnées, qui ne peuvent commander à l'opinion publique.

Le redressement des torts faits aux nations sera dû à cette voix vigilante qui ne taît rien, qui ne laisse passer aucune action sans la buriner ; voici l'Angleterre qui, par sa haîne contre le pouvoir arbitraire, par sa fierté, contient l'orgueilleux despotisme et semble dire à l'Europe : il ne tient qu'à vous de nous imiter. Cette leçon vivante relève les ames abattues, et tout citoyen porte les yeux vers ce peuple.

Voyez si les républiques ne sont pas plus éclairées que tous ces petits états qui sont soumis. La nation helvétique doit sa forme, sa paix et sa sécurité à des loix sages profondément méditées : c'est une prudence rare qui la maintient ; les libertés dont jouissent ces peuples donnent une force qu'ils n'auroient pas sans les lumières qui circulent jusque dans la tête du pâtre.

Comment Frédéric a-t-il gouverné sa nation ? par la supériorité de son génie, par la connoissance des hommes et des choses, par son amour pour les arts, par la distinction qu'il a su leur accorder. Il avoit une excellente tactique, parce qu'il savoit dire de bons mots. Si le préjugé est le vice radical des nations, Frédéric a su l'extirper, et son coup-d'œil a découvert que le terrein des arts agréables, bien cultivé, produiroit en même-temps dans toute leur perfection ces arts terribles qui font mouvoir les bronzes de la guerre. Il falloit être lui pour sentir cette liaison intime : l'Europe entière a vu ses succès.

Qu'est-ce qui manque à l'Espagne, à cette monarchie qui n'a qu'une apparence imposante ? On le sait, il n'y a qu'une voix

pour accuser ce grand corps tombé dans l'épuisement : c'est une feuille de métal qui a gagné en étendue ce qu'elle a perdu en épaisseur. Il n'appartient qu'aux arts de lui rendre de la solidité.

L'empire Ottoman ne se voit-il pas obligé de sortir de son sommeil léthargique ? n'appelle-t-il pas de tous côtés les arts qui doivent faire disparoître sa foiblesse en liant les diverses parties de cet empire ? C'est un vice antique de barbarie qui affoiblit son pouvoir ; ce ne sera que par l'adoption de plusieurs idées voisines que le turc se raffermira sur sa base.

A quel talisman sont dus les succès de la Russie ? Cet empire dormoit loin de nous ; mais dès que le ferment des arts a fait lever cette pâte stagnante, toute sa force s'est manifestée : elle est entrée librement dans les affaires politiques de l'Europe, elle y a influé d'une manière puissante. Les Russes, imitateurs adroits, n'ont fait que verser chez eux quelques françois, et soudain ils ont secoué le joug des siècles précédens. Peu importoit que le gros de la nation fût éclairé, la tête l'étoit, les con-

quêtes ont illustré ce peuple inapperçu il y a un siècle.

Qu'on reconnoisse donc toute l'influence des arts, et que l'on voie qu'en faisant d'un côté la grandeur d'un état, ils donnent à chaque particulier une plus grande somme de liberté et de bonheur.

Le peuple le plus heureux sera donc celui où il y aura un plus grand nombre d'hommes instruits, propageant les lumières nécessaires à la civilisation.

N°. 10.

Commune origine.

Presque tous les gouvernemens ont eu la même origine : ils dérivent des assemblées nationales tenues pour les causes civiles et pour les expéditions militaires.

Les changemens qui arrivent à la constitution des états monarchiques sont toujours relatifs aux accroissemens de puissance que gagne l'autorité exécutrice.

La nation françoise avoit ses diètes et ses états-généraux lorsqu'elle augmenta en nombre et qu'elle occupa un vaste terrein,

Elle confia le soin de convoquer les états au roi, et celui de les diriger au clergé, à la noblesse, auxquels on joignit les députés du tiers-état. Insensiblement les rois négligèrent sciemment la convocation des états-généraux.

La puissance absolue du monarque est due en France aux grands domaines attribués à la couronne. A peine Louis XI eut-il acquis la Bourgogne à la France, qu'on vit la monarchie françoise se changer et s'altérer.

La jonction de la Franche-Comté, de l'Alsace et des états de Flandre, faite sous Louis XIV, consomma l'autorité absolue. La monarchie espagnole eut le même sort sous Ferdinand-le-Catholique, sous Charles-Quint et Philippe II. Charles-Quint, à-la-fois empereur et roi d'Espagne, asservissoit l'Allemagne par l'Espagne, et l'Espagne par l'Allemagne.

Les rois de Suède, après leurs conquêtes faites sur les Allemands, sur les Polonois, sur les Russes, touchèrent à la souveraineté. En Angleterre, le despotisme ne fit-il pas les plus grands efforts dans le temps de Guillaume-le-Conquérant, de Henri II, de

de Henri VIII, de Jacques I? C'est que ces princes s'étoient rendus redoutables au reste de leurs sujets par des acquisitions considérables.

Il est des préjugés qui, par leur antiquité et avec le secours de je ne sais quels mots imposans, semblent avoir usurpé tous les droits à la vérité. Les idées fantastiques que l'on a sur le gouvernement féodal sont de ce nombre. Ce gouvernement tenoit au p u de communication qu'il y avoit alors, à la pauvreté des arts; c'étoit un gouvernement admirable, vu le défaut de lumières. Plus le nombre des sociétés particulières étoit grand, moins il y avoit de facilité à les opprimer. Cette situation n'étoit pas la moins conforme à la nature humaine, à la tranquillité, à la paix.

Le gouvernement féodal a eu ses beaux jours, sa majesté et sa force. Il se marioit avec l'ignorance universelle, qui n'est pas dangereuse comme l'erreur: il convenoit à des siècles où les sciences et les arts peu perfectionnés n'avoient pas établi des rapports entre les empires.

Mais ce rapport moderne n'a-t-il pas produit des convulsions étrangères à ce temps?

Combien en a-t-il coûté pour unir ces états séparés?

Les affaires de l'Amérique n'ont-elles pas, depuis sa découverte, bouleversé l'ancien monde, qui avoit assez de ses propres agitations? Le gouvernement féodal étoit un gouvernement bien imparfait en lui-même; mais c'étoit un chef-d'œuvre de raison et de politique pour les siècles où il a régné. Ces châteaux épars et fortifiés partageoient une foule d'individus, et la masse de la population ne fut point ébranlée.

On dira que la France est délivrée de grandes calamités depuis que, réunie sous une même puissance, ses provinces ne se font plus la guerre. Mais la guerre ne tire-t-elle pas de ces mêmes provinces une foule de soldats qui vont expirer sur les frontières? Ils mouroient pour des intérêts qu'ils connoissoient; ils expirent aujourd'hui pour des intérêts qu'ils ne connoissent pas. N'est-il pas démontré qu'un empire trop vaste n'est pas moins funeste aux hommes que la multiplication des petits états?

En général les hommes sont plus heureux dans les états d'une certaine étendue;

et les sociétés particulières sont plus parfaites, quand la partie qui gouverne peut faire sentir par-tout son autorité, et réprimer tous les abus ; ces sortes d'états ne sont point exposés à ces révolutions ruineuses ; crise ordinaire de la politique qui fatigue incessamment les empires trop vastes, toujours occupés des mêmes projets.

Que dis-je, un empire peut se dissoudre sans que la félicité publique disparoisse. Un pays conquis qui garde ses mœurs, ses loix, ses propriétés, n'apperçoit d'autres changemens que le nom d'une nouvelle dynastie.

Il seroit contre l'ordre des choses que le peuple n'eût aucun droit de voter dans la chose publique. Que seroit un peuple qui n'auroit point de représentans ? La grande preuve de la liberté du peuple françois fut dans l'assemblée des états-généraux ; mais ce qui convient à un siècle ne convient plus à un autre. Aujourd'hui le haut clergé est tout composé de nobles, ce qui ne fait presque plus qu'un seul ordre, et le tiers-état se trouve comme absorbé, parce que les individus qui ont voix dans cette assemblée ne sont pas propor-

tionnés en nombre à la grandeur de la nation et à la majesté de ses droits. L'ancienne composition de nos états-généraux seroit très-vicieuse aujourd'hui, parce que les représentans du peuple pourroient être subjugués par la ligue facile des deux premiers ordres.

Le fonds de la nation ne pouvant pas paroître dans cette grande assemblée, il lui faut une autre manière de voter plus favorable à la tranquillité publique et à ses propres intérêts; car le clergé et la noblesse l'opprimeroient à coup sûr avec ses formes gothiques, il se trouveroit engagé irrévocablement.

Comment le peuple votera-t-il dans un état où la puissance du souverain a prévalu? Comment appercevra-t-on l'opinion publique? Le peuple, comme par instinct, s'est attaché à soutenir dans ses magistrats le droit de vérifier, le droit de faire des rémontrances, c'est-à-dire, de juger jusqu'à un certain point de la bonté, de la justice d'un édit. La magistrature n'est pas ici simplement passive, les fonctions ne ressemblent pas à celles d'un greffier. Le droit de remontrer vient, selon le peuple,

d'une commission laissée au parlement par les derniers états-généraux ; le peuple françois se flatte toujours d'être présent aux opérations du gouvernement, tant que la magistrature, son interprête journalier, fera prévaloir son opinion dans la chose publique par la force, le concert et la libre expression de ses sentimens portés aux pieds du trône par l'organe des parlemens. Le peuple françois a nommé les magistrats ses représentans, malgré l'obscurité répandue sur l'origine de ces droits. Les intérêts du peuple exigent que cette représentation ait son plein effet ; car autrement ce seroit un esclavage déguisé que l'institution des parlemens, qui, toujours muets et passifs, verroient passer les grands désordres politiques sans élever la voix, et sans attester du moins le danger de la chose publique. Ainsi, ces tribunaux nationaux et populaires sont tout-à-la-fois le frein de la tyrannie et un des plus solides remparts de la liberté publique.

Les coups portés à la magistrature sont donc des coups portés au peuple. Il en prend le fait et cause, parce qu'il sent le besoin d'avoir des représentans, de quelque

nom qu'on les appelle, jusqu'à ce qu'il en trouve de plus dignes encore pour le protéger et le servir.

Qu'il y ait un supplément à cette voix publique et patriotique, tant mieux ; que le monarque appelle autour de lui des hommes éclairés et vertueux, c'est une extension des tribunaux légitimes. L'assemblée des notables, en 1787, par son zèle, par ses lumières, par son patriotisme, a montré que la nation sait parler avec sagesse, sentir avec grandeur, agir avec dignité, et que toutes les connoissances, ainsi que toutes les vertus, peuvent sortir un instant du sein de la nation. La statue de Paraxitele est dans le bloc.

Si l'on y prend garde avec cette attention scrupuleuse qui couvre les plus petites nuances, ce ne sont point les loix fondamentales ni les températures du climat qui ont amené cette malheureuse forme de gouvernement. Elle n'étoit point telle dans son origine, et ne pouvoit pas l'être, elle répugnoit trop à l'égalité quelconque des individus ; mais les petits accidens qu'on n'a point su prévoir ni réparer se sont amoncelés d'une manière insensible, et ses abus

ont roulé avec tous les siècles : ils se sont assimilés aux passions cupides de ceux qui avoient une portion d'autorité, et ils ont produit à la longue de très-grandes différences.

De-là sont nées les variations infinies qui ont rendu les remèdes si difficiles.

La coutume est bien plus dangereuse qu'une mauvaise loi. Celle-ci tombe d'elle-même, et l'autre, inhérente à la nation, ne laisse pas toujours l'espérance consolante de la voir anéantie ; et dans ce chaos, quand il faut combiner de nouvelles loix toujours incertaines avec des loix pleines de vigueur, unir l'ancien génie de la nation à des maximes nouvelles, ménager certains abus privilégiés, tandis qu'on en attaque d'autres, que fera-t-on sans le génie national, c'est-à dire, sans sa volonté qui se réfléchit dans les siècles, pendant que les rois passent?

Où seront les guides qui détermineront les remèdes ? J'ose le dire, le corps qui gouverne se trouvera dans la nécessité d'écouter la partie qui enseigne, parce qu'il aura besoin alors d'une grande fécondité de petits moyens, en ce qu'il faut

réparer la statue et non la refondre, puisqu'elle est fondue.

Il auroit plutôt fait, sans doute, ce corps éclairé, rempli de toutes les connoissances, de travailler sur un peuple neuf, agreste et pauvre ; mais la vieillesse de l'autre, ses vices, son opulence, ses préjugés inhérens et son origine, tout indique qu'il ne s'agit pas de le recréer, mais de le conserver et de le maintenir avec ses imperfections, car il ne nous est permis que de les atténuer.

L'égoïsme des professions seroit seul un obstacle presqu'insurmontable, si les esprits n'étoient pas suffisamment préparés. Chacune de ces professions forme une petite république qui se fait centre de toutes les idées ; elle tient avec opiniâtreté à des principes bons ou mauvais ; elle persécute tout ce qui contrarie ses préjugés anciens et dominans ; elle ne tolère pas ce qui s'écarte de ses principes ; elle élève une voix confuse qui obscurcit autour d'elle la vérité. Comme ces professions ne tendent qu'à augmenter leurs forces particulières, elles n'embrassent jamais d'idées

générales ; ainsi elles étouffent les objets patriotiques dans leur naissance.

Il faut que l'homme d'état dompte ces puériles difficultés qui embarrassent plus sa marche que les obstacles les plus sérieux ; il faut qu'il ait bien étudié le moment où il pourra frapper son coup en sûreté. Peut-être ne doit-il pas épuiser tous ses efforts sur de petits abus qui doivent tomber d'eux-mêmes ; il doit plutôt réserver ses forces et son degré d'autorité pour ruiner l'édifice vicieux qui entraînera ceux qui l'avoisinent. Ainsi doit agir l'homme d'état, et non s'amuser à des minuties. Un seul coup bien médité, et descendant à-propos, lui évitera la peine de reporter la hache plusieurs fois ; car, en politique, il faut couper avec fermeté, et non déchirer lentement.

Ce qu'il y auroit de plus dangereux dans l'administration de l'homme en place, ce seroit la pédanterie, c'est-à-dire, cette opiniâtreté qui, quand elle voit les esprits universellement soulevés, ne veut jamais reculer ; qui ignore qu'il est bon d'assoupir les ressorts du gouvernement ; qui ne veut rien accorder aux passions ; qui, présentant tou-

jours une raison sèche et inféconde, se trompe et ne change rien en mieux, faute de savoir temporiser. Cette pédanterie ne saura rien obtenir ; en forçant elle brisera : elle sera tout-à-la-fois ridicule et odieuse.

Les lumières sont le véritable bouclier contre le despotisme. Parmi les Arabes, qui cultivoient du temps de leurs califes les arts et les sciences, le despotisme fut plus modéré qu'en Perse. Il devint atroce lorsque les Arabes abandonnèrent la trace des arts. les attentats politiques croissent toujours en raison inverse des talens.

Chez les peuples dont l'ame est entièrement vuide, toutes les idées religieuses prennent racine, ainsi que les plus grosses montagnes s'élèvent d'un sol aride, pierreux et désert.

La portion qui est gouvernée se soumet volontiers, pourvu qu'on lui cache les rênes qui la guident. Elle n'aime pas à sentir la main qui la régit. Sa soumission est profonde, dès qu'elle semble volontaire ; elle se roidit dès qu'elle apperçoit l'ombre de violence.

Quel infaillible moyen de diriger un peuple, que de le diriger par ses propres idées, par celles qui lui sont chères ! Aussi dans

nos gouvernemens modernes n'avons-nous peut-être fait que de petites choses avec de très-grands efforts, que parce que nous avons su trop rarement diriger les hommes par la raison, qui a toujours une force suprême.

Eh ! comment un homme d'état ne juge-t-il pas les hommes raisonnables, sensibles, capables de recevoir des idées de toute espèce ? Sur quoi seroit fondée cette étrange opinion ? Comment se distingueroit-il tout-à-coup de la masse générale ? Comment oublieroit-il si promptement les intérêts des peuples ? n'y est-il pas compris lui-même ? et à son défaut, ses parens, ses amis, ses contemporains, enfin, ne s'y trouvent-ils pas ? Comment n'est-il pas sensible à la bienveillance publique, renommée odoriférante qui, dans tous les lieux, doit parfumer son passage, satisfaire son cœur et ses yeux, et accomplir le bonheur de tout ce qui lui est cher !

L'idée élémentaire de la justice est attachée à l'ame de l'homme. La loi naturelle révèle à l'homme que, traitant avec des êtres raisonnables comme lui, il ne peut communiquer que par la concorde, la jus-

tice ; et que s'il veut que son voisin respecte son champ, il faut qu'il respecte le sien.

Dès qu'il règne un rapport entre deux êtres, la justice s'établit ; c'est un droit réciproque qu'ils ont l'un sur l'autre.

Dès qu'il n'y a plus de rapport, la sensibilité n'a rien de respectable ; l'homme plie l'animal comme il taille un arbre, parce qu'il n'y a plus de rapport entre l'animal et lui. La nature a ordonné de manger le bœuf et le hareng, parce qu'il n'y a et ne peut y avoir d'obligation entre ces espèces et lui.

N°. II.

Cromwel.

Il vient des circonstances où il faut refondre le gouvernement ; alors ce droit appartient à celui qui en a le génie et le courage. C'est une statue mutilée qui doit aller revoir le creuset. Les nouvelles proportions sont à la disposition de l'homme qui en médite le jet. Cromwel en est un exemple récent : il devina ce qui conviendroit le mieux à sa patrie.

Quand le poids de la servitude a pesé long-

temps sur une nation, si elle vient à saisir la liberté, on peut assurer qu'elle en jouira long-temps sans en abuser.

Il n'en est pas de même des républiques. La liberté chez elles a ses abus ; et le plus beau moment d'un peuple n'est pas celui où il est libre, mais le moment où il brise ses fers.

Les peuples ont oublié les formes de gouvernement qu'ils avoient instituées pour remettre leur destin aux mains de ceux qui, par leur génie, influoient sur leurs siècles. Cette facilité a donné naissance au despotisme : il est de sa nature d'aller toujours en augmentant, jusqu'à ce qu'on l'arrête ; mais tôt ou tard vous voyez le peuple, par une résistance proportionnelle, détruire l'excédent du pouvoir. L'équilibre renaît, et les momens de violence ont été rares, et n'ont frappé qu'une portion de la société.

Ne voyez-vous pas dans l'histoire le peuple traiter un beau jour le despote comme celui-ci traite ses esclaves ? Il a coupé les têtes, la sienne est coupée.

Les peuples ne sont point lâches ; mais ils attendent le jour de l'insurrection ; ils attendent un vengeur.

Quand, dans l'immensité des faits, il se

rencontre des têtes propres aux révolutions, le peuple achève l'ouvrage commencé dans tous les esprits ; mais il se livre quelquefois en aveugle à des tyrans plus dangereux que celui qu'il veut éviter : n'importe, il se venge.

Quand une tête comme celle de Charles Ier, foible, opiniâtre, rencontre la tête d'un Cromwel, d'un de ces hommes rares que la nature a fait pour séduire, subjuguer et commander, c'est la rencontre de deux forces rapides, mais inégales ; c'est le choc fortuit d'une effroyable comète venant heurter une humble planète. Si Cromwel ne périt pas, il faut que Charles soit décapité.

Guise heurtoit Henri III ; Henri III n'a prévenu Guise que de quelques jours : et Guise auroit pu jouer en France le rôle que Cromwel a joué en Angleterre.

Il est des momens où les mains chargées du dépôt de l'autorité peuvent et doivent saisir un despotisme vertueux. S'agit-il de réprimer un grand malheur ? s'agit-il de fonder dans une circonstance heureuse la félicité d'un peuple ? le noble exercice du pouvoir leur appartient exclusivement ; mais ceux qui sont vraiment animés d'un motif sublime le prouvent du même coup : ils ne

mettent point d'intervalle entre l'entreprise et le bienfait.

Ainsi, plusieurs révolutions tant blâmées dans l'origine n'ont fait que restituer au gouvernement sa force et sa liberté. Il n'y a presque point de guerre civile qui n'ait donné une commotion salutaire ; rarement un peuple s'est soulevé pour retomber sous le despotisme ; des siècles orageux ont préparé la tranquillité et le calme des siècles suivans.

N°. 12.

Faux calculs.

Les calculs de la politique sont faux lorsqu'ils sortent de la monstrueuse idée que les états modernes sont un *patrimoine*. Alors le système européen se trouve dérangé au moment qu'on a fait les plus grands efforts pour empêcher la *prépondérance*. On ne put ôter à l'héritière de Bourgogne le pouvoir de *tester* en faveur de la maison d'Autriche ; à Charles II, de *léguer* l'Espagne au duc d'Anjou : il

existe un pacte de confraternité et de succession entre la maison de Brandebourg, celle de Saxe et les landgraves de Hesse.

La Lorraine et la Corse annexées à la la France ; Parme acquis à la maison de Bourbon ; les duchés de Toscane, de Mantoue à l'ambition de l'Autriche ; l'Ecosse asservie par celle de l'Angleterre ; une partie de la Pologue par ses voisins ; la Courlande et Dantzick menacés ; le duché de Holstein cédé au roi de Danemarck ; les vastes états des branches de la maison Palatine destinés à un seul maître ; et comment calculer des contre-forces aussi inattendues ? Il faut que la politique soit mobile comme les évènemens : une bombe est lancée en Espagne, elle va écrâser Rio-Janeiro ; les querelles du Danube porteront l'incendie jusqu'à Naples, et la limitation de l'Acadie fera désoler le Mecklenbourg. La guerre de Corse fut décidée, dit-on, par une *plaisanterie de souper*, et l'alliance de deux puissantes monarchies a été le fruit du ressentiment d'un ministre contre un grand roi qui, d'après le ton de Boileau, avoit enchâssé dans deux

vers le nom d'un cardinal alors abbé (1).

Les républiques ne sont pas plus exemptes que les monarchies de ces promptes mutations. Les petites affaires des cours deviennent des affaires politiques, et ces affaires mènent le monde ; ainsi la rupture de deux femmes pacifia l'Europe à Utrecht ; ainsi les partisans d'un stadhouder amenoient les François jusqu'aux portes de Nimègue en 1747 : ainsi le système du nord change, parce que Pierre III est détrôné ; ainsi l'influence d'une favorite a donné ou ôté en France le bâton de commandement. De cette fluctuation de faveurs et de disgraces sont nés les plus grands revers ; ainsi une roideur déplacée a fait reconnoître les Américains séparés de la mère-patrie, comme un peuple indépendant et libre.

Comment calculer cette fluctuation d'évènemens ? ce sont des circonstances politiques qui varient tous les siècles.

L'évènement inoui du démembrement paisible de la Pologne pouvoit-il se présumer, ainsi que l'indifférence de l'Europe ?

(1) Voici ce vers :

Évitons de Bernis la stérile abondance.

Le calculateur politique n'auroit pas ajouté foi du moins à la tranquillité avec laquelle cette révolution s'est opérée ; il n'auroit pas cru à la docilité d'une nation qui fit trembler les Moscovites et les Suédois, les Allemands et les Tartares ; il auroit cru encore moins au silence des cours européennes. L'anarchie interne, la rivalité des maréchaux de confédération, dont chacun, à la tête d'un détachement, se prétendoit un général indépendant, annonçoient des désastres, mais non la catastrophe qui a soumis en un clin-d'œil des hommes qui se croyoient armés pour la défense de leurs foyers et de la liberté Tous les calculateurs étoient loin de prévoir que, tandis que les confédérés faisoient des brochures à Paris et en Bavière, on envahiroit leurs provinces avec un succès qui n'éveilla pas même le désespoir national.

C'est donc une illusion que cet équilibre si recherché et si précieux. Comment égaler les poids des diverses puissances ? On a vu l'Europe en armes pour défendre l'équilibre, tantôt contre la monarchie Autrichienne, tantôt contre Louis XIV. Les mêmes forces qui ont contribué à élever

une puissance s'agitent pour l'ébranler : le système de l'équilibre égare toutes les têtes, et c'est à la paix d'Aix-la-Chapelle que la méprise se manifeste.

Ce système d'équilibre tendoit à diviser l'Europe en deux factions dont le choc meurtrier empêcheroit les envahissemens réciproques : ce rêve n'existe plus, je crois, dans les têtes ministérielles ; mais il a fait long-temps l'erreur et le tourment des cabinets.

On lit dans une histoire imprimée, que André, despote de Romanie, seul héritier de son oncle Constantin, dernier empereur Grec de Constantinople, céda tous ses droits sur l'empire à Charles VIII et à ses successeurs ; ainsi il est visible que les rois de France ont un droit légitime sur l'empire des Paléologues ; car, qui fera une cession valide, si ce n'est un despote ? On dira que le sultan des Turcs, despote aussi, répondra que tout état despotique appartient à celui qui en est le possesseur actuel ; un homme de loi opposera la prescription, et un ministre dira hautement que les meilleures raisons se trouveut dans les arsenaux ; mais les puissances de l'Europe, sans avoir re-

cours à ces raisons, diroient qu'il faut conserver l'équilibre : or, le mot *équilibre* en politique a une force prépondérante au milieu de ces contestations, ou, si vous l'aimez mieux, de ces syllogismes que d'autres appelleront sophismes ; donnez, dis-je, à un logicien du nord-est les droits, et sur-tout les forces de la France, avec les desseins de les mettre en œuvre, et vous verrez qu'André, despote de Romanie, n'a point fait une cession imaginaire, et que les loix divines et humaines doivent l'appuyer.

La providence a voulu qu'il y eût une juste réaction entre le choc des différens corps ; ce qui empêche, politiquement parlant, qu'un état quelconque ne mange, et sur-tout, pour me servir de l'admirable expression de J. J. Rousseau, n'en digère un autre.

Mais tout est frottement dans la machine politique isolée ; car le gouvernement d'une nation est une combinaison méchanique. Il faut ici que le pouvoir du chef soit en équilibre avec la réaction des particuliers. Voyez le pendule d'un horloge : il entretient, par son balancement, l'uniformité des rapports que tous les différens rouages

ent entr'eux ; ainsi, il faut un régulateur qui dirige toutes les parties de la machine politique. Comme le ressort est l'ame d'une machine méchanique, ainsi le souverain, quel qu'il soit, détermine la constitution et la machine d'un état. Le gouvernement d'une nation est tellement une combinaison méchanique, que tous les maux qui en dérivent viennent des frottemens, c'est-à-dire, des intérêts particuliers qui ne se fondent pas dans l'intérêt général. La régularité des effets dépend donc du poids qui entraîne tout, tandis que les différens rouages s'engrainent pour accomplir leurs fonctions.

N°. 13.

États-Unis de l'Amérique.

Cette grande découverte de l'Amérique, en étendant le domaine de l'homme, que lui a-t-elle apporté ? L'occasion des plus grands crimes, des motifs de fureur et de carnage, une maladie horrible et destructive de l'innocente volupté, un luxe effroyable qui a corrompu toutes les nations de

l'Europe. Ainsi, leur communication avec les nouvelles Indes a enfanté des guerres barbares, une politique insidieuse, une violation perpétuelle des droits les plus sacrés.

Ces grands maux vont être réparés par les bienfaits de la législation : elle va porter la vie au Nouveau-Monde par les idées heureuses venues d'Europe.

La force des loix l'emportera sur l'esprit anti-citoyen : la philosophie aura voyagé dans ces climats heureux ; les écrivains modernes auront préparé la félicité des générations futures.

Que signifient ces termes de *séditieux*, de *révoltés*, quand l'épée de la victoire décide la querelle? Lorsqu'un peuple se donne une législation, des armées, une marine, un commerce, un papier-monnoie n'est-il pas en droit de publier son indépendance?

S'il est un pays où il n'y ait ni mendiant ni voleur ; si ses forêts ne sont point dangereuses, si le bourreau y est oisif, dites hardiment : *ici le gouvernement est bon, demeurons-y.*

La révolution de l'Amérique est la plus

importante de toutes aux yeux du philosophe, parce que les États-Unis, absous, comme je l'ai dit, du crime de rébellion par l'épée de la victoire, et sur-tout par le code de la liberté universelle, vont montrer sous le ciel des formes de gouvernement qui répondront à la dignité de l'espèce humaine.

Les constitutions américaines, formées par la sagesse et par la méditation des penseurs européens, vont donc établir un état de choses qui sera sur la terre une nouvelle création ; mais l'Américain libre se ressent encore des vices politiques et moraux que les ravages de la guerre enfantent. Il semble toujours faire la guerre au vieux continent, et, soit impuissance, soit orgueil, il ne porte pas dans les objets de commerce cette probité franche et cette bonne foi sacrée qui, après tant de vertus publiques, honoreroient encore un peuple affranchi. Il lui manque ces vertus particulières auxquelles il arrivera sans doute, quand il aura senti qu'elles sont les gages de toutes les autres : une cupidité mal entendue lui fait perdre aujourd'hui cette belle renommée d'un peuple qui rend l'individu aussi respectable que peut l'être la nation.

Sans doute l'Américain, sensible à ce juste reproche, cultivera la morale politique jusques dans les ramifications de sa nouvelle société ; et l'esprit public, encore plus perfectionné, le détournera du sentier de la ruse pour lui ouvrir tous les chemins de la gloire, afin qu'il conserve sur la terre ce lustre qu'il s'est plu à annoncer, et qu'il faut qu'il mérite par tous les points de son existence.

Il faut donc que l'Américain donne à son négoce une empreinte plus majestueuse ; car ce n'est pas assez de dire : nous n'avons point parmi nous des voleurs, si la ruse, la dissimulation, la chicane, l'avidité basse se sont réfugiées et cachées sous les bureaux des commerçans Américains.

N°. 14.

Termes trompeurs.

Ce qui prouve la distinction imaginaire des gouvernemens, c'est qu'un seul homme n'a jamais gouverné une multitude immense ; ce qu'on appelle gouvernement d'un seul est visiblement le gouvernement de plusieurs.

Quand on appelle un monarque un père, ce n'est qu'une image ; sans cela, il y auroit un abus intolérable des termes. Ce père, qui a vingt millions d'enfans, ne connoît pas toute sa famille ; et malgré toute l'étendue de ses entrailles paternelles, il est nécessité à une prédilection bornée et particulière.

L'homme, dans toutes les sciences, pour aider à sa mémoire, a imaginé des classes, puisqu'il a fait de ses classes des principes rigoureux. Eh ! depuis quand la nature a-t-elle modifié ainsi tous les objets ? Il est physiquement impossible qu'il y ait une seule puissance qui absorbe toutes les autres ; il se trouvera des corps intermédiaires qui arrêteront les coups trop violens. Un despote coupe des têtes, comme un brigand dans une forêt assassine ; mais le despote est étranglé, et le brigand monte sur l'échafaud. C'est une violence particulière qui a son cours, mais qui n'est point et ne peut être autorisée par la volonté générale.

Les mots, de tout temps, ont trompé les hommes.

Un peuple grossier et ignorant est livré au despotisme, quand il est répandu sur un vaste terrein, parce que ses chefs, guerriers,

sont alors les maîtres, et il n'y a point de négociant, point de cultivateur, de lettres, de juges, point de distinction ; une partie s'empare du gouvernement, l'autre se laisse gouverner. On n'attaque point ce peuple par ces petites extorsions fines qui supplicient les états policés : comme on tient les personnes on les tue, mais on ne les fatigue pas. Quand la servitude cesse d'être personnelle, on l'étend sur vos biens, sur vos pensées.

Toutes les formes de gouvernement sont modifiées à l'infini. Sous la première race, le maire du Palais, choisi par les grands, maintenu par eux, entroit dans la constitution du gouvernement. Il défendoit les grands contre le monarque ; c'étoit un contrepoids qui lui étoit donné. Tout se faisoit au nom du monarque, mais l'autre agissoit ; on ne pouvoit le déposséder.

Je vois dans le gouvernement des forces qui se contrebalancent et qui se choquent. Quand une des parties n'est pas violemment opprimée, elle se tait, et quand elle souffre trop elle réagit brusquement.

Interrogez un monarque ; il sait bien qu'il ne fait pas toujours ce qu'il veut ; il sent les

obstacles. C'est une chimère que ces vœux, ces exhortations pathétiques adressés à un seul. Quinze millions d'hommes qui se jettent à genoux, et le prient de les rendre heureux, forment un spectacle étrange.

L'Indien qui adore son Maniton n'est pas plus extravagant. Un roi est environné de forces réprimantes ; il n'a ni l'étendue de tête, ni la force, ni le temps de tout faire ; c'est à la nation même qu'il appartient de redresser ses torts. Un seul homme ne lui apportera pas un bonheur tout formé. Si cette nation n'est plus armée, qu'elle lutte par la parole, qu'elle lutte sans cesse ; qu'elle oppose la plainte, le murmure ; qu'elle arme à-propos la satyre. La puissance du monarque est bornée : il peut exiler, emprisonner quelques particuliers, les mettre à mort ; mais il paie cher ses courtes vengeances : les noms qu'on lui donne, les troupes qu'il faut payer, tout l'arrêtera dans peu.

L'on compare un royaume à une métairie: on dit d'un monarque, son royaume lui appartient ; mais comment un royaume appartient-il et peut-il appartenir en propre à un seul ? Une propriété de cette nature, évidemment illusoire, excluroit toutes les

autres, ce qui seroit absurde et injuste. Il faut donc examiner ce qu'est cette prétendue propriété. On voit que le monarque est à la tête de la nation, mais n'est point la nation ; que tout se fait en son nom, mais non par lui : il y a donc abus du mot *propriété*. Un empire n'est pas une ferme ni une métairie, et ne peut se vendre, se démembrer et se communiquer de la même manière. Or, quand un roi dit *mon royaume*, il profère un non-sens : il est le pilote du vaisseau, mais non le maître du vaisseau.

Tous les gouvernemens sont mixtes et doivent l'être, ce qui les sauve de leur destruction. Les corps intermédiaires se trouvent dans tous les états ; où la race humaine n'est pas entièrement avilie, une seule loi est dangereuse ; où il y aura beaucoup d'orages politiques sans effusion de sang, là sera le sentiment de la liberté.

Tel état paroît tranquille, parce qu'il est épuisé et foible. Les partis, les orages populaires, les disputes, annoncent quelquefois la vigueur du corps politique : toutes les forces se meuvent, se balancent. Un tel royaume se porte bien, tant que l'équilibre

ne sera pas rompu jusqu'à ce point où la violence se manifeste.

Que n'en a-t-il pas coûté au despotisme, pour enchaîner les strélits en Russie, les gardes prétoriennes à Rome, les janissaires de Constantinople? Encore ces dogues ont-ils très-fréquemment dévoré le maître.

Tant que l'esprit d'un peuple n'a pas été flétri par l'oppression; tant qu'il réclame en secret contre la violence, il y a encore à espérer. Mais dès que le genie raisonne son esclavage, tout est dit: la gangrène a rongé l'arbre jusqu'au centre; il faut qu'il pourrisse et qu'il tombe.

Qu'importe que le gouvernement soit monarchique, républicain, démocratique, pourvu qu'il soit juste, modéré? La sujétion, relativement à chaque particulier, est toujours la même.

Que le souverain, ou le sénat, ou le conseil, n'aient point un pouvoir despotique sur la vie, les biens, l'honneur des sujets; qu'il ne puisse pas accroître les impôts, bannir sans raison ou retenir de force les citoyens: laissez ensuite les formes s'établir; car si l'on est fanatique du mot de liberté, et qu'on veuille donner à ce terme une

que les naturalistes ne conçoivent guères qu'un roi à la tête d'une société d'hommes et de fourmis, et ils ajoutent la reine, parce que nos rois d'Europe ne sont pas eunuques.

On nous a donc parlé sérieusement de la monarchie des termites et du monarque-insecte esclave de sa grandeur, des fourmis laborieuses et des fourmis oisives, du souverain enfermé dans son palais; enfin, de la reine ou mère commune, qui, avec un seul mâle et différens ordres de sujets, constitue la monarchie; il n'y a de bon dans tout cela, que d'avoir appelé soldats ceux que le naturaliste a vu travailler, et nobles ceux qui ne faisoient rien. Voilà où conduit l'abus extrême des termes qui nous sont familiers. Ainsi ont fait les économistes qui se sont payés de mots: ils ont vu la grande société des hommes du même œil que le naturaliste a vu la ruche des termites.

Le monarque des économistes doit posséder à lui seul le tiers des biens du royaume; ils l'ont décidé ainsi. Ce monarque existe, selon eux, *dans l'ordre essentiel des sociétés politiques*. Ils ne supposent pas un autre gouvernement; c'est toujours le *monarque* avec les mandataires de son autorité

suprême,

suprême, tutélaire et bienfaisante ; car ces trois épithètes sont invinciblement liées dans le système économique.

J'aime autant le théologien qui a dit que le joug politique étoit imposé des mains de Dieu ; mais cela n'est pas : Dieu n'a pas fait les tyrans. On pourroit dire, *Dieu a fait les républiques*, comme on dit que Dieu a fait les rois despotes.

Disons mieux que nos prédécesseurs : quand un gouvernement commet des fautes graves, il en est soudain puni. L'Espagne entrave le commerce de ses colonies, et ne le permet que sur des vaisseaux de roi ; les Anglois vont s'emparer par interlope des produits du Mexique et du Pérou ; le Portugal ne veut pas cultiver de bled, exercer ses manufactures, le Portugal devient province de la Grande-Bretagne ; la Pologne réduit sa navigation aux bateaux qui descendent des grains à Dantzick, Dantzick fera le commerce de la Pologne. La France néglige sa marine, ses communications, ses débouchés, ses canaux, une constitution vigoureuse et républicaine étend ses avantages et profite de ceux que ses voisins abandonnent: il en résulte une paix honteuse pour la

France, qui assure aux Anglois, en 1763, la moitié de l'Amérique, et le commerce de l'Inde et de l'Afrique.

La *Providence* est le premier ministre de la France, disoit certain prélat; c'étoit dire, en d'autres termes : *ce royaume, par sa masse, par sa situation, par le caractère et l'industrie de ses habitans, subsistera malgré toutes les fautes de l'administration.* C'est qu'il y a en France un sens national qui écarte tout ce qui est contraire à l'état, qui fait tomber tout ce qui est incohérent avec nos mœurs et avec notre gouvernement.

Un *livre*, un *bon mot*, une *répartie heureuse*, font percer les vérités à travers des conseils imprudens. Le bon sens appartient réellement au gros de la nation; elle s'oppose à tout ce qui blesse le moins du monde ses usages raisonnables ou antiques. Le déplacement des ministres les empêche de porter des coups dangereux : une voix qui s'élève combat l'erreur et les préventions; elle se trouve exprimer énergiquement le vœu de tous les bons citoyens. Dès-lors les systêmes erronés avortent, et le ridicule achève de dissoudre les projets téméraires.

On a vu le François, en 1771, avec une

résistance molle, mais continue, soutenir ses magistrats, écarter les intrus, et obliger en quelque sorte le souverain à restituer la magistrature dans les formes établies et consacrées par le temps. La voix publique a expulsé plusieurs ministres, et toutes les entreprises mal vues n'ont point eu d'exécution chez ce peuple éclairé, qui ne redoute point les fureurs du despotisme, parce qu'il sait bien qu'il y a plusieurs moyens pour le combattre et pour le désespérer.

On dira, d'un autre côté, c'est la nation qui est la puissance législative, et le roi et le sénat ne peuvent être que la puissance exécutrice. Mais si la nation est barbare ou ensevelie dans les ténèbres de l'ignorance, quelle législation formera-t-elle? L'impéritie et la méchanceté nuisent également à la société. Dans ce cas, il faut évidemment que le roi ou le sénat donne des loix. Quand la souveraineté est tutélaire, elle est respectée; quand elle est spoliatrice, elle est combattue et méprisée. Tout gouvernement dépend du génie des administrateurs.

Le monarque instruit donc quelquefois sa nation, et la nation l'instruit à son tour.

l'instruction aujourd'hui est un moyen de plus pour le souverain : car l'instruction est nécessaire pour faciliter l'obéissance.

L'homme n'est point né pour le mensonge, et le règne de la vérité s'étendra avec rapidité, si la législation se forme sur des principes évidens. Or, le maintien de toute association dépend du bonheur des associés. Dire qu'un royaume est le patrimoine d'un monarque, c'est, dans un siècle éclairé, renouveler une absurdité cruelle.

On pourroit définir un bon gouvernement l'*art de pourvoir aux besoins de l'homme dans l'état de société*. La nature a rendu ces besoins très-simples, et la société les a rendus très-nombreux.

Il y a deux espèces d'hommes parmi nous; les hommes de la nature, qui habitent les campagnes, et les hommes de la société, agens de l'industrie, entassés dans les villes.

Il sort de ces deux sources un troisième ordre d'individus vivant aux dépens des deux autres, pour assurer une liberté nécessaire et protéger des asyles qui seroient souvent troublés.

Il existe donc une lutte entre ceux qui

jouissent dans l'oisiveté, et ceux qui travaillent pour se procurer ces jouissances.

Que doit faire le gouvernement dans cette position funeste, plus ou moins inséparable des grandes sociétés ? encourager les bras de ceux qui travaillent, exciter la bonne volonté de ceux qui consentent à payer leurs jouissances. La subsistance des hommes est fondée sur cette réaction continuelle ; on doit donc mettre un soin égal aux deux objets qui y concourent. Bien connoître les deux points qui balancent l'agriculture et le commerce, voilà tout le secret du gouvernement. Alors il saura jusqu'où étendre l'impôt, soudoyer des stipendiaires, et multiplier des manufactures.

N°. 16.

La nature ébauche le gouvernement.

Les sociétés humaines subsistent moins par la force du gouvernement que par la force de la nature, qui ébauche nécessairement le corps politique, par la tendance qu'ont tous les hommes de vivre assemblés et de vivre en repos ; car quand la pauvreté

des citoyens est à-peu-près égale, les passions n'ont pas cette férocité qui naît de cette complication prodigieuse de convenances civiles et morales, partage des sociétés nombreuses où l'inégalité des fortunes exige des loix extraordinairement combinées. C'est alors que le philosophe s'étonne, non sans raison, de voir la société humaine subsister, quand les trois-quarts des hommes attroupés sont dans une disette des biens dont jouissent les autres; mais la nature, qui veut que le petit nombre commande et que le plus grand obéisse, a voulu que l'homme en société vécût sous l'empire des causes premières, qu'une immense population fût assujétie à quelques hommes, parce que les hommes vivant en société ont besoin d'un gouvernement, et que les membres des sociétés ne pouvant être égaux, l'empire, soit de la force, soit de la parole, soit des arts, doit se réunir en peu de mains. Or la grande société qui se divise en un grand nombre d'autres qui se subdivisent en un plus grand nombre encore, ne pourroit pas subsister, sans un point central; car point d'ordre, point d'harmonie sans volonté prédominante.

La nature fait donc les gouvernemens, et la réflexion les perfectionne. Les loix quelconques s'opposent à cette fièvre continuelle qui travaille les humains, et qui les porteroit les uns contre les autres, sans cet instinct supérieur à toutes combinaisons, instinct qui fait commander celui-là et obéir celui-ci, et qui crée en même temps la voix qui s'élève entre le maître et le sujet pour crier : *toi, cesse de commander*, ou bien : *toi, obéis*. Par-tout on trouvera les élémens de cette première ordonnance de la nature ; et dans les loix politiques les plus compliquées, l'on verra toujours que celui qui commande n'est pas moins enchaîné à celui qui obéit, que celui-ci ne l'est à l'instinct qui le soumet aux loix.

Si ce livre ne porte pas jusqu'à l'évidence la vérité de ces principes, j'aurai mal vu, non-seulement dans les causes, mais encore dans tous les faits historiques qui me semblent en résulter.

L'art de gouverner a probablement la même origine que tous les autres arts. Les gouvernemens ont dû leur origine aux sentimens naturels. Les premières sociétés politiques furent modelées sur le respect filial,

et l'on érigea le gouvernement paternel en institut national. Les sauts sont aussi rares dans le monde moral, qu'ils le sont dans le monde physique. L'homme n'avance à-la-fois que d'un seul pas. Les Chinois, copiant la nature, firent de l'autorité paternelle une loi publique et nationale, et l'empereur fut appelé le *père de l'état ;* mais il ne faut chercher la force et la vigueur de ce sentiment que dans l'homme isolé, sauvage, auquel sa famille tient lieu de l'univers. On ne pourroit plus se servir aujourd'hui de la souveraineté, considérée comme autorité paternelle, dans le tumulte de la vie sociale. Eh ! qui oseroit l'appliquer comme un principe de gouvernement national ? L'idée de contrat et de convention formant le code du droit naturel, il ne s'agit plus du respect filial pour le chef de l'empire, mais de l'obéissance, comme tribut des avantages qu'il procure à la nation.

N°. 17.

De certains docteurs modernes, déjà anciens.

Les *économistes* nous parloient dans leur jargon de la propriété du monarque, et ils lui donnoient le tiers du revenu du royaume ; les bonnes gens ! on les persécutoit encore ! Comment la prétendue propriété du monarque existe-t-elle, lorsqu'elle est l'origine de tous les abus ? Non, jamais les économistes n'ont songé à l'organisation politique d'un état ; ils ont fait un souverain à leur mode, sans s'embarrasser que son autorité dégénérât en despotisme, c'est-à-dire, dans l'attaque éternelle de la propriété personnelle.

Tous les travaux des hommes sont, par l'*ordre naturel*, consacrés au profit de celui qui travaille ; mais il n'y a qu'un seul de ces travaux qui puisse faire le profit de tous les autres, parce qu'il puise seul à la source de tous les profits ; bien : ce travail est celui de la culture, parce qu'il crée en retirant au-delà des frais avancés. Or, pour dire que

cultiver la terre c'est créer, que cette création étoit la source de tout le reste, les économistes ont dit le *produit net.* L'homme ne peut pas manger tout le bled qu'il fait croître : il faut qu'il dispose de cet *excédent* pour quelqu'autre de ses besoins ; cet excédent est le *produit net.* Ce mot scientifique auroit disparu, si les économistes avoient dit simplement, c'est l'excédent de la culture propre à nourrir un homme, qui nourrit les autres hommes ; cela étoit de toute antiquité. La *science*, le *maître*, le produit *liquide*, le produit *total*, le produit *net*, ce ridicule attirail d'expressions obscures ressembloit au langage qu'emploie le maître des langues de Molière, dans la comédie du *Bourgeois gentilhomme.*

Ces docteurs voyoient les démonstrations palpables de la vérité dans les caractères de leurs brochures, et le peuple mouroit de faim. Leur système, bientôt revêtu de l'*édit royal*, insensible et froid comme la mort, s'autorisoit dans sa cruauté sur des raisonnemens sortis de la presse des économistes, parce qu'ils favorisoient une cupidité ministérielle. Ces écrivains enthousiastes, et dupes sans le savoir d'un gouvernement atroce,

disoient hautement que la *politique* ne devoit point *changer*, tandis qu'elle est et qu'elle doit être variable et changeante par sa nature même, ce que ces pauvres économistes, faisant des brochures pour se rendre alors nécessaires, n'avoient pas seulement entrevu.

Le système de *Law* et celui des *économistes* ont été également funestes à la France, par l'abus immodéré que l'on en a fait; ils ont marqué le *commencement* et la *fin* du dernier règne par des désastres à-peu-près égaux. Ces deux systêmes avoient néanmoins leur point de vue raisonnable et leur utilité. On a voulu les rendre inflexibles : il auroit fallu les modifier; et en les tempérant selon les circonstances, ils n'auroient pas nui.

Les cris des ames sensibles furent étouffés à la voix des *nouveaux docteurs*, fiers de spéculer sur cette matière. Quoiqu'instruits par l'expérience de plusieurs *règnes*, ils ne sentirent jamais, ou ne voulurent point sentir ce que leur système avoit de violent et d'outré dans les circonstances. Irréfragables comme des théologiens, ils ne voulurent pas comprendre qu'on empoisonne le bien,

quand le gouvernement, concentré dans une cour, n'est pas disposé à le recevoir. Aussi, malgré tout ce qui étoit démontré sur le papier, la famine a couru derrière leurs brochures; et ils eurent beau dire : *on n'a pas fait ce que nous avions dit;* on avoit pris l'*idée* de leur s'ystême, mais comme ils n'avoient pas su le lier à l'*époque présente*, le malheureux système étoit retombé sur le peuple. Or, comme les *économistes* auroient partagé la gloire du bienfait s'ils eussent réussi, il faut qu'ils partagent la honte de leur méprise et les malédictions d'un peuple privé d'un *pain* qu'on lui enlevoit d'après leurs *raisonnemens*.

Il fallut bientôt revenir à la politique de la portion nombreuse (qui n'avoit point été instruite à l'école *du maître*), à la politique *usuelle*; qui avoit proscrit dès le commencement ces moyens extrêmes (1); et tous ces rêves qu'un journaliste-rédacteur publioit sous le nom d'*Éphémérides*.

Rien de plus simple que la politique;

(1) Je me suis toujours moqué des économistes; je n'ai vu en eux que des gens voulant plaire au *mauvais gouvernement de Louis XV*. Voyez mon an 2440.

quand on rappelle cette science à ses véritables élémens. Il y a une voix intérieure qui nous dit que les hommes sont égaux, et ont tous droit aux biens de la terre, la mère commune. Le despote le plus orgueilleux ne se le dissimule point à lui-même ; et si la puissance législative prêtoit sans cesse l'oreille à cette voix intime du sentiment, tout seroit bien, et l'on n'agiroit plus comme si la société étoit fondée sur l'anéantissement des droits de la nature ; on écouteroit les plaintes qui attestent la souffrance publique.

La politique systématique peut avoir quelques avantages ; mais avouez qu'elle peut servir le tyran adroit comme le roi légitime.

Le nombre des nécessiteux sera toujours proportionné à celui des gens sans biens. Plus la population d'un état est forte, plus il y aura de malheureux, si vous n'appelez pas une industrie absolument libre pour partager les bénéfices concentrés entre des mains privilégiées.

La masse des richesses étant nécessairement limitée dans tous les pays, il est évident qu'il ne peut y avoir qu'un certain nombre d'habitans aisés ; mais dans un état

où la loi protègera également tous les genres de *culture* et d'*industrie*, du plus riche au plus pauvre, tout ira par simples nuances.

Dans un état qui approche de sa plénitude de population, il est donc très-nécessaire que le gouvernement veille au commerce des denrées, parce que le sort de la plus grande quantité des citoyens étant nécessairement très-dur, il est à craindre que les denrées ne suffisent pas à la subsistance des hommes, qui sont tout-à-la-fois dépendans des mauvaises années et du caprice des riches; et comme la famine met le bas peuple au désespoir et déshonore un royaume, il ne faut point que le gouvernement livre à des systêmes illusoires la vie des peuples, et se mette en danger d'essuyer des incartades populacières. Qu'il égalise les denrées dans tous les temps, malgré la voix des faux politiques, et il n'aura pas à craindre pour sa tranquillité.

Que le gouvernement ait toujours devant les yeux cette vérité de fait, que le plus riche citoyen ne paie pas le pain, le vin, la viande plus chèrement que le plus pauvre de l'état, et il sentira la nécessité de ne point augmenter l'inégalité des conditions, en

abandonnant à la cupidité et au hasard le commerce des denrées ; car ce seroit augmenter de mille manières l'impôt le plus terrible qui puisse reposer sur la tête du peuple.

A Athênes, ceux qui ne retiroient pas de leurs biens deux cents mesures de fruits ne payoient absolument rien à l'état. Il n'est pas vrai que l'impôt, étant un sacrifice que l'on fait d'une partie de ses richesses pour assurer le tout, doive être payé par tout le monde à proportion de ce qu'il possède. Le peuple paie de ses bras, de tous les travaux publics, de la sueur qui dégoutte de son corps, des dangers auxquels il s'expose dans tous les métiers périlleux, des ouvriers et des soldats qu'il fournit incessamment dans sa personne et dans celle de ses enfans ; ainsi l'effet direct de la loi d'Athênes, dont nous avons parlé, étoit, dans sa sagesse, de respecter les *minces fortunes*, en absorbant par l'impôt une partie de l'opulence des gens riches.

Enlever à ceux qui n'ont aucune propriété foncière une portion de leur argent, c'est leur faire payer un double impôt; car ils sont déjà esclaves-nés de la société, qui leur

fait porter les plus pesans fardeaux ; et leur ôter une portion de leur argent, c'est leur ravir, non le tribut légitime, mais une portion nécessaire de leur subsistance. Ils acquittent le tribut par leurs travaux et par leurs services journaliers ; et quand le peuple donne sa vie pour un mince salaire, si la valeur des denrées ne diminue pas pour cela en proportion de son indigence, ses jours laborieux et sans cesse exposés ne représentent-ils pas un tribut offert à la patrie, et certes le plus étendu de tous ? (1)

Le gouvernement doit prendre les mesures les plus exactes pour que jamais un état ne soit privé des denrées qui croissent dans son sein. Troquer des nourritures pour de l'argent, surtout quand la population est considérable, n'est-ce pas ordonner à une grande partie des habitans de retrancher de leurs consommations ordinaires, les condamner à la souffrance ? et quand les travaux auront rendu la terre fertile, on exportera en quelque sorte la vie des hommes pour satisfaire l'avarice de quelques spéculateurs

(1) On objecte la classe des financiers, agioteurs ; saisisssez-les par le papier, pincez-les par le *timbre*.

qui

qui donneront à l'étranger, pour de l'or, la subsistance de toutes les classes laborieuses du peuple.

Le commerce qui enlève d'un état les denrées pour des superfluités est un commerce peut-être dangereux, et qui ne fait que faciliter l'accroissement de la cupidité accapareuse.

La masse d'argent est toujours suffisante, quand elle est relative aux besoins en général.

Il ne faut que du bon sens pour reconnoître que le superflu des récoltes doit être mis en réserve pour prévenir la disette. Mais écoutez les économistes; ils vous feront cent raisonnemens ingénieux et mauvais, pour vous prouver qu'il faut en tout temps et sans aucun régime laisser aller le *bled* chez ses voisins, et l'échanger contre de l'*or*. L'or, disent-ils, engraissera vos terres : rien de mieux vu sur le papier. Il a fallu que le bon sens, qui ne scrutoit pas si loin, attendît le jour où l'on reconnoîtroit que le superflu des récoltes appartient à la population ou à la province voisine; qu'il est également dangereux et injuste de l'en priver.

Ainsi, ceux à qui l'on avoit donné le titre d'*économistes* ne sont pas ceux qui ont fait les plus grands progrès dans la science économique. Ils ont parlé d'abord d'une *évidence* qui devoit subjuguer tous les esprits, et cette prétendue évidence n'offroit que des ténèbres ou des idées communes, revêtues d'un jargon pompeux. Cette mystérieuse obscurité, ce langage barbare, n'ont pas donné à ces nouveaux oracles les sectateurs qu'ils attendoient. Ce fantôme de l'*évidence*, ce despote universel, n'a point soumis les passions de l'ambitieux, de l'égoïste. L'amour effréné du luxe et l'agiotage ont bravé ces vérités qu'on disoit aussi démontrées que le calcul le plus rigoureux.

Le tableau économique, en voulant tout embrasser, a fait nécessairement un mauvais calcul ; et de-là des mécomptes énormes. C'est la présomption de tout ordonner qui les a fait naître : une source de mauvais raisonnemens a suivi les faux calculs, et le tableau économique est comparable aux syllogismes auxquels on a fait tout dire.

Les économistes ont méconnu l'ordre moral, qui est la base de l'ordre physique. Ils ont cru que celui-ci suffisoit ; et oubliant

de régler le cœur de l'homme, ils ont négligé de purifier les vertus dans leur sanctuaire. Ils ont abusé de l'excellent principe de la liberté, en voulant d'abord la rendre indéfinie ; ensuite en l'appliquant aux choses de premier besoin dans un siècle cupide et sous un gouvernement avare. Ils ont crié aux peuples qu'il falloit se défaire de leur subsistance ; et ils n'étoient pas assurés de les remplacer. Le vuide fut prompt, et le remplacement lent. Leur impôt unique et territorial, qu'ils n'ont pourtant fait qu'emprunter, seroit admirable, quoique bien moins parfait que la dîme de Vauban, critiquée par eux, si tous les autres abus étoient réformés ; mais ils n'ont pas vu qu'on ne prenoit dans leur système que ce qui pouvoit satisfaire une cupidité particulière, et qu'on abandonnoit au ridicule les vérités qu'ils avoient pu tirer du néant. La science économique, annoncée comme la législatrice de l'univers, a fait beaucoup plus de mal que de bien, parce qu'elle n'a pas su détailler ses principes d'après les circonstances.

Il ne faut pas compter pour rien d'effaroucher l'imagination du peuple par l'expor-

tation illimitée des grains. Il s'allume quelquefois gratuitement ; mais, je le demande, a-t-il tort? Peut-il avoir lu les brochures? a-t-il entendu les dissertations, et pesé le pour et le contre? La subsistance est plus chère à l'homme que sa propre vie; pourquoi ? C'est que l'homme sent la faim, et qu'il ne sent ni la vie, ni la mort. La subsistance est encore plus chère aux hommes que la liberté ; il faut donc écarter les images affreuses de la disette ; et comme le peuple craint toujours le *monopole* dont il a vu les excès, ne soyez pas surpris si l'exportation réveille ses terreurs, car s'il y a erreur, il y va de sa vie.

Suivant les uns, la France recueille quelque peu de bled plus qu'elle n'en consomme; suivant d'autres, elle n'en recueille pas assez pour nourrir ses habitans : car malgré notre air de suffisance et notre présomption, qui ne nous permet pas de douter de rien, nous avons l'honneur d'être fort ignorans dans les choses essentielles. Quoi qu'il en soit, la France a recours aux Napolitains, aux Siciliens, à l'Africain, ce qui semble prouver que nos récoltes ne nous suffisent pas. Voyez la Beauce, cette province qui produit

de si beaux bleds : eh bien ! plus de la moitié de ses habitans ne mangent que du pain noir. Eh ! pourquoi faire sortir le bled, lorsque dans plusieurs de nos provinces le quart de leurs habitans n'ont pas de bled suivant leur appétit ? Faisons venir du bled des ports des États-Unis, et donnons en échange nos vins, nos huiles fines et nos fruits. Le peuple agriculteur est trop grevé d'impositions en France ; il faut qu'il se livre à une culture plus avantageuse pour payer le collecteur.

Au lieu de vendre du bled à l'étranger, achetons-en, et que la France imite la bonne mère de campagne, qui veut que son enfant ait toujours le pain à la main, dût-il ne pas le manger, dût-il le laisser tomber par terre à la discrétion des poules.

Et nos colonies ! entendez les cris de Saint-Domingue ; les habitans se plaignent de la cherté, de la rareté, de la mauvaise qualité des farines. Portons les bleds américains dans les îles à sucre françoises ; n'écoutons point ces économistes qui nous ont affamés, qui ne savent point que les hommes suivent les subsistances, et que la sortie des bleds nécessite l'émigration des habitans.

Enfin, puisse l'exportation, toujours sagement limitée, donner au cultivateur les avantages qu'il doit recueillir, et ne point mettre en même-temps les nombreux consommateurs d'un royaume dont le centre est loin des côtes dans la pénurie, ou les jeter dans cet effroi qui équivaut à une famine.

Les économistes m'ont toujours déplu, parce qu'ils se sont payés de mots sans définition. L'esprit de secte les rendit hautains dans la façon de penser, tranchans dans le discours, et ils apprêtèrent à rire par je ne sais quelle prétention exclusive *à la régie de l'état*. Le pédantisme les décrédita parmi les bons esprits, qui ne veulent aucun faste ni dans la conduite, ni dans l'expression; ils crièrent à la *liberté illimitée* lorsqu'on agita la question du commerce des grains. Le monopole profita de leurs brochures pour favoriser une cupidité particulière, et faire tomber sur les économistes tout l'odieux des revers qui avoient suivi la proclamation de la liberté générale. Les économistes, au lieu de donner une tournure différente à leur système, d'avouer le mal de la première expérience, fermes comme des ergoteurs,

luttèrent contre les gémissemens de la France affamée.

Peu s'en fallut que dans la première effervescence on ne donnât à chacun de ces économistes la physionomie d'un législateur antique, d'un Lycurgue, d'un Solon; l'obscurité, le jargon politique, le charlatanisme impudent, l'opiniâtreté, le mauvais style, l'emphase ridicule, tels furent les titres distinctifs de ces nouveaux docteurs, qui vouloient asservir les esprits à leurs opinions ténébreuses pour la plupart. Le chef fut surnommé le *maître*; il y eut un *sous-maître*, chez qui les assemblées se tinrent. Cette secte compta parmi ses membres un ministre qu'elle fatigua beaucoup pendant son court ministère; car il n'étoit pas permis à un homme éclairé ou à un homme vertueux de s'écarter en rien de leur doctrine despotique. Hors de leur secte, il n'y avoit plus, selon eux, qu'ineptie et misère; et les principes économiques devoient régir l'Europe et le monde entier.

Bientôt une juste appréciation de leurs maximes, peu aisées à mettre en pratique, fit naître ce dédain qui punit l'enthousiasme des sectaires; et la roideur de la nouvelle

école fut dissoute par le sage mépris des vrais philosophes ; non que toutes leurs idées fussent fausses ou peu solides, mais parce qu'ils les avoient imprudemment lancées sans en connoître eux-mêmes l'ensemble, et encore moins les conséquences. Ils avoient été, à la lettre, des charlatans politiques.

Les économistes ont répété toutes les vieilles images : que le *roi* est le *père* de la monarchie ; *un père de famille* ; que les sujets ne sont que des *enfans* adultes : ils ont tourné dans un cercle vicieux, ne voyant qu'une seule constitution, l'état *monarchique* ; et jamais le local n'a su arrêter leur coup-d'œil ni leur réflexion.

N°. 18.

Commerce des bleds.

Doit-on permettre ou non la liberté du commerce des bleds ? Cette question importante, et la plus importante de toutes, puisqu'elle intéresse la subsistance de tous les citoyens, a été fort agitée depuis vingt-cinq ou trente ans. Sans entrer dans les raison-

hemens apportés par les défenseurs des deux différentes opinions, je me contenterai de faire quelques observations qui me paroissent décisives, et mériter la plus sérieuse attention.

Il est certain que c'est à la terre de nourrir ses habitans; qu'un monarque qui ne règneroit que sur des sables arides, sur des landes, sur des déserts, seroit un triste souverain. Midas, qui de son côté changeoit en or tout ce qu'il touchoit, et qui portoit au bout de ses doigts des mines encore plus fecondes que celles du Potosi, étoit le plus infortuné de tous les hommes. Rome, cette reine du monde, ne fut-elle pas réduite à la plus affreuse misère, quand Sexte Pompée empêcha les bleds de Sicile, d'Égypte et des côtes d'Afrique d'aborder en Italie ? Ses citoyens, plus que rois, étoient bien plus misérables que le dernier matelot de la chiourme de l'affranchi Ménas, et ils eussent échangé avec joie leur royauté pour quelques mesures de bled.

Le meilleur et le plus puissant des empires est donc, sans contredit, celui qui a le sol le plus fécond et qui peut nourrir le plus grand nombre d'habitans. Aussi un roi de

France, par exemple, qui commande vingt millions d'hommes, est-il bien autrement puissant qu'un roi de Norwège ou de Sibérie.

Mais à quoi serviroit à ces vingt et tant de millions de François d'habiter et de cultiver un terrein fertile, si le bled qu'ils font croître dans leur patrie n'étoit pas pour eux? Or, certainement ce bled n'est pas pour eux, et leur existence devient absolument précaire et à la merci de leurs ennemis ou d'une compagnie de marchands, si le commerce des bleds est permis. Rien de plus aisé que de le prouver, et d'en porter la démonstration jusqu'à l'évidence; mais pour ne rien laisser à desirer à cet égard je crois devoir faire quelques questions préliminaires.

1°. Combien la France a-t-elle d'habitans? combien y aborde-t-il d'étrangers? combien faut-il de septiers de bled pour les nourrir? Nous n'en savons rien.

2°. Combien en faut-il pour nos colonies? La population en est-elle exactement continue? A-t-on soin d'en faire un dénombrement fidèle? Nous n'en savons rien.

3°. Combien en emploie-t-on pour la pê

tisserie, pour la nourriture des animaux, etc. etc. ? Nous n'en savons rien.

4°. Combien récoltons-nous, année commune, de septiers de bled ? combien en emploie-t on pour les semences ? Nous n'en savons rien.

5°. La France recueille-t-elle plus de bled qu'il ne lui en faut pour sa propre consommation, ou n'en recueille-t-elle pas assez ? Nous n'en savons rien. Suivant les uns, elle en récolte un cinquième de plus qu'elle n'en emploie ; suivant les autres, elle n'en a pas assez, et elle est obligée d'en tirer de Sicile et des côtes de Barbarie. Or, je demande comment asseoir un jugement sain au milieu de tant d'incertitudes ? comment se flatter de voir clair au milieu de tant de ténèbres ?

S'il étoit sûr que nous eussions un million de septiers de bled au-delà de ce qu'exige la nourriture des François, je dirois qu'on pourroit, à la rigueur, permettre la libre exportation de ce million de septiers, pourvu qu'on l'enlevât des provinces qui ont produit ce superflu ; car en le tirant, par exemple, d'une province méridionale, qui n'auroit que la quantité suffisante pour se nourrir elle-même, on affameroit cette malheu-

reuse province et les provinces limitrophes ; puisque le mal gagnant de proche en proche, la cherté auroit le temps d'y exercer ses ravages, avant que les secours de la province septentrionale fussent arrivés ; encore faudroit-il préférer l'exportation des farines, parce que du moins le son nous resteroit, et que nos meuniers et nos moulins y auroient gagné.

La plupart de ceux qui ont écrit sur les bleds, et sur-tout les partisans de la liberté, n'ont eu que des idées mercantiles ; ils seroient d'excellens patriotes à Lucques ou à Raguse ; ils sauroient faire valoir leur argent ; mais le régime d'un grand royaume comme la France est-il donc le même que celui de la république de Saint-Marin ?

Si vous n'avez que la quantité de bled nécessaire, gardez-la ; si vous n'en avez pas assez, achetez-en, loin de vous en dessaisir : Si vous en avez quelque peu de trop, emmagasinez cet excédent ; vous tenez bien l'or en réserve, pourquoi ne tiendriez-vous pas le bled, qui est bien autrement essentiel que votre or, puisque la vie de l'homme, et sur-tout de l'homme qui travaille, et qui est la vraie richesse du royaume, puisque

l'amour de la patrie et de l'humanité, puisque le salut de l'état en dépendent ?

Vendre du bled quand on ignore si l'on en a même assez pour soi, est au moins une étourderie, une imprudence, et une grande nation ne doit jamais s'en permettre ; mais vendre le pain de ses enfans, ce seroit un crime horrible qui ne doit souiller le nom d'aucune patrie. Quoi ! le citoyen lui doit son sang, et il ne lui devra pas le sacrifice d'une cupidité particulière ! La société est-elle autre chose que l'obligation de tous les individus envers la sûreté, envers la nourriture générale ?

S'il y a de bonnes années, il y en a aussi de médiocres et de mauvaises. Dans les bonnes années, il n'y auroit peut-être pas beaucoup à craindre, mais dans les médiocres ou les mauvaises, qui nous a dit que de riches Hollandois, ou des Anglois, ne se réuniroient pas pour arrher vos bleds ? Quarante ou cinquante millions semés à-propos et dispersés dans les endroits circonvoisins des provinces où la denrée aura particulièrement manqué vont porter l'alarme et la désolation par-tout. Vos pauvres concitoyens mourront de faim, et vos enne-

mis emporteront hors du royaume le doul
des millions qu'ils auront mis en action pe
dant quelques mois. Les marchands Fra
çois ne feront qu'augmenter le mal, et
laboureur avide ne se pressera pas de vendr
voyant son profit dans la misère publique.

D'ailleurs le bled est une denrée tr
nécessaire et trop peu chère, eu égard à
nécessité, pour la confier et l'abandonn
aux combinaisons de marchands altérés
la soif de l'or, lesquels sont toujours
grand nombre dans un pays riche comme
France. C'est mettre la vie du pauvre à le
discrétion, et l'on sait que le salut du peup
doit être la suprême loi.

Ajoutons que le bled est d'un trop gr
volume et d'un transport trop coûteux, qu
entraîne trop de frais pour ne pas absorb
les bénéfices qu'on pourroit se promett
légitimement sur une pareille denrée,
on alloit la vendre à l'étranger après l'avc
achetée seulement 20 ou 30 livres le septie
ce commerce alors ne peut être avantage
qu'en la revendant à la nation dont on
enlevée. Il ne consiste donc réellement qu'
accaparemens ruineux pour le peuple, et
devient un pur agiotage, et non point u

vraie branche de commerce. La Pologne est dans un cas différent ; mais qu'est ce que la Pologne, la Barbarie et l'Égypte ? Voudroit-on que la France leur ressemblât ? La Sicile et l'Angleterre sont des îles sans provinces méditerranées ; leur exemple ne prouve rien.

Je trouve que ce Colbert, tant critiqué par nos docteurs modernes, avoit agi avec beaucoup de sagesse, en obligeant chaque province de se suffire à elle-même. Ce grand homme, qui connoissoit à fond la legèreté de nos têtes, et qui craignoit que la culture du bled, vraie richesse de l'état, ne fût négligée pour cultiver la vigne, le tabac, ou faire des plantations en bois, etc. etc., défendit aux différentes provinces de se secourir l'une l'autre. Par ce moyen, elles furent forcées de cultiver pour se nourrir, et on peut dire que par-là il a rendu le plus grand service à sa patrie et à l'agriculture, quoiqu'à entendre nos docteurs, il ait fait tout le contraire.

Nous croyons inutile de dire que lorsque la denree manquoit dans quelque province, Colbert avoit soin d'y porter des secours. Les bleds qu'il fit acheter hors du royaume

au commencement de son ministère, les fours qu'il fit construire dans le Louvre pour nourrir le peuple, ne prouvent que trop combien il aimoit cette classe laborieuse à qui nous devons toutes nos jouissances.

L'administration de Colbert, en ceci, étoit d'autant plus sage, que dans ce même temps il travailloit à élever toutes ces manufactures qui ont étendu et enrichi notre commerce. Si la culture du bled avoit été négligée, il n'est pas douteux que la main-d'œuvre, devenant trop chère, n'eût porté un coup mortel à tous ses établissemens. Pour que nous soutenions la concurrence avec l'étranger, ou que nous l'emportions sur lui, il faut que la vie soit à bon marché, afin que la journée de l'ouvrier ne soit pas chère.

Sully, sous un monarque qui étoit vraiment le père de son peuple, Sully a été loué pour avoir protégé l'agriculture; Henri-le-Grand a été loué, de son côté, pour avoir voulu établir certaines manufactures, contre l'avis de Sully : on a dit, et avec raison, qu'il avoit mieux vu que son ministre. Colbert a réuni les grandes vues de l'un et de l'autre, et cependant Colbert a été blâmé.

Mais

Mais la liberté, que devient-elle avec un pareil système ?

Je sais, aussi-bien que personne, que la liberté est l'ame du commerce, et que la gêne le tue ; mais quelle liberté, que celle qui ne tendroit qu'à la ruine de la patrie ? Quoi ! le laboureur ne sera pas libre, parce qu'il n'aura pas la faculté de faire mourir de faim les malheureux qui travaillent pour lui ! Mais la liberté doit-elle être homicide, et l'esclavage ne lui seroit-il pas cent fois préférable ?

Toutefois, puisqu'on fait sonner si haut la liberté pour le laboureur, il me semble qu'on n'auroit pas dû oublier celle du pauvre, qui est le vrai laboureur, puisque c'est lui qui arrose la terre de la sueur qui tombe de son front. Que deviendroit le laboureur, sans le travail du pauvre ? Je me rappelle que dans une certaine année où le malheureux gagnoit bien sa vie à filer, il dédaigna de quitter son rouet pour la faucille, et qu'il y fut contraint par *arrêt du parlement* de sa province. Or, qui doit plus pâtir de ce défaut de liberté, du pauvre ou du laboureur ? Pourquoi n'a-t-on pas réclamé alors la liberté en faveur du peuple ?

Mais au reste, qu'entend-on ici par le mot de *liberté* et de *propriété?* A qui appartient la France? Est-ce à ses habitans ou aux habitans de l'Allemagne? La France est-elle aux François ou aux Algériens? N'est-elle pas la patrie de tous les François? Cette patrie n'est-elle pas leur mère, et ne doit-elle pas les nourrir? Dès que le sol leur appartient, les fruits, les productions de ce sol doivent aussi leur appartenir. Ils y ont, sans contredit, le droit les premiers.

Or, que devient ce droit, cette propriété, si l'étranger entre en concurrence avec eux? Mais pourquoi le laboureur voudroit il appeler le pauvre pour consommer ses fruits, ses œufs, son beurre, son fromage, ses dindons, ses foins, son orge, etc. etc., et renonceroit-il à commercer avec lui pour la denrée de première nécessité? Les pauvres le délivrent des objets qui ne peuvent se transporter; il est donc plus que juste que par reconnoissance il se prête à leur vendre la seule denrée qui peut supporter le transport.

Est-il donc si vrai, après tout, que la culture trouve son bien dans la liberté de vendre à l'étranger? Je dis la *culture* ou le *labou-*

rage, et non le *laboureur*, car il faut avoir grand soin de les distinguer. Je vois dans le labourage le plus noble et le premier des arts : je ne vois dans le laboureur qu'une espèce de mercenaire, qui obtient à prix d'argent, d'un intendant ou d'un propriétaire, la permission de travailler et s'enrichir. La culture est notre mère commune, le laboureur n'est qu'un simple citoyen, qui gagne son pain comme la plupart des autres.

Si les terres appartenoient en propriété au laboureur, sans doute il gagneroit à proportion que le bled seroit plus cher, ou que ses terres seroient mieux cultivées ; mais dans l'état actuel des choses, je vois que plus le bled est cher, plus on augmente le prix des fermages. Le laboureur qui s'est enrichi, et qui voit qu'on lui augmente sa ferme, l'abandonne pour vivre de ses épargnes ; son malheureux successeur tourmente, fatigue, vexe, épuise la terre pour lui faire rapporter au-delà de ses forces. Si le bled continue à se vendre ce qu'on appelle en style économique, *un bon prix*, il paie son maître, et réussit à se soutenir ; mais alors où en est le pauvre peuple ? il est dans la misère. Si, au contraire, le bled se vend un prix moindre

que ce prétendu *bon prix*, le laboureur est ruiné, et la ferme l'est à moitié. Ainsi, je ne vois rien de plus désastreux que ce beau systême.

Conclusion. Pour se comporter sagement dans une matière aussi délicate, je soutiens qu'il faudroit commencer par savoir au vrai combien il y a de personnes en France, et combien, année commune, on y recueille de septiers de bled. Comme de pareilles connoissances paroissent trop au-dessus de notre légèreté, il n'y a pas d'apparence que nous soyons de long-temps en état de prononcer si nous avons trop ou trop peu de bled, si nous pouvons en vendre ou non; et comme une pareille expérience, en cas d'erreur, coûteroit infailliblement la vie à nombre de citoyens, et en écraseroit des millions d'autres, je crois qu'il est de la sagesse, et sur-tout de l'humanité, de chercher tous les moyens d'éviter de tomber dans une erreur aussi funeste.

Je crois encore qu'on ne doit jamais fixer le prix du bled.

1°. Parce que le propriétaire étant le maître de donner ou non sa ferme pour tel ou tel prix, le fermier doit aussi avoir la

liberté de donner sa denrée pour tel ou tel autre prix. Voilà la liberté qui appartient au laboureur. Mais comme l'homme de peine et de fatigue est François aussi-bien que le noble qui ne fait rien, ou le procureur qui fait grossoyer du papier timbré ; comme ce malheureux est vraiment l'enfant de la terre, puisque c'est lui qui la rend féconde, je crois que c'est bien le moins que cette terre le nourrisse. Ainsi, on doit veiller avec une sage circonspection, d'un côté, à ce que le bled ne soit pas trop cher à cause du pauvre ; et de l'autre, à ce qu'il ne se vende pas un prix trop bas, ce qui écrâseroit le cultivateur. D'autre part, le pauvre pouvant vivre à un certain compte, la main-d'œuvre ne sera pas chère ; les manufactures seront en vigueur, et tout sera dans l'ordre.

Je crois donc, 2°. que le prix du septier de bled peut varier, et se vendre depuis 15 jusqu'à 30 livres ; le pauvre et le laboureur y trouveroient chacun leur compte, suivant que le prix s'éloigneroit ou se rapprocheroit de ces deux extrêmes. De son côté, notre commerce ne pourroit qu'y gagner.

3°. Je crois enfin qu'il faudroit charger

les corps municipaux de faire des magasins de cette denrée, quand le bled se vendroit à trop bas prix. Mais il faudroit commencer ces magasins avec beaucoup de prudence et de circonspection. Si la France pouvoit venir à bout un jour d'emmagasiner de quoi se nourrir pendant une demi-année environ, je crois qu'on pourroit permettre cette exportation qui a échauffé tant de têtes, puisque, alors, si les accapareurs et tous les marchands de son et de farine vouloient entreprendre ce commerce, et employer leur manége ordinaire, ils se trouveroient pris au piège. En effet, dès qu'on verroit le bled monter à un prix trop haut, on n'auroit qu'à faire fermer les ports, et ouvrir les magasins. Les marchands ou accapareurs se verroient dès-lors exposés à vendre à perte, et ils se garderoient, à coup sûr, de faire un commerce aussi peu sûr pour eux. D'ailleurs, la France renfermant alors l'abondance dans son sein, les coffres-forts de tous ces accapareurs ne seroient plus en état d'acheter assez de bled pour produire les effets funestes qui seuls peuvent les enrichir.

N°. 19.

Sociétés marchandes.

L'esprit d'industrie nationale fut le principe de la Hollande. Dans un pareil état, le peuple prend aisément l'amour de l'amélioration de sa fortune pour un vif attachement au maintien de la constitution. La liberté religieuse, civile et économique est toujours florissante chez les sociétés marchandes, en ce que l'état ne fait que veiller à la conservation du crédit public. Une compagnie marchande prouve jusqu'où peuvent aller les combinaisons de l'esprit de commerce. La compagnie des Indes orientales exerce tous les droits de souveraineté sur les côtes de Malabar et sur l'océan des Indes. Voilà donc des marchands vrais despotes, mais accomplissant entr'eux les loix de la justice distributive.

L'établissement de cette compagnie n'est point à charge à l'état, il sert plutôt à le renforcer.

Ailleurs l'industrie politique a voulu diriger l'esprit d'intérêt particulier. Comme

celui-ci est toujours plus actif, l'état ne doit point empiéter sur son privilège naturel, ni concevoir le moindre sentiment de jalousie contre les richesses et la puissance d'une compagnie de marchands auxquels il doit être permis d'être souverains aux Indes, tandis qu'ils seront citoyens chez eux. L'indépendance de l'état n'a rien à craindre des négocians, qui, par l'union de leur crédit et de leurs richesses, ajoutent aux forces de l'état.

Les marchands Hollandois furent regardés comme des libérateurs par les Indiens, fatigués de la domination orgueilleuse des Portugais et des Espagnols. Voilà ce qui leur donna la facilité de s'établir et de se fortifier dans toutes les places des Indes : ils eurent plus à combattre de la jalousie des Européens, que de la confédération des Indiens.

Ce que je dis ici des compagnies de commerce est fondé sur l'état actuel des choses; car en moi-même je suis bien éloigné d'approuver la manière dont toutes ces compagnies ont été formées; elles pèchent toutes par leur principe; il répugnera toujours que la souveraineté repose dans les mains

d'un marchand, d'un commis, et qu'un trône soit placé dans une boutique ou dans un bureau d'écrivain.

Tous ces Rajas, auxquels une aune sert de sceptre, font pitié avec toutes leurs richesses; c'est profaner la souveraineté, que de la diviser entre tant de mains, de l'assujétir aux caprices d'une compagnie de marchands, et de la faire servir à satisfaire leurs cupidités : la royauté est faite pour commander et non pour être esclave; elle doit porter une couronne, et non rouler des tonneaux de poivre; sa balance doit peser les intérêts des peuples, et non de la gomme ou de la canelle. Je suis emperenr, disoit Théophile à sa femme Théodora, et vous me faites patron de galères. Ce prince avoit grandement raison; il est indigne d'un souverain d'être marchand, parce qu'il est le père et le gardien des loix. Quel sujet voudroit traiter avec les commis de celui devant qui les loix sont muettes? Mais d'ailleurs, que feroient les peuples, si le prince employoit les revenus publics et la souveraineté au commerce? Le commerce ne seroit-il pas perdu?

Si Salomon envoya une flotte à Ophir, il

le fit en monarque et non en marchand ; il vouloit exciter l'émulation de son peuple, encourager son industrie, lui frayer une route, et non la lui disputer. Si les Médicis firent servir le commerce à leur élévation, ils ne descendirent pas de la souveraineté pour être commerçans.

Je voudrois une compagnie, car il en faut une pour ces commerces lointains ; je voudrois qu'elle jouît d'un privilège exclusif, car sans cela elle ne pourroit réussir ; mais je voudrois que cette compagnie fût une avec le prince et la nation. Cette espèce de trinité n'est pas aussi impossible qu'on pourroit le croire, et j'ose dire qu'elle seroit souverainement juste et beaucoup plus parfaite qu'aucune des compagnies actuelles.

Par ce moyen sage, réduit à son vrai point de simplicité, le monarque conserveroit en entier le droit de commander, qui n'appartient et ne peut appartenir qu'à lui. Le privilège exclusif, qui tout au plus peut être accordé aux auteurs de quelques inventions nouvelles, et pour un temps, mais qui répugnera toujours lorsqu'il sera accordé par le prince à quelques particuliers, à

l'exclusion et au détriment de presque tout son peuple, lequel a les mêmes droits à ses bontés, le privilège exclusif n'auroit plus rien d'injuste ni de révoltant, puisque tout le peuple pourroit y participer, et y participeroit en effet. De son côté, la compagnie seroit sans contredit plus parfaite, plus puissante, plus riche et plus juste qu'aucune de celles qui existent; elle seroit en même-temps au roi et à son peuple, ce qui rempliroit toutes les conditions que demandent la justice la plus exacte, les droits sacrés de la souveraineté, et ceux non moins sacrés de la nation, qu'un monarque ne doit jamais exclure de sa bienfaisance, puisqu'on l'a représenté tant de fois sous l'emblême du soleil qui échauffe tous les humains, et leur dispense également sa lumière.

Tous les traités sur le commerce, toutes les dissertations sur cet objet, gravement embrouillées par tant de politiques à vue courte, se résolvent dans ce seul mot, liberté: négociateurs, brûlez vos parchemins; vos conventions sont ridicules, laissez chacun se payer à sa fantaisie; chacun se trouvera riche; car, personne n'aime à être

pauvre, et personne ne sait mieux que celui à qui contracte, ce qui lui convient.

L'Espagne a fait presque un désert du continent de l'Amérique, pour y cimenter sa puissance; elle a presque détruit tous les anciens habitans; elle a cru qu'il valoit mieux les égorger que les civiliser, les détruire que les gouverner; bientôt après, elle s'est trouvée la maîtresse d'un pays immense, mais dévasté; de fruits très-riches, sans avoir des mains pour les recueillir; de trésors inépuisables, sans avoir des bras pour les rechercher dans le sein de la terre.

Pour posséder l'or et l'argent, elle a détruit les hommes, qui font une marchandise de première nécessité, bien plus précieuse que l'or et l'argent. Elle a été ensuite obligée de se dépeupler pour repeupler ses conquêtes, d'acheter à grands frais l'espèce humaine qu'elle avoit anéantie sans en connoître l'utilité, et de substituer à des hommes policés, civilisés, assujétis à des princes, à des loix, à des dieux, tels que les Mexiquains et les Péruviens, des nègres qu'il a fallu acheter et transporter à grands frais des côtes d'Afrique dans l'Amérique.

Elle a détruit ainsi, premièrement le pays

conquis, ensuite le pays conquérant. Fière de ses trésors, elle n'a pas voulu se donner la peine de les faire valoir par le commerce : elle en a abandonné le profit aux autres nations qui les ont attirés par leur industrie ; elle ne voyoit que les mines, et ne voyoit point les hommes. Bientôt elle a été obligée de donner la plus grande partie de ses mines pour acheter des hommes.

La Hollande, au contraire, cherchoit dans le pays découvert ou conquis, premièrement les hommes et le commerce ; ensuite l'or et les marchandises précieuses. Voulant être la seule en possession de certains fruits précieux, elle n'a pas détruit les habitans des terres qui produisent ces fruits, elle les a obligés à détruire en partie les arbres qui portoient ce fruit. Elle n'a pas voulu se rendre la maîtresse de ces vastes pays ; elle n'a voulu que s'y établir puissamment. Elle a fait des habitans de ces mêmes pays des voisins et non pas des esclaves. L'humanité se révolte contre l'esclavage, et s'accoutume insensiblement au voisinage des gens qui ont même d'autres mœurs, d'autres loix, d'autres dieux. Ce voisinage même n'est-il pas l'ouvrage de la nature ? La Hollande s'y

unique ; c'est la classe des riches qui opprime plus ou moins la classe des pauvres, et ceux-ci ont mérité leur sort, parce qu'ils se sont vendus d'abord, et qu'ensuite ils ont voulu mettre leur dépendance à un prix trop haut.

Les richesses introduites dans une petite république changent ses institutions, et il n'y a qu'elle qui s'obstine à n'en pas voir la principale cause, et qui établisse un jargon métaphysico-politique, pour se disculper de son entêtement et de son erreur volontaire.

Là les assemblées populaires ne sont que tumultueuses, et n'opèrent rien de favorable : les préjugés, fondés sur les plus viles habitudes, y dominent ; aucune vue généreuse n'embrasse l'utilité publique ; et ce qui prouve invinciblement que c'est le petit nombre (1) qui doit régir le grand, c'est que jamais l'humanité n'est moins estimée que dans les assemblées trop nombreuses. Là les passions se heurtent, les haînes secrettes fermentent : il faut, pour qu'il sorte un prononcé raisonnable de cette multitude assem-

(1) Par le *petit nombre* nous voulons toujours dire le *gouvernement représentatif*.

blée,

blée, que deux ou trois individus emportent les esprits. Ce n'est pas le nombre qui a décidé, ce sont quelques hommes d'une trempe mâle, et le plus ordinairement des hommes médiocres ou des intriguans qui se sont assujétis le reste du troupeau.

Une multitude est souvent appelée pour opiner sur ce qu'elle ignore. Le sens droit d'un seul particulier devient un oracle plus sûr que celui qui seroit sorti de la foule, car la foule n'est point faite pour peser les affaires publiques.

Quand un corps entier se charge de juger ce qui appartient à une lente réflexion, les esprits s'échauffent, et le véritable point de vue échappe. La multitude examinera-t-elle journellement ce qui manque à la machine de l'état? cherchera-t-elle, choisira-t-elle des agens toujours prêts à remplir les vuides? reconnoîtra-t-elle les évènemens qui doivent changer les principes? économisera-t-elle le temps pour éviter la confusion? entretiendra-t-elle enfin un certain équilibre entre toutes les parties?

Et si l'usage des gouvernemens modernes est de tout faire par lettres, ce qui épargne les audiences, les voyages, une foule de

paroles inutiles ; si le langage de l'administration doit être ferme et précis, attendra-t-on cette science d'une grande assemblée où chacun veut mettre du sien, et qui abandonne des secrets importans à une multitude confuse ?

Il faut au peuple des représentans : mais pour son propre avantage, il ne doit point agir par lui-même.

Les assemblées populaires n'entendent point la raison et ne connoissent point la pitié. Elles soutiennent une première injustice par cet entêtement qui est le premier caractère d'une foule ignorante. Deux ou trois hommes cachés parmi elle font faire à leurs concitoyens des démarches violentes ou honteuses en se dérobant derrière les autres : comme ils seront dispensés de répondre ou de paroître, ils deviendront plus brutaux et plus méchans que s'ils avoient à justifier leur conduite en qualité d'êtres isolés.

N°. 42.

Du langage de la loi.

Il est toujours bon que la loi rende compte d'elle-même. Elle doit commander ; mais il faut qu'elle cache le ton impérieux, surtout quand elle émane d'un seul homme. On aime à voir le monarque connoître le pouvoir de la raison écrite, et détailler les motifs d'une nouvelle ordonnance. On répugne à croire que le préambule d'un édit ne soit qu'un piège oratoire ; et comme rien ne relève plus la majesté du trône que le langage de la justice et le vœu de l'utilité publique, il en résulte une idée consolante dans tous les esprits : c'est que si le monarque s'étoit trompé, il ne demeureroit pas inflexible.

Mais si la loi émane d'un sénat, il faut qu'elle soit plus grave, parce qu'elle a dû être pesée plus mûrement et débattue plus long-temps ; par conséquent, la législation ne doit pas entrer dans le détail des motifs qui ont fait établir la loi. Elle doit paroître plus impérieuse que lorsqu'elle émane de la

bouche d'un monarque, parce qu'il faut que son caractère *inflexchissable* soit gravé dans tous les esprits.

Mais rien ne dispense la loi d'obéir à la précision, à la clarté, à la raison. Qu'elle semble être dictée par la nature ; qu'elle parle à un être raisonnable, la loi sera adoptée dès qu'elle fera comprendre les intentions pures du gouvernement. Le citoyen ami de l'ordre, dès qu'il s'agit de ce grand intérêt, ne desirera que le voir régner.

La force de la raison sera toujours l'agent le plus dominant dans toutes les législations humaines.

Que la loi ne menace jamais, parce que la menace porte toujours en soi un caractère de crainte et de foiblesse. Qu'elle ordonne tranquillement, comme si la prévarication devenoit impossible après qu'elle a parlé.

Cette multitude d'édits, d'ordonnances, de déclarations qui s'entendent et qui s'interprètent à plusieurs reprises, marquent l'embarras du législateur, déoèlent un œil trouble, et ôtent aux loix leur dignité, en montrant le chaos obscur des petits intérêts

publics, qui n'a qu'un accent et qu'une physionomie.

A Naples, la loi réprimoit durement la liberté de se marier ; elle s'étoit armée de sévérité. Qu'a produit la contrainte ? Les amans ont imaginé, ne pouvant forcer le consentement paternel, ni fléchir la loi, ils ont imaginé de supposer un viol, parce que par les loix mêmes la réparation de ce crime conduit droit au mariage.

Ainsi, toutes les filles ayant leur virginité se plaignirent d'avoir été violées ; et comme le violeur devoit épouser ou marcher à l'échafaud, il épousoit.

La législation napolitaine a été obligée de revenir sur ses pas, de se faire entendre dans les tribunaux, et de leur défendre de recevoir aucune plainte de viol, *à moins*, est-il dit, *qu'il ne soit évident que c'est un viol bien réel.*

Quand on voit la législation descendre de sa dignité pour empêcher une collusion de cette nature, on voit qu'elle porte sa condamnation. Elle avoit placé l'échafaud ou l'opprobre entre les deux amans. La raison publique l'obligea à se rétracter ; eh ! qui n'en sera charmé ?

Quand la législation veut se mêler de tout, elle fait des fautes. Il est des actes dont elle ne doit pas connoître.

C'est avec sa légèreté ordinaire que Voltaire loue le czar d'avoir placé des barbiers aux portes des villes pour enlever la barbe aux Russes, et qu'il plaisante à ce sujet. Dans un pareil climat, les Russes avoient raison de vouloir conserver leur barbe, qui les garantissoit de l'âpreté du froid. La barbe épaisse est, pour les habitans du nord, un présent attentif de la nature : le czar avoit tort envers ses sujets ; les raser n'étoit point les civiliser.

N°. 22.

Beaux-arts.

Les beaux-arts bien dirigés entretiennent la paix, portent à la vertu, et mettent le dernier sceau à la civilisation et à la police d'un peuple ; et lorsqu'ils se fondent avec les établissemens politiques, qu'ils se marient aux institutions sociales, leur effet est grand et généreux ; ce sont les fleurs des sociétés humaines, mais qui cachent des fruits savoureux.

Les beaux-arts entrent dans la constitution d'un bon gouvernement, parce qu'ils enfantent des jouissances exquises, et que le goût du beau donne plus de grandeur et d'élévation à la tête humaine.

Les forces intérieures des corps politiques correspondent aux ouvrages qui tiennent à l'intelligence, et insensiblement la règle qui prescrit la grace, l'harmonie, le bel accord, s'étend à tout le reste.

La culture des beaux-arts imprime donc à un gouvernement une physionomie tout-à-la-fois douce et respectable. Les écrivains du premier ordre sont mis au nombre de ces hommes que toutes les nations chérissent. On considère le royaume qui les a produits; et comme ils répandent au loin l'instruction et le plaisir, la reconnoissance reflue vers le centre qu'ils habitent; car c'est pour le genre humain un besoin, c'est-à-dire, une satisfaction d'étudier, de s'instruire et de perfectionner son entendement.

Les grands écrivains distribuent la gloire aux souverains généreux, aux hommes d'état habiles, aux grands généraux; ils propagent ainsi les noms de tous les êtres privilégiés, et les annoncent à l'univers.

Alors une nation s'honore de ces écrivains excellens. Leurs travaux font des conquêtes lointaines, et subjuguent les esprits par l'attrait irrésistible du beau, du grand, du vrai. L'étranger, saisi d'une juste admiration, se sent plus de respect pour la terre qui porte les hommes dont la voix parle à l'Europe entière ; et, par une louable émulation, tous les autres arts, ambitionnant une palme brillante, veulent participer à la gloire dont jouissent le philosophe et l'homme de lettres.

Mais l'éblouissante explosion de tous les beaux-arts ne fut sous Louis XIV que le fantôme trompeur de la félicité publique. Ces arts ne furent point l'accessoire d'une civilisation solide et parfaite. La vanité nationale exagéra les progrès de ces prétendus chefs-d'œuvres ; et pour quelques beaux vers, quelques statues et quelques tableaux, on appela des académies peuplées d'artistes et de poëtes, où se trouvoient beaucoup d'esprits faux, séduits par de grands riens ; on appela, dis-je, ces sociétés, à-peu-près inutiles, l'*empire des sciences et des lettres* (le ridicule est ici jusques dans les mots), et l'on abandonna à des voisins méconnus

ét mal appréciés la culture approfondie et profitable des connoissances graves et utiles. Dans ces académies on ne vit point de citoyens, mais d'innombrables superstitieux; peu d'hommes, et pas un seul philosophe.

Le François, sous Louis XIV, plongé dans les illusions de sa vanité, fut constamment étranger aux méprises politiques et civiles du siècle. Il cultiva les fleurs de ces arts qui séduisent; mais il n'appercevoit point germer ailleurs ces idées mâles et généreuses qui constituent la liberté, cette liberté qu'il traitoit, et qu'il traite encore souvent de chimère. Il prit l'ombre pour le corps.

Racine, pour avoir fait un *Mémoire* en faveur du peuple, encourut l'indignation de Louis XIV. Fénélon fut proscrit sans retour par le monarque orgueilleux, qui probablement se reconnut dans quelques pages de Télémaque. L'académie françoise, dignement dévouée à l'orgueil du protecteur, empreint sur les jetons de l'*immortalité*, expulsa de son sein l'abbé de Saint-Pierre, le seul patriote qui fût assis parmi elle.

Le bel esprit gâte toujours la constitution d'un peuple; il ôte à l'homme cette fermeté intérieure de sentiment qui nourrit la liberté.

J'aime le luxe qui corrige les amertumes inséparables de la vie ; mais je déteste celui qui exprime la substance des hommes pour en composer des jouissances passagères. Comment les séparer, ces deux luxes ? comment même les distinguer dans notre langue ? Je ne voudrois pas être un sauvage stupide ou féroce, n'ayant qu'un arc pour gage de ma nourriture, peu différent alors de la brute, et presqu'aussi misérable ; mais je voudrois encore moins être un de ces jeunes seigneurs qui tourmentent de leur fantaisie cruelle, chevaux, chiens, valets et ceux qui se rencontrent sur leur route.

Il est un luxe qui, fécondant la nature, ouvre les trésors de sa fécondité ; qui achève, pour ainsi dire, les desseins du créateur ; qui fait de l'homme un être sociable, éclairé, allumant le flambeau du génie, et donnant à tout ce qui l'environne une existence douce, par la souplesse et la variété des arts et des talens. Il en est un autre qui enivre l'homme, qui le durcit, qui l'attache servilement à des misères, à des puérilités, à une fange que l'orgueil colore, et qui tue l'espèce humaine au lieu de la ranimer ; c'est toujours le luxe ; et ce mot, à force

d'être vague et de parcourir une ligne infinie, est devenue vraiment indéfinissable : c'est donc un mot à exterminer, tant il prête aux idées fausses et aux idées vraies. Sans le luxe il n'y a point d'art : cette réflexion fait aimer un peu le luxe, car la musique, la poésie, la danse, sont des arts touchans, et qui vont jusqu'à l'ame.

Enfin, quand le luxe, dans les siècles dits grossiers, nourrissoit beaucoup de domestiques, et quelquefois quatre à cinq cents gentilshommes attachés à un autre gentilhomme, ce luxe-là, quoique condamnable, valoit bien celui qui couvre de diamans une courtisanne laide ou sans esprit.

Je craindrois presque également aujourd'hui d'abolir le luxe, et de lui donner une plus grande extension. Ce mot est fait pour tourmenter les têtes pensantes, qui ne savent où s'arrêter, où tirer la ligne de démarcation ; car les siècles sans luxe sont des siècles qui marquent dans l'histoire par des famines horribles : témoins les anciennes chroniques et les capitulaires de Charlemagne. Or, si la reproduction tient au luxe, si, sans cet attrait, les bras du culti-

vateur tombent, si les montres guillochées sont intimément liées aux productions comestibles, tolérons les bijoux afin d'avoir des bestiaux. Cette chaîne-là, quoiqu'incompréhensible, pourroit fort bien exister, et ce n'est pas à la théorie morale qu'il convient de combattre la pratique journalière, qui semble contenter tout le monde. Chacun a peur de l'abstinence, et il n'y a guère que Diogène qui ait imaginé que, bien digérée, elle pouvoit égaler la jouissance.

Les mots les plus usités sont ceux qui le plus souvent, interprétés par la multitude, sont presque toujours plus mal entendus que les autres. Ce qu'on appelle *luxe* est l'aiguillon perpétuel qui pousse l'homme au travail, qui tourmente son industrie, qui lui donne tout son essor, qui fait sortir du sein de la terre toutes les productions et les jouissances diverses ; c'est un ressort toujours agissant, qui féconde la nature; car rien n'est produit que par l'amour du plaisir et par la fantaisie du consommateur.

Ainsi, point de bornes à ce goût du luxe, qui déploie toutes les vues de la création. Certes, l'espèce humaine est plus heureuse dans les pays où le luxe est connu. Tous les

arts, toutes les inventions, toutes les choses à l'usage des hommes se reversent incessamment d'une main dans une autre; mais dans les climats où l'industrie de l'homme reste enveloppée, le sol le plus productif n'enfante que des végétaux inutiles. L'homme y est foible et ne parcourt que des déserts.

Qu'on substitue donc au mot *luxe* le mot interprétatif *aiguillon* de l'homme, *aiguillon* de son travail, *ferment* de reproduction.

Le luxe donne à la terre son produit. Séparez donc, dira-t-on, le luxe pernicieux du luxe utile. Je le voudrois; mais cette tâche a ses difficultés, et je la remets à un autre temps. Cependant, si vous ne le pouvez faire vous-même, pourquoi gênez-vous le goût du consommateur? Il vous donne toujours un travail pour le vôtre; le signe qu'il vous apporte est le signe représentatif de ses propres travaux ou de ceux de ses ancêtres. Pourquoi ôter à l'homme sa jouissance? voulez-vous qu'il tombe dans l'inertie? qu'il étouffe les principales facultés de son ame et de son corps? qu'il arrête l'activité habituelle dont il est doué? laissez-le donner à la nature toutes les formes possibles; laissez-le combiner la

matière : c'est dans cette modification que naîtra l'abondance. Ne parlez pas du simple nécessaire ; il ne l'aura jamais sans l'idée du superflu, c'est-à-dire, sans la peine du travail, sans le fruit de l'attention. Pour que chacun jouisse, il faut que chacun travaille : le tout est que la main de l'homme ne reste pas oisive, que son cerveau ne soit pas engourdi.

Le luxe est un moteur perpétuel : laissez ce moteur créer beaucoup de substances diverses. Le correctif de l'inégalité des richesses n'est que dans ce désir varié des jouissances ; ce qui fait que chacun trouve sa conservation dans les caprices d'autrui.

Détracteurs du luxe, vous lui attribuez le mal qu'il ne fait pas ; il y a d'autres causes. Songez que ce luxe que vous condamnez est ce qui vivifie l'homme, ce qui triple sa vie, ce qui charme son existence ; car ce ne seront pas vos préceptes moraux qui le rendront heureux, mais bien des meubles, des vêtemens, des ustensiles, des bâtimens commodes, des armes pour la chasse, des alimens sains et bien préparés ; et sans le luxe des boîtes d'or émaillées, des diamans, des tableaux, des bronzes et des statues, vous

n'auriez

n'auriez point une foule de choses utiles, agréables, j'entends celles d'un usage absolument commun.

C'est une grande machine que la machine politique; tout y est lié. Déclamateur, arrête. Sais-tu ce que tu vas dire? as-tu bien réfléchi? Que veux-tu ôter à l'homme d'utile, de commode et d'agréable? Prends garde; la première invention fut un luxe; l'habillement le plus grossier est une modification de la nature; c'est un travail. Le luxe n'est aussi qu'un travail de la main de l'homme: il faut qu'il plaise à quelqu'un, puisqu'il est accepté. Plus il y a de travaux, plus il y a de jouissances; plus il y a de jouissances, plus il y a de reproductions. N'arrête point les travaux, quels qu'ils soient; car l'homme sait pourquoi il travaille.

Déclamateur, tu ne mangeras qu'un pain très-grossier, si les autres arts n'ont point perfectionné la boulangerie; car c'est un art que de faire du pain. La pâtisserie la plus fine, le biscuit le plus léger, n'est pas plus un luxe que le mauvais pain mal travaillé. Un travail plus réfléchi, voilà ce qui distingue la bonne de la mauvaise nourriture.

Activité dans la circulation, ardeur pour le travail, productions fertiles et variées, voilà ce qui résulte du luxe, ce grand mobile qui travaille incessamment la nature, parce qu'il met tout en mouvement; et s'il fait venir des diamans de Golconde, les avances annuelles et primitives nécessaires à la culture seront encore plus considérables.

Que le mot *luxe* ne soit donc plus cité en mauvaise part: qu'on le regarde comme un ferment émulateur répandu parmi les hommes, qui anime leur industrie, et qui, de leurs efforts réciproques, combine diverses inventions dont l'esprit humain profite. C'est par le concours de tant d'effets que la société s'élabore, et gagne chaque jour une multitude de petites jouissances qui forment la prospérité nationale.

Dès que l'égalité primitive est interrompue, et que le droit de propriété est une fois admis, il faut laisser au luxe le soin de briser les grandes propriétés, et d'en ramener des parcelles vers la classe la moins bien partagée. Voilà l'ouvrage du luxe; il ramènera une somme d'égalité, en faisant du riche l'éternel tributaire du pauvre; aucun homme ne végètera dans l'inaction, et les

royaumes les mieux cultivés, les plus florissans, sont ceux où le luxe reproduit les subsistances. Sans doute il y a des branches où tel luxe est moins utile qu'un autre : il vaut mieux verser l'argent sur les terres que dans la boutique d'un lapidaire et celle des joailliers ; il vaut mieux planter trois mille arbres fruitiers que de condamner son terrein à ne rapporter qu'un servile ombrage, dont on profite une heure ou deux chaque année, ou de couvrir ses doigts de bagues. Mais un faux calcul, une fantaisie erronée, n'empêche pas que le luxe ne soit, sous un autre nom, l'aiguillon du travail, l'animateur des empires et le consolateur du genre humain, en ce que par l'industrie, toujours mise en action, il enfante les reproductions et qu'il donne une multitude de jouissances à tous ceux qui aiment le plaisir, c'est-à-dire, à la race entière des hommes.

Les maux qu'on attribue au luxe ont leur cause dans le mauvais régime des gouvernemens : d'ailleurs, le luxe a des degrés à l'infini ; aujourd'hui les républiques et les monarchies sont presque de niveau, et ne résistent point au luxe. L'homme a trop le goût des plaisirs pour l'éloigner. Si c'est un mal

Il est fait présentement en Europe. Londres, Paris, Naples, Amsterdam, Vienne, Pétersbourg, Berne, Venise, se rapprochent: le luxe a pénétré dans les républiques; elles ont reconnu que ce mot n'étoit qu'un épouvantail, car le luxe des particuliers ne peut jamais excéder la faculté générale d'une nation.

Toutes ces clameurs sur le luxe n'en produiront pas la réforme. La civilisation devoit amener les progrès du luxe et l'amour des jouissances sensuelles. Mais si une génération, amollie par les délices du luxe, a perdu ses vertus chevaleresques, elle a acquis en revanche les lumières propres à former une bonne législation. C'est alors qu'on prépare des loix faites pour les hommes, et qu'on assure le sort des générations futures. Les peuples pauvres et vertueux ne tracent pas le plan de la félicité nationale; ils ne voient que le moment: leurs cœurs sont droits, mais leurs idées sont bornées. La bonne éducation appartient aux nations qui ont beaucoup de jouissances: l'homme raisonne plus profondément dans ces jours que le rigoriste condamne. Ainsi tout est compensé, et une nation qui n'a plus les vertus

guerrières au même degré d'énergie, a du moins pour appui des maximes de politique que les administrateurs des nations n'oseront enfreindre.

N°. 24.

Des législations vicieuses.

Les législations vicieuses forment les mauvais gouvernemens. Jamais les gouvernemens, dans l'origine, ne furent mauvais. Elles dorment, ces législations vicieuses, sous la main d'un monarque arbitraire. Il sent confusément qu'elles sont utiles à sa puissance, s'il n'a pas un génie élevé qui le porteroit à réformer des loix qui pèsent en détail, tandis qu'il pèse en masse. C'est un instinct de la *souveraineté arbitraire*, de laisser subsister tout ce qui peut faire du mal aux habitans de ce monde.

Une bonne législation restitue à chaque citoyen un degré de liberté, et vous verrez facilement si le gouvernement tend au despotisme, en appréciant la répugnance du souverain ou des ministres pour la réformation des loix civiles; car il est impossible

que ces loix, quand elles se perfectionneront, ne se ressentent pas du *droit naturel*, dont le nom seul épouvante tout administrateur dans l'enceinte d'un état despotique.

Point de liberté sans lumières : plus elles seront répandues, plus l'orgueil du pouvoir perdra de sa force écrâsante.

Tout ce qui tient au despotisme est vain ; il met sa grandeur dans le faste ; il caresse les vices, parce qu'il a besoin des vices particuliers. Ce qui dissout les états, ce sont les hommes entêtés de privilèges futiles, et le plus souvent injustes ; la noblesse, trop prédominante dans quelques royaumes, est un coing qui sépare le souverain des sujets, qui les désunit en agissant également sur l'un et sur les autres. Des cœurs remplis de vanité, infectés d'égoïsme, de ce sot *moi* humain, ne s'occupent que foiblement du bien public.

On a remarqué que les meilleures loix civiles avoient pris naissance pendant ou après les guerres civiles. Il ne faut pas s'en étonner ; c'est le moment où les principes du gouvernement, bons ou mauvais, étant ébranlés, chacun tente de remonter aux droits naturels de la société.

Ce n'est pas pendant les guerres civiles qu'il faut redouter la dissolution de l'état. Quoique le peuple soit partagé en factions, il est loin d'être mort ; il a la surabondance d'action de vie. Si le père combat contre le fils, le frère contre le frère, le citoyen contre le citoyen, la patrie est déchirée, mais elle n'est pas dissoute. L'amour du bien public, plus vif dans tous les cœurs, ne se trompe que sur les moyens ; et dans toutes ces guerres réparatrices (ce qui en prouve quelquefois la nécessité, et même la bonté), c'est que le parti qui triomphe a pour lui la justice.

Qu'est-ce qu'un état ? n'est-ce pas l'assemblage de tous les individus qui composent une nation ? Faut-il s'étonner que ces individus aient des passions ? Peuvent-ils être impassibles, comme ces cadavres placés et alignés dans un cimetière ?

Le soulèvement d'un peuple accuse toujours l'administration ; mais du moins il l'avertit d'un plus grand danger ; car les citoyens souffrent patiemment les maux supportables, et lorsqu'ils en viennent jusqu'à une désobéissance formelle, c'est qu'on a blessé certains privilèges, certaines cou-

tumes auxquels les peuples sont quelquefois plus attachés qu'aux loix fondamentales.

Ces mouvemens violens vont rarement sans un motif réel ; le peuple se croit vexé, soit qu'on ait voulu lui ravir des usages auxquels il tient, soit qu'on ait ébranlé sa confiance en tourmentant ses magistrats ou ses principes religieux.

Le lien qui unit plusieurs milliers d'hommes à un seul homme a toujours quelque chose d'inexplicable ; il se relâche, il se détend, comme il se resserre, par une multitude de petites causes inapperçues. Les hommes sentent le besoin du gouvernement ; ils applaudissent aux actes du souverain, quand ces actes sont dignes de la majesté du trône et de celle de la nation ; mais ils détestent les caprices de l'homme, sur-tout lorsque, dans la précipitation de ses édits, il a trop paru mépriser les idées populaires.

Le peuple souffre mieux les grands coups de massue que les petites attaques faites à diverses reprises, parce qu'il voit ou soupçonne dans les uns l'ouvrage de la nécessité ou du bien général, et qu'il ne voit dans les autres que le dessein de le contrarier et de

le chicaner sur ses goûts, ses plaisirs ou ses habitudes.

Le plus sûr moyen d'appaiser la sédition, c'est de satisfaire les peuples. Un prince prudent et sage se couvrira de gloire en reculant à-propos; car il doit savoir qu'il y a réaction dans tout corps politique : la résistance ne doit pas l'étonner, si l'obéissance ne l'a pas surpris.

Dès que l'animal regimbe, c'est qu'il est dans le mal-aise, et que l'écuyer est impatient ou mal-adroit : le prince montrera une grande élévation d'ame, de ne pas placer l'obstination après la faute politique; le génie profite de ses erreurs, et sait que toute législation, pour avoir son plein effet, doit concourir avec le consentement du peuple. S'il n'est pas assez éclairé pour recevoir une loi bienfaisante, il faut attendre que ses yeux soient ouverts. Le prince doit anéantir en lui toutes les passions de l'homme, parce qu'il perdroit alors le beau titre de législateur : celui-ci ne doit voir dans un peuple qui se soulève, qu'un peuple qui a des réclamations à faire ; et comme les infiniment petits composent toutes les choses d'ici-bas, il doit écouter dans ce mur-

mure populaire s'il n'y auroit pas là une raison cachée qui vaudroit la sienne. Comme le législateur ne peut agir qu'avec le temps, il faut qu'il se réforme, s'il a trop hâté le pendule.

Si les citoyens se sont révoltés contre une raison évidente, la sédition tombera d'elle-même et ne gagnera jamais les classes supérieures ; mais si les citoyens ont des griefs à redresser, pourquoi le prince jugeroit-il que le corps politique fût sans action, sans sentiment et sans vie ? Seroit-il honoré de commander un troupeau d'esclaves toujours tremblans et soumis dans l'abnégation de leur volonté ? Commanderoit-il alors à des hommes ? Pourroit-il s'énorgueillir d'être à leur tête ? La réaction des citoyens prouve la liberté nationale.

Le prince ne doit jamais négliger les moyens d'appaiser la révolte, et c'est ici qu'il doit étouffer avec soin tout mouvement personnel de vanité ; car il se montreroit petit en voulant faire dominer sa volonté lorsque la volonté générale s'y oppose ; il donneroit aux révoltés le courage et la fureur du désespoir, et il seroit responsable des maux qui en résulteroient.

Je ne connois rien de plus beau dans un souverain qu'une retraite honorable, qu'une pacification majestueuse, que l'aveu généreux d'une erreur politique, quand même il ne se seroit pas trompé. La tête d'un souverain toujours calme attendra une époque plus favorable pour opérer ces grands changemens, qui sont l'ouvrage de plusieurs causes heureusement réunies; du moins la clémence du prince doit toujours descendre du trône comme ces pluies heureuses qui, dans un jour de tempête, tombent sur la terre au milieu du bruit, de la foudre et de la majesté des orages.

Dans presque tous les soulèvemens, c'est le tiers-état qui fait entendre sa voix. Le pouvoir du souverain étant constamment plus grand que le pouvoir du sujet, on peut s'attendre, dans l'histoire des nations, qu'à de certains intervalles le pouvoir du peuple sera à son tour plus grand que celui du souverain.

Il y a une loi fort sage à la Chine. Quand une province se révolte, et que les cris éclatent, le mandarin est sur-le-champ déposé. Il faut, en politique, céder au premier cri général; et ce n'est qu'au troisième cri que le mou-

vement populaire peut prendre le caractère de sédition ou de révolte. On appaise souvent un peuple dans la première effervescence.

La félicité publique se mesure au sentiment plus ou moins vif d'indépendance personnelle. Quand la liberté est trop gênée, elle s'agite en tous sens, jusqu'à ce qu'elle se recompose dans cette agitation solitaire.

Anaxarque disoit à Alexandre, que toute action ou volonté du prince est également juste et légitime : on a revu Anaxarque en France, en 1771.

Opposez à Anaxarque Théopompe, roi de Sparte, qui croyoit donner de nouvelles forces à son autorité, en y prescrivant des bornes. Théopompe avoit raison ; la royauté a ses limites.

Eh quoi ! la mer a ses bornes, l'univers les siennes, le soleil, qui donne l'ame et la vie à tout, ne peut s'écarter de la route qui lui a été tracée ; et Dieu lui-même, concentré dans l'immensité de ses attributs, ne peut faire un pas vers le mal ; il peut punir, il le doit ; mais la vengeance lui est défendue, parce qu'elle est au-dessous de lui, indigne de lui, et qu'elle dégraderoit sa divinité !

N°. 25.

Louvois.

Tous ces grands corps militaires qui fatiguent et surchargent aujourd'hui l'Europe ; tous ces soldats armés qui agissent les uns contre les autres ; ces constitutions militaires qui s'imitent réciproquement, et qui ruinent l'état en enlevant à la population la plus belle espèce d'hommes ; la tactique et ses manœuvres savamment meurtrières ; cette quantité horrible d'artillerie ; ces puissances qui traînent après elles jusqu'à deux et trois cents pièces de canon ; les frontières des états hérissées de forteresses ; ces forteresses ensevelies sous les fortifications ; des armées immenses, un attirail, et des embarras encore plus immenses ; les mathématiques prêtant leurs lumières à l'infernale science de la guerre : voilà l'ouvrage de Louvois. C'est ce ministre qui a donné une large surface aux travaux de la guerre, qui a multiplié les ressorts de cet art effrayant, au point que les détails de la subsistance sont aussi difficiles que les ressorts par lesquels il faut faire mouvoir cent mille automates et plus sous

vos drapeaux ? Que n'a pas dû César à sa dixième légion ? Ne seroit-il pas bien étrange qu'une méprise, un mot mal entendu, eût enfanté par la tête de Louvois ce déluge de soldats qui affament l'Europe ?

Ce n'est donc que depuis Louvois qu'on a exagéré les besoins de la politique, qu'on a entendu ici les milices, là les enrôlemens forcés, au point de métamorphoser tous les citoyens en soldats : de-là ces disciplines tyranniques qui, toujours changeantes au gré du caprice, ont rangé les soldats des princes Européens parmi les plus malheureux esclaves du globe.

Ce n'est donc que depuis Louvois qu'on a vu les petits princes d'Allemagne vendre des hommes pour la guerre, comme on vend du bétail pour les boucheries ; que tous les souverains ont augmenté ces troupeaux d'hommes qu'ils mènent aux combats ; qu'ils ont prononcé l'esclavage et l'abrutissement de l'espèce humaine, en ôtant aux soldats l'émulation et la gloire : car l'exercice des armes, qui, dans les états libres, présente un attrait, n'est plus qu'une dégradation dès que le choix n'est plus volontaire. En Prusse, la loi terrible fait peser l'escla-

vage

vage militaire sur toutes les têtes. Tout Prussien est soumis à l'obligation de servir depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 70; et comme si ce n'étoit pas assez, la Prusse envoie au loin, dans les pays étrangers, des enrôlemens pour recruter l'armée. Ainsi les grands corps militaires se multiplient de nos jours pour le malheur du genre humain; et les états, petits et grands, surchargés de régimens et de légions de toute espèce, sont exposés aux convulsions de l'anarchie prétorienne; calamité effroyable qui nous menace tous, plus ou moins, depuis Madrid jusqu'à Pétersbourg.

Ce n'est que depuis Louvois, enfin, que l'officier et le soldat sont les ennemis presque ouverts du bourgeois; que l'orgueil de l'officier est hautain et dérisoire; que ces hommes stipendiés exigent dans nos foyers la première considération, et voudroient encore qu'elle fût exclusive. Depuis le ministre Louvois, on diroit que le royaume est dans l'armée: car les fonctions militaires, par un fatal préjugé, ont paru l'emporter sur les fonctions civiles. Le costume légionnaire s'est présenté par-tout avec une sorte d'audace qui sembloit frapper de mépris

tous les autres états de la société. Ces corps militaires qui sont faits pour braver l'ennemi ; cette fatale multiplication de soldats promenant et semant la corruption des mœurs et le libertinage, semble menacer de toutes parts leurs concitoyens, leurs compatriotes, et sont bien plus dangereux dans la paix qu'ils ne sont utiles dans la guerre. C'est dans leur trop grand nombre que réside le péril, et Louvois en est incontestablement l'auteur.

Voix puissante de la philosophie, passe jusqu'aux pieds du trône, passe au sein de la magistrature, et que la classe pensante arme tout ce qui pourra contrebalancer ce poids terrible qui fatigue également et les monarques et les peuples.

N°. 26.

L'INSTINCT MORAL EN POLITIQUE TROP PEU APPRÉCIÉ OU APPERÇU.

L'INSTINCT *moral* devine quel est le vrai gémissement du peuple : l'instinct *moral* aperçoit ses maux ; l'instinct révèle ce qu'il faut faire pour les calmer ; cet instinct

frappe au but, parce qu'il est une inspiration naturelle. Le roman de la politique donne dans des systêmes vagues, et l'intelligence dont se croit doué l'homme en place n'est pas aussi sûre que ce sentiment prompt qu'il porte au-dedans de lui-même. Les théories des politiques sont incomplettes. Fénélon sur le trône eût mieux régné sans doute que le politique le plus décidé, parce que le sentiment est d'un usage universel, et moins borné que nos connoissances. Il auroit eu moins de sagacité qu'un Ximenès, qu'un Albéroni, mais il eût été sujet à moins d'erreurs, l'instinct l'auroit guidé comme il a guidé Louis XII et Henri IV. Il faut du génie dans les états naissans, ou sur le point absolu de leur décadence; il en faut moins dans un état constitué de manière où tout roule de soi-même.

Malgré le mauvais gouvernement, les loix extravagantes, les caprices et les passions des hommes publics, il y a dans l'esprit humain, grace à la partie qui enseigne, une pratique qui conduit les états. Dans toutes les révolutions modernes, il n'y a peut-être que la superficie de changée. L''abaissement des empires, ainsi que leur

élévation, semble tenir à des idées insensibles qui se forment et se maintiennent chez les peuples. Quand la partie qui gouverne est opposée mal-adroitement à la partie qui enseigne, cette discorde tourne au détriment de la première : elle perd de sa force réelle et s'expose à la dérision, qui lui enlève l'empire dont elle n'a pas craint d'abuser. Cette lutte est toujours indiscrette, pour ne pas dire extravagante. Eh ! pourquoi les hommes en place ne fraterniseroient-ils pas avec des hommes qui leur épargnent des méditations longues et pénibles, qui abrègent leurs travaux, et leur donnent encore la célébrité après avoir fait une partie de leur ouvrage ?

Il faut s'accoutumer à regarder le genre humain comme une partie de nous-mêmes. Il faut dire : ces hommes sont mes semblables, je pouvois être à leur place, mes parens les plus proches y sont peut-être ou pourront y descendre. Ces hommes mutilés dans les combats, enchaînés par un despote, flétris par la tyrannie, m'appartiennent, puisqu'ils pensent, agissent et sentent comme moi.

N°. 27.

Des bonnes loix.

Quand les loix sont bonnes ou utiles, elles se dressent sur la ruine des empires : ainsi plusieurs loix romaines, à raison de leur sagesse, ont reçu leur adoption chez plusieurs peuples, malgré la différence des temps et celle des mœurs. C'est que ces loix, dictées par l'humanité et la raison, renfermoient des maximes très-équitables. Ainsi il ne faut pas s'étonner de voir le dix-huitième siècle obéir aux édits rendus depuis treize cents ans ; mais il faut s'étonner que le même peuple, en héritant des idées sages et graves des anciens, n'ait pas su rejeter ce que le gouvernement et la politique n'admettoient plus et ne pouvoient plus admettre ; car il seroit absurde de dédaigner des loix majestueuses, par le motif qu'elles seroient antiques. Un nouveau code s'accommoderoit parfaitement à la raison éclairée de nos devanciers : il ne s'agit pas de détruire l'édifice des loix, mais de les modifier ; et le chef-d'œuvre de la législation sera de com-

poser un code civil exactement convenable au gouvernement politique d'un état ; car le gouvernement intérieur a une telle affinité avec le gouvernement extérieur, que le code civil doit être fondé sur cette double base. La réformation desirée du code civil n'attend plus que la main qui fera cesser la disconvenance de certaines loix avec nos principes et nos mœurs.

Les états sont donc obligés de changer, à certaines époques, la face de la jurisprudence long-temps admise, parce que les mêmes loix, ruinées par la malice humaine, n'ont plus la même force ; et l'on peut dire que les mœurs font plus aujourd'hui que les loix ; celles-ci doivent toujours changer avec les mœurs.

C'est encore plus la paresse que le respect superstitieux qui s'oppose à la réformation de plusieurs loix abusives. La science du droit s'est obscurcie peu-à-peu ; et plus les ténèbres s'épaississent, moins il se trouve un génie courageux avec l'audace ou le talent de simplifier les loix, c'est-à-dire, de les ramener à des points fondamentaux et incontestables.

Dès que la jurisprudence eut perdu sa

clarté, elle perdit sa force et sa dignité. La science, en grossissant, pompa toutes les erreurs et devint oppressive. Une foule d'hommes se jetèrent dans ces ténèbres; et s'enrichissant du dégoût et de l'ignorance d'autrui, formèrent ce peuple voué à la chicane et maniant les procès. Alors on n'entendit plus l'idiôme dont on se sert dans les tribunaux; les commentaires, en répandant les ombres de l'érudition, laissèrent toute question indécise, et la jurisprudence civile devint pour tous les citoyens un antre ténébreux où l'on confioit son bien à des hommes qui entroient et sortoient de l'antre, en vous disant et en vous rapportant ce que bon leur sembloit.

N°. 28.

Données en politique.

Il y a tant de *données* en politique, qu'il est presqu'impossible de prévoir les évènemens futurs. L'évènement de la guerre des Anglois contre leurs colonies étoit au moins problématique; celui qui calculoit alors dans l'origine de cette grande que-

relle, qui calculoit, dis-je, sans enthousiasme et sans prévention, pouvoit croire que l'avantage devoit rester à l'Angleterre ; car elle avoit pour elle l'union de ses chefs, la liberté de ses provisions de guerre, la discipline de ses troupes, l'or ; elle déployoit en nation souveraine un manifeste imposant, et rappeloit aux rebelles les titres de sa possession sur ce territoire qu'ils lui disputoient, les secours qu'elle leur avoit fournis contre leurs ennemis et les siens ; sa protection dispendieuse dans tous les temps, la constitution sous laquelle ils avoient vécu, et la souveraineté de la métropole ; et malgré les apparences, ce continent leur a échappé. Cette prospérité éblouissante et terrible, qui s'étendoit des bords du Gange jusqu'à ceux du Tage, est venue se briser devant une poignée de ce qu'elle appeloit *révoltés*.

Et aujourd'hui, quel évènement frappe plus la pensée d'étonnement et d'attention, que cette agitation immobile des *treize États-Unis* qui cherchent un point fixe ! Qui osera en dire les suites ? La nécessité et la nature des choses, que la politique contrarie, mais ne détruit pas, ordonneront

des formes qui sans doute ne nous surprendront pas moins que cette grande révolution nous a surpris.

N°. 29.

Manufactures.

Le commerce, dit Montesquieu, tantôt détruit par les conquérans, tantôt gêné par les monarques, parcourt la terre, et fuit d'où il est opprimé.

L'histoire du commerce est celle de la communication des peuples : il s'est fait une révolution heureuse et presque générale sur la surface de la terre, qui n'est due qu'au commerce.

Mais le commerce extérieur enlève souvent les choses utiles et les plus utiles à la vie, pour nous apporter des superfluités.

On a peut-être trop vanté et trop multiplié les manufactures. A Lyon, à Genève, aux environs de Neuchâtel en Suisse, j'ai vu des manufactures peuplées d'hommes dégradés. Les manufacturiers ne cherchent qu'à filouter le temps, les bras, la jeunesse, l'existence d'une multitude d'indigens actifs.

Ces ouvriers fabriquans luttent sans cesse contre la cupidité oisive du maître. L'amertume de la contestation pour le paiement engendre la haine : c'est sur-tout aux environs de Neuchâtel en Suisse que j'ai gémi de voir les manufacturiers enlever les hommes à la vie pure et simple de la campagne, où ils sont sans cesse en présence de la nature, pour les obliger à végéter dans de tristes prisons.

La culture est abandonnée pour ces *fabrications* qui n'enrichissent que quelques maisons où la ligue de la cupidité s'établit et se maintient. Les mœurs se perdent dans ces atteliers où les hommes oublient leurs vertus, où ils deviennent insensibles, durs, mauvais pères, parce qu'ils ont à combattre la lâche avarice d'un supérieur.

Ainsi les terres se dépeuplent insensiblement de la précieuse classe des laboureurs, de cette classe bonne par nature, parce qu'elle n'est en rapport qu'avec la terre, et que l'ame a toujours une disposition douce, quand le corps, livré aux travaux vivifians de l'agriculture, et respirant un air salubre, ne connoît point l'oppression. Combien le laboureur a de jouissances pures et inno-

centes, en comparaison d'un garçon manufacturier? Voyez l'habitant des campagnes, il aime tout ce qui l'environne, terre, vergers, enfans, animaux; la petite propriété de son champ est journellement carressée de ses mains: le garçon manufacturier a l'ame rétrécie, il est égoïste, il ne se marie point, il déteste son maître, sa prison, son travail. Le laboureur est bon, parce qu'il s'établit nécessairement entre cultivateurs réciprocité de services: le garçon manufacturier est isolé; sa bonté est altérée ainsi que sa santé. L'abandon de la vie rurale fait que les vices se propagent dans un canton, et tout ce qui avoisine de trop près les manufactures est infecté de mauvais sujets. J'en appelle à l'expérience: la *principauté de Neuchâtel*, entre autres, a perdu ses mœurs et les avantages de sa situation par les manufactures d'*indienne* et d'*horlogerie*, où quelques maîtres avides ont rendu, à la lettre, esclave et méchant un peuple libre et bon.

N°. 30.

Colonies.

A mesure que les frontières d'un état sont plus reculées, le gouvernement, formé sur

le modèle de l'état domestique, dégénère ; car celui-ci n'appartient qu'à une monarchie naissante, resserrée dans d'étroites limites.

C'est dans la minorité des enfans que l'autorité paternelle a pleinement lieu ; sont-ils une fois majeurs, ils deviennent chefs de famille à leur tour, et le père n'a plus sur eux le même pouvoir.

Ainsi, quand un état a jeté au loin des colonies, ou que, par la jonction de plusieurs provinces étrangères, il s'est accru en forces, en richesses, ces colonies ou ces provinces, dès qu'elles peuvent se maintenir elles-mêmes, sont tentées, par leur éloignement, de se soustraire à l'autorité souveraine. Il est plus difficile de diriger le cours d'un grand fleuve et d'en arrêter la rapidité dans les endroits qui sont les plus proches de son embouchure, que lorsqu'on travaille à sa source. Ainsi les débats des colonies et les séditions des provinces éloignées coûtent toujours plus de peines au souverain, et il a besoin de tout son art et de toute sa vigueur pour veiller au maintien de la tranquillité et de l'abondance; encore, malgré l'exécution la plus exacte, les colonies échappent-elles aux mains des monarques; d'abord, à raison de la distance; en-

suite, parce qu'il est dans la nature des peuples de reprendre autant de pouvoir qu'ils en ont accordé, quand ils en trouvent l'occasion.

Eh ! n'est-ce pas un effort violent, extraordinaire, que de faire obéir l'homme au-delà de la barrière des mers, dans un autre hémisphère ? L'Amérique est-elle donc faite pour l'Europe ? Placée sous d'autres cieux, l'Amérique n'est point dans nos limites naturelles ; l'Européen dégénère sous son climat ; ses champs nous servent de tombe, ses productions sont presque des poisons pour nous. Qu'il en coûte pour avoir des sujets équivoques !

Ce seroit une chose curieuse à considérer, que les causes existantes, mais invisibles, de tous les évènemens politiques que nous couvrons du mot *hasard*, comme on cache un abîme qu'on ne peut sonder sans en être étourdi.

La guerre cruelle que les Anglois ont faite aux Américains sur les côtes de la mer, dont ils étoient les maîtres ont porté les citoyens dans l'intérieur des terres, et la population a reçu un accroissement rapide et avantageux de cette transplantation forcée. Des terreins qui seroient restés incultes ont été

remués par la bêche et par le soc de la charrue, à la suite des excursions dépréda-toires faites à l'embouchure des rivières, et l'ennemi a fait plus de bien aux colons qu'ils ne s'en seroient fait à eux-mêmes.

Ce qu'il y a de plus difficile, c'est d'assujétir les évènemens qui naissent aux calculs de la politique. A quoi tenoit l'indépendance américaine? Plus ou moins retardée, elle devenoit, pour ainsi dire, nulle dans ses grands effets; et quelle réaction n'aura pas la liberté du Nouveau-Monde sur l'ancien? Il n'y a point de vues assez profondes pour estimer quels seront un jour les rapports des États-Unis, soit entr'eux, soit avec les autres nations. Comme il règne la plus grande incertitude dans ces calculs éventuels, la plus grande des présomptions seroit de vouloir donner une physionomie à l'avenir. En s'attachant aux mœurs, aux habitudes, au caractère du sol, on peut bien entrevoir que ce qui sera participera de ce qui a été, mais le choc politique ne sauroit être apperçu. Plus on lit l'histoire, plus on suit l'entrelacement inexplicable des faits, plus aussi on juge que la politique est la science du moment, qu'il faut attendre le premier

jeu de la machine au lieu de vouloir le deviner. La politique est l'art de juger les mouvemens imperceptibles comme les mouvemens réels ; mais si elle frappe le coup avant le temps précis, elle perd sa force, et elle brouille sa marche pour long-temps.

N°. 31.

Point central.

Le gouvernement doit être un, c'est-à-dire que le *souverain* doit être reconnu sans partage et sans équivoque. Le principe d'unité est de rigueur, et tellement de rigueur, que le monarque qui a abdiqué en faveur de son fils n'est plus, quand il veut ressaisir l'autorité souveraine, qu'un sujet révolté contre son roi. Le fils a le droit alors de le punir comme un parjure. Ainsi Victor Amédée, voulant remonter sur le trône, fut traité comme un conspirateur, et son fils le tint légitimement enfermé le reste de ses jours.

L'intérêt du gouvernement l'emporte ici sur les liens du sang et sur les loix de la nature. Le père est soumis au légitime mo-

narque, parce qu'il ne faut qu'un souverain dans un état.

Par le même principe, le souverain est lié invinciblement à l'état qu'il doit gouverner : il ne peut briser au gré de son caprice le pacte qui l'oblige à régner. Cette loi est fondée sur le danger qu'il y auroit pour les peuples à voir l'autorité se propager, ce qui seroit le plus grand des vices politiques.

Ce n'est pas pour cela que les peuples soient nécessairement attachés à un individu plutôt qu'à un autre : la volonté générale est toujours la première loi ; mais il importe aux nations qu'il n'y ait point de trouble pour un sujet aussi important.

Les loix extrêmes réussissent dans la haute politique : l'obligation d'obéir suppose l'obligation de régner ; d'un autre côté, César et Charles Ier devoient tomber, pour avoir poussé trop loin la royauté.

Le cas où un souverain peut abdiquer est très-rare ; il n'a d'autre excuse à donner que de dire à la nation : je manque totalement d'intelligence, je n'ai pas même la ressource du choix des ministres ; permettez, honorables sujets, que je vive en homme

homme privé. Cet aveu héroïque rendroit une abdication plus honorable que toutes celles que l'histoire nous offre.

Mais abandonner un peuple qui vous a institué son chef, ôter au gouvernement son assiette, c'est trahir la confiance des sujets, et les livrer à des calamités nationales. Y a-t-il un spectacle plus honteux que de voir Henri III se dérober furtivement, se sauver de sa capitale, et jeter sa couronne pour en prendre une plus riche et plus éclatante ? Quelle infraction à des sermens solemnels ! quelle plus grande marque de mépris un monarque pourroit-il donner ? Si Henri III avoit été ratrappé, la nation n'eût-elle pas été en droit de lui faire son procès ? car tous les engagemens sont respectifs.

Le chagrin, le dégoût, la légèreté d'esprit ont fait descendre du trône plusieurs souverains, qui furent tourmentés ensuite par de violens regrets, comme si rien ne remplaçoit dans une ame humaine l'honneur de se trouver à la tête d'un grand peuple.

Aussi la personne des rois doit-elle être éminemment respectée comme la partie du gouvernement la plus essentielle au repos et à l'ordre général ; c'est l'individu qui

anéantit toutes les vues possibles d'ambition exaltée, aveugle et forcenée. Ainsi les fous, les insensés, les maniaques, quand ils portent leurs attentats sur la personne du souverain, ne sont pas excusés, à cause du grand intérêt de l'état. Il paroît d'abord extravagant de punir un homme en démence; mais ici la politique exige ce que la raison condamne ailleurs.

Enfin, ce qui constitue le souverain dans un état doit offrir des règles sûres, constantes, invariables; voilà pourquoi on voit régner en France un enfant de quatorze ans, et la raison politique le veut ainsi pour l'éloignement de plus grands maux.

Un prince d'Afrique est assassiné au milieu de son armée sans qu'elle s'en doute. Trois conspirateurs suffisent pour détrôner le souverain. Le meurtrier s'assied sur le trône qu'il a ensanglanté, et l'armée le reconnoît. Pourquoi? parce qu'elle a besoin d'un chef. Peu lui importe la tête du gouvernement, pourvu que, coupée ou tombée, elle se régénère. Cette armée sait par expérience qu'un lâche ne prendra pas la place d'un homme brave, et que l'homme indigne du rang suprême ne le gardera pas long-

temps. Il fait tout trembler, mais lui-même est soumis au poignard. Voilà une forme de gouvernement bien imparfaite ; mais des peuples nombreux ont vécu et vivent encore sous un tel gouvernement.

N°. 32.

Des reines.

Quand l'immensité d'un état exige une force motrice considérable, un point central et pesant, et qu'un trône despotique se place de lui-même au milieu d'un vaste empire, alors il est à desirer que le despote soit *une femme ;* parce que la pitié naturelle à ce sexe répugne aux exécutions terribles et sanglantes ; parce qu'une femme adoucira la férocité du gouvernement. L'esclave rougira moins ensuite de s'humilier devant elle ; l'obéissance se confondra avec l'ascendant que le ciel a voulu donner aux femmes, et tous ses sujets, se déguisant leur servitude, prendront le rôle d'adorateurs.

Les femmes sont très-bien placées dans une république telle que l'Angleterre, parce

que le monarque n'étant qu'une pièce dans la machine, qu'importe le sexe? Mais dans une monarchie, il paroît qu'une femme seroit déplacée.

En Russie, une femme gouverne, et les femmes ne jouissent d'aucune considération. En France, les femmes sont exclues du trône; elles régissent l'intérieur des maisons, et très-souvent les affaires politiques. Que n'ont point fait les maîtresses de nos rois? combien de régences sous les deux derniers règnes!

N°. 33.

Des grands états.

Les grands états se soutiennent par leur propre masse, et voilà pourquoi ils abusent plus que les autres. Les grands empires font de grandes fautes plus impunément que les petits états n'en font de petites. Les grands empires enfantent nécessairement quelques grands hommes, et il ne faut qu'une personne à telle époque pour rendre le lustre à un grand royaume. Les grands états se passent même quelquefois de grands

hommes ; car quand le monarque ne soutient pas l'empire, l'empire soutient le monarque.

Après les malheureuses journées d'Hochtet, de Ramillies, de Malplaquet, le royaume sembloit toucher à sa ruine ; deux ans après il n'y paroissoit plus. Les empires d'une vaste étendue auront toujours des ressources proportionnelles, et il n'y aura qu'une suite multipliée d'erreurs absurdes qui pourra leur porter un coup mortel ; et c'est un grand malheur qu'ils ne puissent porter la peine de leurs fautes ; car les citoyens peuvent être long-temps malheureux, long-temps souffrir, et l'empire n'en subsister pas moins, en opposant son énorme masse pour rempart : tel royaume survit aux sujets qu'il renferme. Telle est la plus grande calamité politique qui puisse affliger le genre humain.

Les forces d'un état comme celles d'un individu ne sont que relatives ; ainsi les petits états peuvent avoir un degré de force et de puissance assez considérable selon leur position, et sur-tout d'après leur commerce

Un état qui gêne l'industrie des citoyens,

est beaucoup plus nombreux que le parti des riches.

Un peuple pauvre n'a d'autres armes que ses plaintes et ses gémissemens continus. Il faut qu'il lasse, qu'il fatigue ses adversaires à la manière des infortunés et des mendians.

Si, en dernier lieu, le peuple de Genève avoit soutenu la guerre de plume, s'il n'étoit pas sorti du cercle des brochures et des pamphlets, s'il avoit continué à métaphysiquer la politique avec la même opiniâtreté, il auroit lassé le parti adverse, il auroit tout obtenu même en disputant d'une manière inintelligible. Mais au lieu d'argumenter dans les cercles jusqu'à extinction de chaleur naturelle, le peuple horloger a pris son fusil, et est monté sur ses remparts vermoulus. Cette attitude ridicule lui a fait plus de tort que tous les argumens métaphysico-politiques n'auroient pu faire de bien. C'étoit un enfant qui avoit pris une lance dont il alloit se blesser, et qui avoit mis sur sa tête un casque qui alloit l'étouffer. Les puissans, c'est-à-dire, les riches lui ont ôté son arsenal d'emprunt; et tout a fini par ce

mot plein de justesse et de vérité: *Tempête dans un verre d'eau.*

L'aristocratie, sur-tout, quand elle est renfermée dans une ville, est plus injuste et plus désespérante que le despotisme ; on n'a sous celui-ci qu'un maître, et l'égalité console. On partage avec quinze ou vingt millions d'hommes le nom de sujets ; on appartient à un majestueux monarque ; mais dépendre des grands dans un canton, dans un circuit, dans une ville, sans espérance que l'égalité puisse jamais renaître, voir l'indépendance altière de plusieurs se propager, se sentir avili par des hommes perpétuellement inquiets qui vous marchandent jusqu'au domicile, être témoins d'une ligue offensive d'un très-petit nombre qui se partagent tranquillement toutes les richesses, et qui courbent la multitude sous son joug, en lui accordant toutefois du pain, ce qu'elle ne manque pas de faire sonner bien haut, c'est le comble du malheur et de l'outrage.

No. 35.

Vices destructeurs.

Les vices intérieurs qui rongent un grand état sont la dissipation des deniers publics, les dons immodérés, et l'inobservation des loix. Si le corps militaire épuise les trésors, si la noblesse exige des prodigalités, si les grands ont l'art d'obtenir une justice particulière, voilà des plaies incurables qui dessèchent un beau royaume, et qui détruisent les admirables effets de l'enthousiasme brillant et d'une valeur héroïque.

Auguste entretenoit quarante légions pour douze millions par an. Le secret de cet empire est perdu. Les mauvais rois ont été ceux qui ont le plus donné, parce qu'ils se sont vus propriétaires des deniers publics.

Le plus grand défaut de la monarchie, c'est de ne point donner assez d'application à l'intérieur du royaume pour faire triompher le roi au dehors. Aussi la perfection de ce gouvernement se trouveroit dans les assemblées provinciales, qui vivifieroient les

parties les plus éloignées, allègeroient le fardeau des impôts, et rendroient au peuple le courage de former ses plaintes et ses demandes.

Quand l'administration est divisée en plusieurs départemens indépendans les uns des autres, alors ils se croisent et s'entrechoquent dans leurs opérations, faute d'un principe d'unité. Les règles y changent à chaque instant; des loix particulières émanent de chaque bureau; on ne sait qui les fait; l'autorité y est toujours prohibitive, parce que rien ne s'accorde mieux avec l'ignorance et la paresse; on ne sait enfin où est le gouvernement; chacun s'empare du pouvoir législatif et étend ses bornes. On n'entend plus ces débats publics qui annoncent que les esprits sont dans une salutaire agitation, et veulent faire prospérer le gouvernement. Le désordre du jour, l'incertitude du lendemain bannissent la confiance : le citoyen tremble pour ses propriétés, parce qu'il sent avec douleur qu'il ne peut plus y avoir de contrats; alors l'anarchie règne, et la sourde rupture du contrat social est plus dangereuse que si les citoyens avoient le glaive en main.

N°. 36.

Des découvertes nouvelles.

Les découvertes qu'on peut tenter aujourd'hui sont: 1°. le parcours du cinquième continent qui existe dans ce qu'on appelle *terres australes*, répandues entre le cap d'Horn et celui de Bonne-Espérance. L'existence de ce continent, dont on doutoit, est enfin reconnue; mais ces terres doivent s'étendre depuis les vingt, les trente et les quarante degrés jusqu'au pole antarctique.

2°. Les terres qui sont au nord du Japon, le grand Jesso, et ce qu'on doit trouver entre l'extrémité de la Tartarie septentrionale et l'extrémité de l'Amérique.

3°. Un passage par la Baye d'Hudson aux Indes orientales, et un passage par la mer glaciale à la Chine, en tournant le Japon. Comme ces deux passages, et en particulier ce dernier, abrègeroient de beaucoup la route de l'Europe en Asie, ils seroient d'un profit immense pour la nation qui en feroit la découverte, tant par la commodité de la navigation que par les nouveaux peuples

qu'on pourroit découvrir en chemin. Nous savons que deux habiles navigateurs ont décidé un des passages absolument impossible ; mais ce que l'un ne trouve pas, l'autre, plus heureux, le rencontre.

4°. En Amérique même il nous reste à découvrir tout ce qui est entre la Cordillière, le détroit de Magellan et la rivière des Camarons, pays immense qui doit renfermer de grandes richesses, qui est habité en partie par les Arauques, par les Patagons et par une grande quantité d'autres nations sauvages ou inconnues.

5°. Le grand continent de l'Afrique qui est entre les sources du Nil et le cap de Bonne-Espérance.

6°. Tout ce qu'il y a d'îles répandues dans la mer pacifique, en remontant vers le nord et en déclinant au midi. Ce qu'il y a de terres dans les différentes parties du globe qu'on vient d'indiquer sont aussi étendues que le monde qui nous est connu, etc. etc.

Nous reviendrons sur la possibilité de ces grandes découvertes; car l'Europe n'est pas le monde,

N°. 37.

Emprunts d'un souverain. (1)

Toutes les conventions que les souverains font avec leurs sujets sont d'autant plus sacrées qu'ils peuvent les rompre plus facilement. Le roi régnant représente son prédécesseur, puisqu'il retient pour lui les revenus, les hommages et la toute-puissance. S'il contraint, après un siècle et plus, son sujet à lui payer ce qui lui est dû, à plus forte raison doit-il acquitter les dettes récentes du trône, lorsque le palais où il se promène et la magnificence qui l'environne sont le produit de la confiance publique. La force de son empire a pour base des sommes avancées par des sujets fidèles et décédés, par des malheureux qui ont remis entre ses mains le *pécule*, fruit de leur travail, de leur épargne, de leurs privations, la consolation et le soutien de leur

(1) On verra bien que ceci a été composé avant la révolution, lorsqu'on mettoit en question s'il ne seroit pas *utile au roi* de faire banqueroute.

llesse ; sera-t-il injuste, au lieu d'être
e et même reconnoissant ?
i les sujets se révoltent, ne sont-ils pas
pables ? Mais le souverain ne se révolte-
pas contre ses sujets, lorsqu'il brise un
trat solemnel, et qu'il l'annulle en op-
ant sa puissance à l'équité, et s'autorisant
ang qui le place hors de toute contrainte ?
arlera des besoins publics, comme si les
oins particuliers n'avoient pas autant de
ce. C'est parce qu'il peut retarder ou se
penser du paiement, qu'il doit être plus
mpt et plus fidelle, pour ne pas s'exposer
reproche de n'avoir pas exécuté une
ivention synonyme à la foi publique ; car
i de plus sacré que la parole d'un sou-
ain qui dit : *Prêtez-moi, mes enfans, pour
ien de l'état : l'état et moi nous paierons
te dette.* Or l'héritier du trône du prince
édé est réputé politiquement la même
sonne. Tout raisonnement contraire est
sophisme attentatoire à la probité d'un
narque, qu'on doit moins considérer
me propriétaire, que dépositaire d'un
sor immense.
Si un état pouvoit soutenir pendant long-
ps le crédit d'une monnoie factice,

sans que jamais elle pût être contrefaite, il n'auroit plus besoin d'impôt ni de finances; mais il faudroit d'abord que cet état fût isolé: alors cette monnoie factice faisant, la même fonction que les métaux, seroit encore plus avantageuse à un état que les espèces monnoyées, puisqu'elle seroit plus portative et plus commode; mais l'avantage incomparable seroit que les subsistances ne sortiroient plus du royaume, et qu'en même-temps la monnoie factice féconderoit les terres, comme étant susceptible d'un accroissement prodigieux, et, dans cette hypothèse merveilleuse, l'état gagneroit tout sans que le particulier y perdît; mais aussi il faudroit trouver le secret d'isoler un royaume.

La monnoie factice cependant est, dans tout état, infiniment préférable aux haussemens des espèces, ou à leur plus légère altération; et s'il y a un papier-monnoie dans un pays, il faut bien se garder, sous aucun prétexte, de toucher à la valeur des monnoies de métal. Un état endetté s'acquitte net et sans rien débourser; il s'acquitte, dis-je, avec le temps, quand il sait balancer la monnoie factice avec la monnoie

de

de métal dans une telle proportion que, les marchandises montant numérairement, tout débiteur gagnera dans un temps donné la moitié de sa dette : voilà le seul remède, et tout état endetté ne pourra jamais s'acquitter autrement sans rompre l'équilibre, soit en jetant une trop grande masse d'argent parmi les préteurs et les emprunteurs, soit en les laissant à sec par l'impolitique soustraction d'une monnoie de métal, si la monnoie factice n'est plus circulante.

Mais laissons ces hypothèses, qui au fond ne seroient encore que des palliatifs, quoique supérieurs à ceux que l'on a adoptés, et voyons enfin les *emprunts* sous leur véritable point de vue.

N°. 38.

De l'orgueil national.

Il est important d'établir ou de maintenir l'orgueil national quelconque ; car c'est lui qui inspire de grandes choses : les coutumes nationales, imprimées dans l'enfance, contractent la force des principes-pratiques, et influent dans le cours ordinaire de la vie.

Le grand ressort du gouvernement aura donc pour base l'empire des coutumes, et de-là naîtra le respect pour le caractère national. Ce seroit une imprudence dangereuse que de lui porter atteinte ; ce seroit visiblement altérer la constitution ; et dès que les forces naturelles des principes publics ne subsistent plus, on n'a plus pour soutien que celles des contumes.

Administrateurs, intéressez l'orgueil national, et il fera des prodiges ; humiliez-le, vous ôterez la vie au peuple, et vous tuerez l'esprit patriotique.

Ce seroit à la désolation de couvrir jusqu'aux murs les cités de tentures lugubres, à l'exemple des Carthaginois, qui exprimoient ainsi leur désespoir dans les tristes jours de leur adversité, lorsqu'un souverain ou son ministre perdent le crédit d'un état par une de ces fautes politiques qui entraînent l'avilissement d'une nation.

Les ames qui s'intéressent à la gloire de la patrie souffrent des erreurs des rois, et ne pardonnent point à un ministre les coups qu'il porte aux citoyens. Ne nous étonnons donc pas de la douleur qui saisit les vrais patriotes lorsqu'ils apperçoivent la suite

fatale que produit une de ces petites passions qui ne doivent jamais avoir entrée dans un cabinet. Aucun sujet ne doit être humilié; car si l'orgueil national étoit totalement éteint, il n'y auroit plus de patrie.

La femme qui eut le courage de dire à Philippe, qui venoit de la condamner : *J'en appelle à Philippe à jeun*, donna un exemple aux sujets, d'en appeler de toutes les passions des souverains qui tendroient à vouloir les humilier.

Les actions héroïques conviennent aux monarques, parce que c'est ainsi qu'ils éblouissent les peuples. Ceux-ci abandonnent plus facilement leur droit, lorsqu'ils apperçoivent des actes d'éclat. L'admiration que le François eut pour les conquêtes de Louis XIV le disposa sur-tout à une obéissance illimitée. Il faut qu'un monarque ait soin de fixer constamment sur lui les regards du public par une foule de petites actions généreuses ; parce qu'il faut que l'ame des sujets soit occupée, et qu'ils ne perdent jamais de vue le chef de l'état.

No. 39.

Conseils

Ah ! si un souverain, pour être le plus fort de tous les êtres, et appliquer cette puissance à un coup extraordinaire et généreux, vouloit jouir un jour de toutes les portions de la liberté dont jouissent ses sujets, il en auroit un moyen infaillible ; ce seroit de les gouverner de manière qu'ils puissent y gagner en lui sacrifiant avec une entière confiance cette portion qui leur deviendroit alors superflue. Administrateurs des états, honorez les hommes, honorez-les tous dans leurs professions respectives, n'en avilissez aucun, et vous tiendrez en main une force non encore soupçonnée. Chaque état, dit-on, a sa naissance, son âge viril et sa vieillesse. Ces images, quoique fréquemment employées, sont absurdes ; les formes changent, la terre, le sol, les habitans sont les mêmes, et l'empire est tantôt plus fort, tantôt plus foible ; il se fait incessamment dans un état un flux et un reflux de puissance, le passage d'une forme

de gouvernement à une autre est insensible, mais réel : les loix changent et s'altèrent.

Sous la tyrannie des Tibère, de Caligula, de Néron, Rome se glorifioit encore du titre de république, elle le redevint sous l'empire de Trajan et de Marc-Aurèle, quoiqu'ils fussent souverains. Elle eut encore des jours de liberté sous le règne Gallien, lorsque trente hommes se disputèrent l'empire pendant l'espace de sept à huit ans : la démocratie militaire lui fit moins de maux que le despotisme.

Un écrivain en France a voulu, pour détruire les caractères essentiels de la monarchie, ses pouvoirs intermédiaires, qui, selon Montesquieu, constituent la nature du gouvernement monarchique, il a voulu prouver que tous les rois de France avoient joui d'un pouvoir absolu. Le roi de France, depuis l'apparition de son livre, n'a pas joui d'une autorité plus grande que celle de ses prédécesseurs ; il auroit démontré que depuis Clovis jusqu'à nous notre gouvernement est une monarchie pure et absolue, et qu'il n'a jamais dis-

continué de l'être, que les ressorts et les contre-poids qui balancent la puissance du souverain, créés et combinés par la volonté générale, n'en existeroient pas moins. Tous les tribunaux accorderoient au roi de France le plus grand despotisme, que la tyrannie ne pèseroit pas sur le peuple, parce qu'il est éclairé, et que le souverain lui-même retrancheroit de ce pouvoir qui nécessite à l'obéissance, pour gagner la confiance de ses sujets. Les loix primitives des François seroient détruites, que le génie, les mœurs s'opposeroient à ces coups violens.

En vain deux cents volumes sortiroient-ils des presses de l'imprimerie royale, le pouvoir des rois n'en deviendroit pas plus absolu, parce que les peuples savent qu'ils n'obéiront que jusqu'à tel degré, et qu'on a beau dire au monarque : *rien ne peut ni ne doit vous résister*, la conscience du monarque lui diroit qu'on l'abuse, et le peuple ne seroit pas alarmé de cette décision passagère.

Les François ne craindront jamais leur chef, de quelque autorité qu'il soit revêtu. Le génie françois contre-balancera les at-

taques les plus imprévues. Une autorité raisonnée sera seule une autorité suivie, tout autre moyen seroit hasardeux (1).

Faites prêcher l'inquisition en France, que plusieurs corps donnent leur voix pour l'établissement de ce tribunal, jamais il ne sera reconnu, parce qu'il est opposé au génie des François. Le champ de mars, en qui résidoit la puissance légitime, n'existe plus, mais la nation n'en fait pas moins entendre sa voix; elle s'élève comme lorsque le roi n'étoit qu'un général, un capitaine.

Enfin, dire aux princes : vous avez le droit exclusif de vous faire obéir, rien ne peut ni ne doit vous résister ; le seul frein que vous ayez à craindre est la conscience publique et votre propre conscience ; cela n'augmentera point leur pouvoir. Que l'on combatte ou non la puissance intermédiaire, un des élémens constitutifs de notre gouvernement, elle n'en existera pas moins. Ce n'est point une invention moderne de nos philosophes publicistes, c'est que la réaction est de toute nécessité. L'abbé de Mably n'avoit pas

(1) N'est-ce pas là une de mes prophéties bien clairement énoncée ?

besoin de combattre M. Moreau; il n'avoit pas besoin de rappeler les monumens les plus anciens et les plus respectables de notre histoire, cette assemblée générale, appelée le champ de mars, en qui résidoit la puissance reconnue. Quoi qu'on dise de la fortune et des mœurs des François, quand la liberté nationale n'auroit jamais existé, rien n'empêcheroit les François d'être aujourd'hui, c'est-à-dire, d'établir une distinction rigoureuse entre le pouvoir des loix et le monarque.

N°. 40.

Coups d'autorité.

L'autorité déréglée entreprend plus qu'elle ne peut exécuter. Voilà l'écueil des gouvernemens qui, ne connoissant pas eux-mêmes, ou plutôt qui, ne voulant pas connoître leurs bornes, cherchent à s'étendre par une pente naturelle, mais dangereuse.

Les gouvernemens sont trop éclairés pour user aujourd'hui d'une autorité violente, du moins on ne le présume pas; mais il y a une autorité imprudente qui se fait sentir

lorsqu'il faudroit se faire oublier. On ne contraint point les opinions ; on ne commande point aux affections ou aux inimitiés populaires. Les inquiétudes gratuites déshonorent un ministère. Il est des actions qui par leur nature ne sauroient ressortir d'aucun tribunal ; et c'est un usage inconsidéré de la force royale ou ministérielle, que d'attaquer de légers abus par des coups violens : c'est un plus grand mal encore si l'on voit l'homme passionné à la place du monarque. Il doit avoir dans sa majesté une sorte d'apathie muette ou du moins tranquille comme la loi (1).

Le droit des gens est tellement gravé dans le cœur de l'homme, qu'il fait toujours une application juste et raisonnée de la loi naturelle aux affaires et à la conduite des nations ou des souverains. Il ne dispute pas sur les mots ; il ne remarque point si l'on a souvent confondu le droit des gens avec le

(1) Ce petit chapitre a été fait lorsque Louis XVI, *proprio motu*, fit enfermer à Saint-Lazare M. Beaumarchais, âgé de 55 ans, et le soumit à la verge des *pères fouetteurs*. M. Beaumarchais avoit composé une phrase qui avoit déplu à la cour.

droit de la nature ; il condamne tout ce qui lui paroît troubler la société générale, sous quelque prétexte que cela puisse se faire. De-là cette horreur qui s'attache à certains noms, tandis que l'amour en couronne d'autres.

De-là cette curiosité si vive sur les démarches des souverains : c'est pour les juger, c'est pour leur distribuer le blâme ou la louange, selon qu'ils offensent ou qu'ils respectent davantage le droit naturel. Environnés de leurs soldats, la raison publique leur interdit la dureté, les emportemens, les violences. La puissance la plus altière est réfrénée, et l'on sent d'un bout de la terre à l'autre que la félicité générale dépend de la félicité particulière. Qui outrage celle-ci ne paroît pas devoir fonder celle-là.

L'esprit d'injustice entre dans quelques constitutions rares, dans celles des pirates. Comme le caractère des habitans est inique et frauduleux, on n'ira pas chercher l'honneur ou l'amour de la gloire dans le métier des écumeurs. Les avanies, les extorsions que les boucaniers exercent par-tout, décident bien vîte que les loix d'un pareil

peuple ne sont pas trop opposées aux vols et aux brigandages.

Sans doute que les premières loix de Dracon et de Charondas, écrites avec du sang, furent alors des efforts réprimans plutôt que des instituts de police ; car il falloit prévenir un mal rapide et violent, arrêter le débordement des vices avant de penser à diriger le cours des vertus sociales.

Les premiers législateurs parmi ces peuples cruels voulurent intimider des bandits, et les détourner du crime par l'effroi des peines. Les loix furent donc atroces ainsi que les caractères qu'il falloit réprimer.

Figurez-vous Minos législateur à Alger. Il obtiendra de la philosophie la place que les poëtes assignèrent à Minos, juge inflexible des enfers, ou dans les profondeurs du tartare.

Ce qu'il y a de plus admirable dans le gouvernement anglois, c'est que tous les officiers du souverain répondent de leur mauvaise administration, et généralement de tout ce qui se passe dans leurs divers départemens. Le souverain n'est responsable d'aucune faute ; mais ses ministres sont tenus à rendre compte de ce qu'ils ont fait. Qui

ne voit dans ce mélange de respect pour la majesté royale, et de fermeté pour les droits de la nation, un tempérament sage pour rendre le prince et le peuple heureux? L'autorité arbitraire n'est pas terrible parce qu'elle repose dans la main d'un seul, mais parce qu'elle se propage dans la main de plusieurs : c'est une massue que chacun prend à son tour.

L'amour de la patrie, recommandée comme vertu morale, est un commandement chimérique, si le citoyen n'est pas attaché à cette patrie pour la sûreté et le bien-être qu'il y trouve. C'est un sentiment romanesque quand il tient uniquement à la gloire d'un monarque qui passe. Autre chose est d'aimer sa patrie ou les loix de la patrie. L'amour du bien public dérive de la connoissance nette des avantages de telle loi politique sur telle autre. L'amour de la patrie peut nuire à l'amour de l'humanité, ainsi que l'amour de soi nuit à la générosité; mais l'intérêt de la patrie doit l'emporter sur tout autre intérêt ; et les hommes sont plus ou moins forcés, quand même ils ne raisonneroient pas cet amour.

Eh! comment l'amour de la patrie seroit-

il dans des pays où le peuple misérable n'offre aux regards que les aspects de la pauvreté, les haillons, l'œil hâve de la misère ?

N°. 41.

Des corps militaires (1).

Le soldat n'a point de morale, et méprise la vie plus que la mort. Comme sa fonction est totalement opposée à celle qui fait les loix, il est plus prêt à les renverser que toute espèce d'hommes. Le soldat défend la société, mais aussi la même force la détruit : le soldat s'attribue un droit de propriété sur ce qu'atteint le fer qu'il tient en main. Combien il importe à tous les gouvernemens de réfréner le corps militaire, et de le tenir dans une entière dépendance ! Quel dépôt redoutable ! et entre les mains de qui sera-t-il remis ? C'est de la connoissance du point

(1) Il me semble que dans ce chapitre j'avois assez bien saisi les finesses, les vues et les ressorts du défunt despotisme.

juste et précis que dépend la liberté des citoyens.

On ne peut s'empêcher d'admirer la politique du gouvernement François, qui a su dominer les troupes réglées de manière qu'elles ne sont redoutables ni au prince ni au sujet, tandis qu'à Rome, à Pétersbourg et à Constantinople, tour-à-tour la terreur des monarques et le foyer des révolutions, elles ont troublé si souvent l'empire et disposé des empereurs.

En France, les corps militaires n'ont aucun ascendant sur les corps municipaux. Le soldat respecte le citoyen; les formes civiles enchaînent ces régimens qui ne communiquent point avec les commerçans, ni avec les autres paisibles habitans des cités.

L'armée françoise, toute composée de corps différens, est dans l'impossibilité de composer une masse unique, parce qu'il est d'autres corps, tels que la garde du roi, les maréchaussées, le guet, qui n'ont aucun point de contact avec l'armée françoise, et qui en sont séparés, tant leurs fonctions sont diverses et les principes qui les régissent différens.

Par sa composition savante, l'armée fran-

soise ne peut former aucune entreprise contre le souverain; et lorsqu'on étudie de quelle manière cette machine est montée, on ne sauroit qu'applaudir à l'art qui tient en respect l'état militaire, et qui l'empêche d'agir contre les citoyens ou contre le monarque.

Or, si le gouvernement avoit su mettre dans la partie qui ordonne en finance une portion de ces règles fermes et ingénieuses qui dirigent les fonctions militaires, on n'auroit pas vu l'administration des finances ouvrir gouffres sur gouffres, l'abîme invoquer l'abîme, et les malheureux sujets, instruits de ces vols, réduits à des gémissemens inutiles, et forcés de payer les déprédations de quelques hommes publics en faveur. Les sueurs de tout un peuple, au lieu de grossir du moins le patrimoine de l'état, n'auroient point enflé des fortunes subitement scandaleuses, et dissoutes plus scandaleusement encore; plaies horribles qui arrachent des larmes à quiconque aime sa patrie; calamités honteuses et peut-être irréparables, lorsque les autres maux peuvent se réparer!

Qu'est devenu ce fleuve d'or, la vie du corps politique et fait pour alimenter toutes

ses parties ? Il s'est égaré d'une manière aussi vile que criminelle ; cette déperdition effrayante alarme tous les citoyens, car elle touche à l'affreux danger d'outrer les impôts ; et les finances de l'état totalement épuisées ne laissent pas même, comme en Egypte, des édifices immenses, comme des pyramides, qui, quoique travaux inutiles, attestoient du moins le passage du fleuve d'or égaré.

Celui qui n'a de terre que pour le faire vivre précisément sera donc obligé de la vendre ou de travailler pour réparer le crime impuni de quelques hommes. O douleur ! ô patrie !

L'impôt en France nous frappe de trois manières : le premier frappe sur les têtes ; le second frappe sur les fortunes ; le troisième se perçoit sur les objets de commerce et sur les denrées ; mais il est tant d'autres inventions fiscales qu'elles pourroient composer un dictionnaire.

Le denier royal est vraiment immense, et la totalité peut être estimée annuellement, tout compris, environ neuf cent millions de livres.

Comment les impôts ne sont-ils pas plus modérés,

modérés, lorsqu'un état possède une pareille force motrice ? il faut qu'il y ait de grands abus dans le maniement de nos deniers publics, pour qu'on soit encore réduit aux emprunts, lorsqu'une telle masse d'espèces monnoyées vient battre chaque année les pieds du trône ; mais semblable à une vague de l'océan, elle recule à l'instant même qu'elle s'est avancée, et l'état résiste à ce balancement terrible. Les déprédations ne se manifestent que lorsqu'elles deviennent, pour ainsi dire, incalculables.

Ces terribles abus sont liés aux grands corps militaires.

N°. 42.

Des travaux de l'homme en place.

L'homme le plus rare est le ministre habile qui, devenant tout-à-coup administrateur, rassemble et réunit toutes les pièces d'un gouvernement délâbré ; qui, sans rien briser, délivre le corps politique d'une multitude de vices anciens, et qui lui donne sur-tout un point central, un principe d'unité : il sait qu'il est impossible de donner

un régime absolument nouveau à un corps épuisé, parce que le gouvernement civil est tout autre que le gouvernement politique; et tout état est soumis à ce double gouvernement.

Quand l'esprit de l'homme s'est égaré dans des sciences qui ne donnent aucun résultat satisfaisant, il finit par regarder autour de soi, et par chercher l'ordre dans le point qu'il habite. Hommage aux qualités d'un homme d'état dirigeant des millions d'hommes, obligé d'étudier leur caractère pour se servir de leurs passions, de leurs vertus et de leurs vices, faisant sortir l'ordre général de quelques désordres particuliers, et allant au-devant des maux lorsqu'il n'a pu les éviter!

Il est des abus que l'homme en place peut attaquer avec un succès presqu'infaillible. Il est aisé de voir si les esprits sont préparés, si le coup qu'il s'apprête à frapper est autorisé d'avance par la saine partie de la nation; alors qu'il mette la coignée au pied de l'arbre, ses racines sont déjà coupées, et l'on contemplera sa chûte parce qu'on s'y attend, et que son tronc pourri, ses branches desséchées font desirer sa ruine.

Ainsi donc, que la partie qui enseigne, connoissant ses droits et sa grande destination, ne désespère jamais de ceux qui gouvernent, quels que soient leurs destinations ou leurs préjugés.

La partie qui enseigne, ou, si vous l'aimez mieux, la classe pensante, s'étudiera chaque jour à épurer les loix, à les rendre plus simples, plus faites pour l'homme, à détruire sur-tout un tas informe de loix prohibitives qui font les coupables. Eh ! ne faut-il pas que l'homme en place suspende lui-même leur action terrible et redoutable? Il seroit cruel à ses propres yeux, s'il obéissoit à l'expression littérale du code. Il n'ose souvent invoquer la loi, et une force secrette le repousse : c'est une loi que la raison publique a minée insensiblement; elle a été démontrée fausse et absurde par la partie qui enseigne, et à sa voix elle est tombée en désuétude. L'homme en place qui voudroit la rétablir paroîtroit vouloir ramener tout-à-coup le siècle barbare qui l'a vue naître, et dans lequel elle n'étoit sans doute qu'une violence opposée à une autre violence. L'orage est passé ; il faut reprendre les principes humains, éternels, et il n'y a que

les cas extraordinaires et imprévus qui exigent, non une marche différente, mais particulière.

C'est donc la partie qui enseigne qui a établi ces idées que l'expérience a aussi confirmées : elle a jugé les débats de l'intérêt public et particulier ; mais elle auroit à son tour ses momens d'erreurs, si elle exigeoit despotiquement que l'on réalisât subitement toutes ses idées : elle doit proposer, mais non commander.

L'écrivain, dans son cabinet, peut embrasser d'un vol hardi les réformations les plus difficultueuses : rien ne lui résiste ; tout cède à sa plume transcendante. Il semble agir sur une argille molle qu'il paîtrit à son gré, et qui reçoit en un clin-d'œil des modifications nouvelles. Animé par l'audace de ses conceptions, fort de sa vertu, il ne rencontre point d'obstacle. L'amour du bien public le pénètre, et il fait en rêve le beau roman de la félicité universelle : le feu qui brûle son cœur, il le répand autour de lui, et il croit qu'il va consumer également dans l'ame de ses concitoyens les passions avilissantes et personnelles.

On ne peut qu'applaudir aux vues patrio-

tiques de cet écrivain ; mais s'il étoit obligé de joindre la pratique à la théorie, si sa manie venoit à sentir les résistances, qu'il seroit étonné du choc et de la force des petites passions ennemies de l'ordre ! Misérables accessoires, et qu'il n'avoit seulement pas entrevus !

Ce ne sont pas les grandes passions qui sont dangereuses ; on les combat à force ouverte et en face de la nation : ce sont les passions obscures, qui travaillent loin de l'œil du public : elles minent dans des ténébres honteuses les vertus patriotiques, et ce sont ces attaques cachées qui font avorter les projets généreux, semblables à ces vers obscurs qui rongent ces superbes digues, remparts et sûreté d'un peuple environné du redoutable océan.

Comme l'écrivain alors verroit l'harmonie de son livre perpétuellement dérangée ! tous ces fils qu'il croyoit tenir en main s'embrouillent ou lui échappent, et il s'appercevroit bientôt que les opérations du génie qui médite ne peuvent malheureusement mesurer leurs possibilités que sur l'étendue des siècles et les travaux réunis de plusieurs générations.

La félicité d'un peuple qui se trouve dans l'impuissance de se régénérer tout-à-coup (et ces insurrections sont des points rares dans l'histoire) n'est donc et ne peut être que partielle. L'amour du bien public lui-même ordonne à l'homme en place de résister à un enthousiasme trop exalté, et de se bien persuader que les changemens les plus heureux sont lents, et qu'il ne faut rien hâter de peur de détruire ; que la maturité des projets est ce qui les confirme ; que sans une sage patience, ils n'ont ni solidité ni profondeur. Il est, sur les rivages indiens, des fruits colorés et superbes qui invitent la main et la bouche ; mais dès qu'on les touche ils tombent en poudre.

Le monde appartient aux flegmatiques, disent les Italiens. Ils veulent dire que ce sont là les hommes les plus propres à se saisir du gouvernement et à gouverner.

N°. 43.

De la constitution angloise.

Le chaos qui règne dans plusieurs législations annonce assez quelle fut leur origine.

Le hasard, ou, pour mieux dire, un enchaînement de circonstances, ont successivement posé chacune des parties de ces édifices informes.

Inutilement viendra-t-on après coup vanter la prétendue sagesse qui a présidé à la formation du gouvernement anglois ; ce n'est qu'un composé des débris de l'ancienne législation saxonne, des restes de féodalité et du despotisme des Tudors et des principes de liberté éclos dans les seizième et dix-septième siècles. Quelles idées barbares et absurdes n'a-t-on point eues sur la prérogative royale jusqu'à l'expulsion de Jacques ? et le fameux *bill* des droits, qu'est-il autre chose qu'une espèce de concordat entre le despotisme et la liberté ?

En Angleterre, la plus grande partie des pairs sont royalistes par éducation, et attachés à l'idée absurde d'un pouvoir naturellement inhérent à la personne du monarque. Intimidés par l'ancienneté des préjugés nationaux, la plupart des Anglois n'osent décider que le pouvoir souverain réside uniquement et essentiellement dans le corps de la nation ; ils ont vanté comme la perfection de l'ordre social cet état de demi-liberté

où la révolution avoit amené la nation angloise. Les Anglois, entourés chez eux du spectacle de l'esclavage, crurent voir dans les îles britanniques la retraite fortunée où la liberté s'étoit réfugiée. Montesquieu fit l'éloge de cette constitution, et son génie, qui lui fit illusion à lui-même, subjugua les politiques; il devint incontestable, au dire des Anglois, que le gouvernement anglois étoit le *nec plus ultrà* des efforts de la sagesse humaine.

Mais qu'on juge cette législation d'après les principes immuables du droit social, le prestige sera bientôt dissipé; si l'intérêt du peuple est le seul but permanent de tout vrai système social, les Anglois sont-ils bien fondés à élever leur constitution au-dessus des législations antiques? L'on ne verra point parmi elles une volonté individuelle contrebalancer ridiculement la volonté générale, ni les forces de l'état divisées entre deux mobiles opposés, ni l'intérêt général s'affoiblir de tout ce que gagne l'intérêt particulier du monarque; l'on n'y verra point le poids de ce dernier intérêt, renforcé de toute la masse de la puissance exécutive concentrée en lui seul, jouir du pouvoir insensé

de faire paroître et disparoître à son gré le corps avec lequel il partage la législation.

C'est de la nécessité de prendre souvent des résolutions subites, et du secret essentiel à la réussite des expéditions militaires, que sortit l'institution du pouvoir monarchique ou de la magistrature royale, pouvoir dans lequel il réside plus de force et de célérité que dans l'autorité d'une assemblée dont la marche est nécessairement gênée par la lenteur des délibérations ; mais est-il impossible de créer un pouvoir exécutif rapide, conservateur de l'ordre public, et déposé entre plusieurs mains ?

C'étoit une grande erreur de penser que la monarchie devoit être tempérée par un mélange d'aristocratie ; c'étoit fortifier l'un par l'autre deux vices politiques.

Si la volonté royale, c'est-à dire, celle qui, en dernier ressort, ordonne tous les mouvemens de la machine politique, est susceptible de s'écarter du grand but général, qui la ramènera vers cette tendance essentielle à l'intérêt public ?

La plus grande corruption et la plus scandaleuse s'est fait jour dans la chambre des représentans du peuple Anglois, et ce

n'est plus aujourd'hui qu'un gouvernement ministériel, c'est-à-dire, le plus apte à corrompre et le plus prodigue de mensonges et de faussetés pour augmenter les prérogatives royales.

Les esprits droits n'ont jamais pu concevoir comment la souveraineté du peuple, qui est une et indivisible, pouvoit être partagée, puisque la délégation ne l'étoit pas; comment une branche du corps législatif auroit le pouvoir de faire, et l'autre celui d'empêcher. L'esprit juste n'apperçoit dans la haute chambre que l'asyle de l'aristocratie nobiliaire et le réfuge éternel d'une caste privilégiée, qui, là, ne semble faire une alliance étroite avec le roi, que pour préparer la servitude de la nation. Eh! l'égalité civile et politique n'est-elle pas totalement renversée par les principes d'égoïsme et d'intérêt personnel qui concentre encore l'aristocratie des richesses dans cette chambre haute? ne donne-t-elle pas le spectacle, autrement le spectacle douloureux de l'égalité rompue, et d'une division marquée entre les citoyens?

Faut-il s'étonner, après cela, que la majorité de la nation voie chaque jour son vœu

dédaigné ou repoussé ? car il n'est que trop prouvé que le sort d'une loi est toujours à la disposition de la minorité ; car, supposez dans les deux chambres un nombre égal de représentans ; si l'une fait une loi à l'unanimité, il suffira d'une voix de plus dans l'autre chambre pour anéantir le vœu général : or, l'unité du corps législatif, sauf son organisation intérieure, est bien préférable, en ce qu'il représente d'une manière non équivoque l'expression de la majorité.

L'aristocratie nobiliaire, entée sur celle des richesses, perdra l'Angleterre ; c'est là que tous les genres d'oppression sont légitimés de manière que le premier anneau tient au roi ; les mandataires de la nation ne connoîtront plus bientôt que des intérêts privés ; une sotte et folle vanité, qui est le comble de la déraison et de l'immoralité, y démolit toutes les bases de l'état social ; et comme la noblesse a su s'incorporer dans le gouvernement comme une pièce essentielle et inséparable, le gouvernement anglois doit s'attendre à une révolution prochaine ; elle arrive lorsque la classe des riches s'unit étroitement pour humilier les autres citoyens lorsqu'ils osent prononcer ce serment aussi

barbare qu'insensé : nous nous séparerons du peuple, et nous établirons la plus grande distance entre nous et lui.

Quelle est donc la constitution qui convient le mieux à des peuples extrêmement jaloux de leur liberté ? la nôtre, le gouvernement mixte que nous avons adopté, celui où se trouvent la royauté et la démocratie combinées par des poids qui redressent la balance du pouvoir toutes les fois qu'elle incline vers une de ces formes. La ligne des deux pouvoirs est tracée; il ne s'agit que de la suivre du jour que nous aurons su créer un pouvoir exécutif fidèle, et cela ne peut pas tarder ; la constitution marchera et l'univers admirera.

Plus sages, plus prévoyans que les Anglois, repoussons l'idée *des deux chambres*: car on voudroit nous amener aujourd'hui aux *deux chambres*, demain à la noblesse, le lendemain au despotisme, ensuite à la réédification des bastilles, et même, pour peu que le gouvernement le desirât alors, à l'inquisition.

N°. 44.

Frédéric.

Quand la nature forme la tête d'un Frédéric, alors la puissance de son génie est une nouvelle loi qui impose aux humains et qui forme, pour ainsi dire, un gouvernement particulier. Frédéric, à son avènement au trône, trouva pour base de son autorité une grande puissance militaire, bien constituée, bien commandée, mais il sut en cacher tout le danger à ses propres sujets ; ce despote étoit habile, et son génie avoit de la grandeur : il ne tendoit pas trop les cordes de son instrument : aussi étoit-il musicien ; des lumières philosophiques éclairoient cette tête supérieure, et il porta dans la politique la parfaite connoissance des hommes ; il connut avec une justesse admirable le degré de liberté qu'il faut leur accorder.

Frédéric caressa les arts ; il savoit qu'ils offrent toujours à l'homme une image de grandeur et de liberté, et sur-tout qu'ils lui déguisent ses fers. L'idée qu'on avoit qu'il faisoit chaque jour son métier de roi don-

noit au plus foible l'espérance de n'être point accablé par le plus fort ; chaque paysan ayant l'accès libre auprès de lui, soit par lettres, soit même de vive voix, il s'étoit attaché tous les cultivateurs.

De combien de combinaisons n'est-elle donc pas susceptible, l'organisation d'un état, puisque le despotisme de Frédéric sut créer une espèce de liberté pour ses sujets, et qu'en caressant son armée, il protégeoit les paysans contre la violence du militaire ! La bêche n'avoit rien à craindre de l'épée. Ce grand ami des soldats vouloit qu'aucune recrue ne pût être tirée du canton qu'avec l'approbation du conseiller provincial ; il étoit sur-tout défendu de prendre un propriétaire de terres, un fils unique héritier du bien de son père. Tempérant sans cesse son pouvoir, Frédéric sut l'étendre ; le paysan Prussien oublia qu'il étoit esclave, et crut sa destinée meilleure lorsque son roi étoit victorieux. Eh ! que d'adresse ne falloit-il pas à ce prince guerrier pour déguiser à ce point le fléau terrible des enrôlemens, la servitude des corvées, pour ôter à ces formes dures et tyranniques leur véritable physionomie ? Mais la philosophie de Fré-

déric applanissoit les difficultés ; il avoit l'art de consoler les opprimés ; et joignant des moyens naturels à des moyens artificiels, il fit voir qu'un despote habile et modéré remplace la liberté civile, et peut la créer au milieu même des soldats, tant les principes constitutifs obéissent aux principes philosophiques, et s'améliorent autant par un seul homme que par un peuple.

On jouissoit dans ses états de la liberté de la presse, bienfait qui lui concilioit les suffrages d'une multitude d'hommes qui enseignent et dirigent les autres ; la plaisanterie, qui étoit une de ses armes favorites, et qu'il manioit avec dextérité, réprimoit avantageusement les traits qui auroient pu être lancés contre lui-même ; cette liberté de la presse tenoit en respect cette foule de théologiens et de jurisconsultes qui auroient pu décréditer son code et interrompre la marche de ses loix neuves et nouvelles.

Comme Frédéric gouverna par lui-même, il avoit inspiré plus de confiance, et il avoit ôté à tous le prétexte ou le droit de se plaindre des subalternes : c'est ce qui fit sa force. On ne pouvoit douter que l'ordre ne parût

du cerveau du souverain ; et comme on avoit du respect pour une tête qui avoit prouvé du génie, l'obéissance devenoit la soumission que l'homme peu instruit accorde à celui qui l'est beaucoup, ou qui passe pour l'être.

Par-tout on saura plus attendre d'un souverain qui gouverne par lui-même, parce qu'il voit plus souvent la physionomie de son peuple, qu'il apprend à le connoître, et que ses entrailles, s'il en a, sont plus fréquemment émues des désastres particuliers. Frédéric régnoit par lui-même ; et ce despote a donné à son peuple des sommes de liberté partielles. Il fut plus grand et plus généreux dans plusieurs circonstances, que s'il eût laissé agir des subalternes.

Ceux-ci, ne répondant de rien, mettent toujours dans leur conduite une empreinte différente de celui qui les commande. C'est ce qu'on a vu trop souvent, sur-tout dans les états monarchiques, où la partie qui gouverne est composée de bureaux et de commis. Les commis sont plus durs, plus intraitables que les ministres, en ce que, n'ayant point de nom, ils ne sont guères sensibles à la gloire, et qu'ils portent leurs coups

coups dans des ténèbres où l'œil ne les distingue plus. Ils sont donc tracassiers, parce qu'ils peuvent l'être impunément, couvrant toutes leurs fautes du nom de leurs maîtres, et cherchant à se venger de leur situation servile sur quiconque ne les a pas apperçus, ou les a dédaignés ; de sorte que ce vers de Voltaire, dans sa tragédie de Sémiramis, lorsqu'il fait dire à Assur, dialoguant avec Arsace ou Ninias :

. . . . . Mais quoi ! savez-vous bien
Que pour avoir son ordre on demande le mien ?

est complettement vrai. Ce vers peut s'appliquer aux bureaux qui régissent nos monarchies.

Ce vers, noyé, perdu dans les œuvres de Voltaire, est susceptible d'un long et curieux commentaire. Tel homme d'état, content du titre de ministre, pour ne point rencontrer de distraction à ses plaisirs, abandonne le pouvoir à celui qu'il trouve sous sa main, prêt à l'en débarrasser ; et celui-ci le morcelle, le divise au gré de sa fantaisie ou de son intérêt. Ne devient-il pas nécessaire alors que, tenant une petite portion de royauté, émerveillé lui-même de la possé-

der, il ne voie plus que le produit de cette situation passagère, qu'il en tire le meilleur parti possible, et que le bien public trouve à peine un foible réclamateur ?

Le malheur des hommes en place dans les monarchies est donc de s'en rapporter à des subalternes qui, ne sachant même pas qu'il y a une gloire attachée au bien que l'on fait, se jettent du côté de l'intérêt, vendent tout ce qu'ils peuvent vendre, font par caprice tout ce qu'ils peuvent faire, sans même en ressentir la moindre honte ou le moindre remords.

L'homme en place qui se trouve sur la hauteur a reçu une fausse lueur, et il est forcé de l'adopter, malgré ses bonnes intentions, parce qu'il ne voit pas autre chose. Il est guidé à son insçu, et il est impossible qu'il ne tombe pas dans le piège ; car, comme il a besoin d'une décision quelconque, il prend celle qui lui est offerte ; il la saisit dans un tourbillon d'affaires ; il croit, en la modifiant un peu, l'avoir imaginée ; il la porte ailleurs, et la présente du front dont il offriroit la vérité même : il est trompé et il trompe.

N°. 45.

Justification d'Alexandre.

J'ai entendu Voltaire, éloquent lorsqu'il mêloit sa voix à celle des rares apologistes de ce conquérant si fameux. Voici à-peu-près ce que Voltaire disoit avec beaucoup de feu, et avec un geste non moins animé ; il aimoit cette thèse, il y revenoit, et l'a soutenue pendant près de quatre-vingt-quatre ans.

Alexandre, disoit-il, suivit le plan de son père Philippe, qui avoit formé le projet de tourner contre la Perse les forces que les Grecs avoient si long-temps employées contre eux-mêmes. Alexandre, élevé par Aristote, réunissoit la puissance absolue et les lumières, qui avoient presque toujours été séparées ; il vouloit que ses conquêtes produisissent sur la terre une révolution différente de toutes celles qu'on avoit vues jusqu'alors ; son projet surpassoit en grandeur les projets de tous les conquérans passés.

Une fois à la tête de toutes les forces de la Grèce et bientôt de la Perse, il ne se croyoit

pas seulement destiné à conquérir des provinces ou à subjuguer les peuples, mais à réunir les hommes sous une même loi, qui éclairât et qui conduisît tous les esprits, comme le soleil éclaire seul tous les yeux, qui fît disparoître entre tous les hommes toutes les différences qui les rendent ennemis, ou qui leur apprît à vivre et à penser différemment sans se haïr et sans troubler le monde, pour forcer les autres à changer de sentimens.

C'étoit, pour ainsi dire, les vues de Socrate, de Platon, de Zénon, si touchantes en théorie, qu'il avoit voulu mettre en pratique; mais pour ce grand œuvre, il falloit unir l'autorité à la lumière, et être assez puissant sur la terre pour y établir ce gouvernement heureux et sage que la vertu avoit fait imaginer aux philosophes. Alexandre crut qu'il pourroit assujétir par la puissance tous ceux que la raison ne persuaderoit pas. Ainsi Mahomet s'est depuis manifesté à l'univers, mais avec des vues infiniment moins sages. Ce vaste projet que nous lui attribuons n'est point dû à notre imagination; Plutarque dit positivement,

qu'*Alexandre s'estimoit être envoyé du ciel comme un réformateur, gouverneur et réconciliateur de l'univers.* Enfin, Alexandre a plus bâti de villes qu'il n'en a renversées, etc. etc.

N°. 46.

Loi précipitée.

Dans une des guerres d'Allemagne on apporta à l'hôpital un officier qui avoit la jambe fracassée ; comme il étoit couvert de sang, le chirurgien, qui couroit de lit en lit, ordonne l'amputation, et continue sa tournée ; on prend une jambe ensanglantée ; *Que faites-vous, mes amis*, crioit l'officier, *c'est ma bonne jambe ;* mais malgré ses cris et ses réclamations, comme on avoit beaucoup à faire, les garçons chirurgiens la lui coupèrent ; le chef arrive pour le bandage, il apperçut l'erreur, alors il s'appliqua à lui sauver la jambe du scalpel et de la scie, il y réussit à force de soins ; mais le pauvre officier paya bien cruellement la précipitation officieuse des subalternes.

Voilà l'image d'une loi précipitée ; ainsi

le fatal et trop prompt décret rendu dans *la malheureuse affaire de Nanci* a autorisé un homme avide de sang, et qui depuis s'est fait connoître, à exécuter une *amputation*. Hélas ! on sait aujourd'hui combien l'erreur étoit grave !

N. 47.

De la liberté civile.

La liberté civile, c'est l'indépendance de tout autre pouvoir que du pouvoir législatif.

Le peuple, formant par-tout la majeure partie de la société, doit non-seulement avoir part à la législation, mais son intérêt doit même y prédominer ; aussi, dès l'origine de la république françoise, le peuple forma toujours la base des assemblées législatives.

La société politique n'a pu légitimement dériver que d'un contrat primitif exprès ou tacite qui, dans l'origine, a lié mutuellement les membres de cette société.

C'est un système vil et superstitieux, que celui qui, faisant intervenir la volonté de Dieu dans l'établissement des sociétés, revêt

les chefs des nations d'une autorité céleste ; ce système ne peut être considéré que comme le résultat des notions les plus fausses sur la nature de l'homme et sur celle de la divinité.

Entre des êtres égaux doués des mêmes pouvoirs physiques et moraux, il n'existe que la voix des conventions pour modifier leur état primitif ; ce sont les conventions qui sont la base de tout état d'institution, et par conséquent de l'état civil.

La prépondérance de l'intérêt général sur tous les intérêts particuliers est ce qui constitue la liberté politique.

Tout pouvoir relatif aux êtres intelligens est un pouvoir de direction ; il n'existe et ne doit exister que pour le bien de l'être sur lequel il s'exerce.

Le pouvoir souverain est inaliénablement attaché au corps de la nation, parce que c'est dans la seule volonté de ce corps qu'existe cette tendance nécessaire vers l'intérêt public absolument essentiel à la volonté directrice du corps politique. *L'intérêt d'un peuple*, dit Harrington, *ne réside que dans tout le corps du peuple.*

Le droit de veiller à sa propre conserva-

tion est inhérent à l'individu ; le droit de veiller à la conservation collective des associés est inhérent au corps politique.

Par-tout où le peuple en personne ne jouit pas en vertu de la constitution de ce pouvoir éminent d'inspection sur toutes les parties de l'être que l'on nomme *souveraineté*, là il n'y a ni liberté politique ni sûreté individuelle, et par conséquent le but social est totalement manqué.

Mais que le peuple n'entreprenne pas de diviser ce qui est essentiellement indivisible.

Si la volonté du corps représentatif, perpétuellement dérangée, passoit tour-à-tour dans telle volonté individuelle, sous prétexte de réunir la *somme* de toutes les volontés individuelles, ce seroit-là l'anarchie.

N°. 48.

De la loi agraire.

L'avantage de la société exige des propriétés distinctes et sacrées ; l'égalité des fortunes ne sauroit subsister. Refaites le partage, il ne subsisteroit pas pendant la

révolution d'une année ; la jouissance des fruits de mon industrie m'appartient exclusivement, il faut que j'en aie la pleine et entière disposition ; si mes épargnes et mes acquisitions ne me sont pas assurées de la manière la plus inviolable, mon émulation s'éteint. Le plus pauvre a encore un droit de propriété, et si l'indigent alloit lui ravir, il crieroit à l'injustice : le droit de propriété a été la première institution des sociétés naissantes ; et sans l'inégalité aucun travail, aucune réproduction, aucune abondance n'auroit eu lieu ; le corps politique, privé de son ferment, seroit resté en stagnation, et la terre auroit enfoui ses trésors sous cette égalité improductive qui auroit donné le mouvement, qui auroit imprimé la circulation, qui auroit animé l'industrie, qui auroit augmenté les productions de tout genre ; une répartition égale et quotidienne auroit tué l'usufruit.

La loi agraire proposée à Rome par l'aîné des Gracques ne sembloit favoriser les pauvres que pour en augmenter bientôt le nombre, et anéantissoit l'utilité générale. La prospérité d'un état portant essentiellement sur le droit de propriété, faut-il, pour l'intérêt

d'une génération, assassiner celui de la postérité ? Faut-il, pour un bien apparent, détruire le tien et le mien, également fondé sur la nature, la justice et la raison ? Puisque le travail, l'industrie et la persévérance mettent de si grandes différences dans les mêmes lots ; la raison qui gouverne toujours les hommes dans les choses qui tombent sous leurs sens ; et qui ne leur permet pas alors de se tromper long-temps ; les hommes, qui ne se méprennent point dans les points de pratique, parce que les sensations qu'ils éprouvent les redressent promptement, ont senti que tous seroient bientôt indigens, si tous avoient droit à une égale distribution des terres ; la paresse des uns, la léthargie, l'invigilance des autres, le défaut de talens, de génie, tous les vices dénatureroient promptement cette égalité, et tous ces petits propriétaires ne sentant nul besoin, endormis sur leur première moisson, négligeroient et leur personne et leur possession ; on verroit bientôt végéter dans l'inaction ceux qui, se croyant au-dessus du besoin, tomberoient au-dessous de la pauvreté et bientôt dans l'indigence. Heureusement que le bon sens qui est accordé à l'homme par

la nature le préserve de suivre dans la pratique les erreurs de la spéculation ; chacun entant qu'il auroit quelque chose à perdre, n'a point voulu renoncer à ce qui pouvoit augmenter l'agrément de son existence ; il n'a point voulu de cette part étroite, de cette froide symétrie, de ces portions comptées ; il a mieux aimé courir les chances heureuses ou malheureuses, et abandonner à ses facultés personnelles le droit de satisfaire les appétits plus ou moins impérieux ; il n'a point voulu renoncer même en idée à toutes les jouissances qui doivent appartenir aux riches, car le plaisir appartient aux plus fermes travailleurs, et ce n'est que l'amour de la propriété qui rend attentif à la culture, à la conservation, à l'augmentation de son bien ; l'homme sans talens n'est point fait pour la jouissance ; abolissez l'inégalité, vous laisserez bientôt en friche la moitié des terreins, vous plongerez tous les individus dans la paresse et dans l'engourdissement ; le nerf de la prospérité publique seroit offensé au point qu'il faudroit des siècles pour réparer l'effet désastreux de cette égalité illusoire ; mais le peuple lui-même, par un tact pour ainsi dire ma-

chinal, a vu l'erreur, et s'est mis à l'abri d'une séduction où ses sens étoient intéressés pour écarter les prestiges d'une fausse doctrine ; il n'y avoit qu'un extravagant qui pût la prêcher de nos jours, mais les cerveaux détraqués de nos illuminés modernes n'en imposent à personne ; le peuple voit les biens dissipés follement échapper des mains prodigues et passer en d'autres mains économes qui les gouvernent mieux ; il sent que l'intérêt respectif des hommes exige qu'il y ait des familles opulentes et d'autres qui ne le soient pas ; il sent qu'il ne tient qu'aux pauvres industrieux et travailleurs de devenir riches ; qu'en attendant il peut manger sans humiliation le pain qu'il doit à son métier : il est gagné, il est à lui, il peut être fier du métier qu'il exerce, car il est en échange avec le plus riche ; il sent, enfin, que la chose publique gagne plus par l'émulation générale qu'elle ne feroit par ce partage égal qui réduiroit à zéro le mouvement réproductif de la société.

C'est de la coexistence des pauvres et des riches que résulte le mouvement, l'éclat, le travail qui embellissent un empire ; et comme l'inégale distribution des richesses

t inévitable, le besoin, qui rend ingénieux, orce au travail, restitue à la société toute force, et donne naissance à une infinité arts qui, sans l'inégalité, abandonneroient esprit humain à ses premières ténèbres.

N°. 49.

Fénélon.

Louis XIV fut jaloux de Fénélon : les crits de cet homme vertueux décompoient le faste de ses conquêtes, de ses bâimens, de ses fêtes ; mais ce n'étoit pas Fénélon qui avoit fait la satyre de ce gouvernement orgueilleux, c'étoit cette foule raisonnable qui lit en silence, qui apprécie les actions des rois, et qui, à trois cents lieues de distance, les juge, non par leurs palais et leurs architectes, mais par la tranquillité et le bonheur des campagnes. Les anglois, justes appréciateurs, ont toujours honoré Fénélon. Pourquoi ? c'est que son livre inspire un sentiment de paix, un desir du bien de ses semblables, et qu'il pénètre l'ame. Fénélon dirige toutes les puissances de l'état vers les objets patriotiques ; si ses idées no

sont point profondes, elles sont du moi
utiles. Ce précepteur du duc de Bourgog
a deviné la science politique par son cœu
car le cœur en sait autant que l'esprit le pl
élevé, quand il est véritablement anim
de la pure flamme de l'humanité.

Fénélon se montre par-tout ennemi d
luxe ; il regarde chaque multiplication a
tificielle de nos besoins comme un co
mencement de dépravation qui va toujou
en augmentant ; voilà le danger du luxe,
ne s'arrête point et il devient peu-à-peu u
goût exclusif et excessif. Nos besoins nature
sont bornés ; dès que nous les étendons au
delà de ces bornes, l'imagination qui s'allum
se déprave ; bientôt tous les vices germent e
nous, et Fénélon nous dit que tout exc
dans la jouissance, toute manière de viv
molle et délicate corrompt l'esprit d
l'homme.

Il est bien de notre avis lorsqu'il donn
acte de son juste mépris envers tous ces ar
tistes sans nombre, uniquement occupé
à des arts de surface, à des arts superflus
tout prendroit, selon lui, bientôt un
autre forme, si l'on tarissoit la source d
toutes ces opérations artificielles, q

sont généralement ruineuses pour le peuple, comme statues, tableaux, décorations, monumens orgueilleux, si l'on renonçoit à ces arts factices qui coûtent tant de temps, de soins et de peines, au détriment des arts utiles et nourriciers ; il faut toujours remonter à la formation primordiale des sociétés humaines ; il faut bien distinguer les arts simples de ces arts compliqués qui, avec des peines infinies, créent pour le petit nombre des plaisirs dont la masse générale ne se ressent jamais ; il viendra peut-être, ce moment si desiré par Fénélon, où, éclairé par une saine philosophie, chacun s'écriera avec joie : que de choses dont je puis me passer ! car c'est une véritable opulence que de pouvoir se passer de beaucoup de choses.

C'est le luxe qui rompt toute proportion dans la distribution des travaux et des productions de la terre : voilà ce que Fénélon a dit dans tous ses livres ; il a pu se tromper sur la cause : car le mot luxe n'a pu encore être parfaitement défini ; mais il a vu que par-tout le grand nombre étoit obligé de nourrir et d'amuser le petit nombre ; sa sensibilité s'est révoltée parce qu'il voyoit les charges les plus onéreuses, les emplois les

plus durs rouler incessamment sur les hommes les plus pauvres et les plus laborieux. Qui accuser de ces désastres, quand les vrais principes fondamentaux de toute société doivent être de maintenir l'égalité morale, et d'assurer l'indépendance naturelle des hommes ? Fénélon sentit que la dignité de l'espèce humaine seroit dans la perfection des loix politiques; il fit son *roman* si connu. Or, il n'y a point de milieu pour la raison d'un philosophe et d'un véritable ami des hommes : ou il doit prendre absolument et ouvertement le parti de l'humanité opprimée et avilie contre les tyrans couronnés, ou il n'est à coup sûr qu'un homme ordinaire, pusillanime, sectateur des maux de ses semblables, et il ne sentira point ce feu sacré, cette énergie consolante qui ose affronter le mensonge audacieux et perfide, l'orgueil despotique et puissant.

Les grandes vérités sont des foudres terribles qui écrâsent les tyrans. Louis XIV, au milieu de ses grandeurs, sentit ce foudre de vérité; heureux donc qui, comme Fénélon, enflammé par le génie de la raison, a osé rendre un hommage profond à la nature et à la vérité, prêcher pour les droits de l'homme,

l'homme, pour sa liberté, pour son repos, tonner contre les superstitions politiques, prédire les progrès de la raison, annoncer à la postérité, dans les transports d'une philosophie tendre, des jours plus sereins, des vertus plus constantes, plus énergiques, des hommes plus éclairés, plus sensibles, plus justes ! Heureux siècle ! la grande famille des hommes sera réunie un jour, et elle ne fera plus qu'une même société ; alors le code des loix naturelles sera la seule autorité dont on aura besoin pour conduire la multitude ; l'égalité morale ne sera plus un problême, la liberté relative, la sûreté individuelle seront essentiellement sacrées pour tous ; tout sera une fois dans l'ordre, parce qu'enfin le système de la raison doit aussi avoir son tour.

Tel est le roman de Fénélon, et tel fut à-peu-près le mien (1). Si le premier droit de l'homme est celui d'être, son second droit est celui de penser : ce dernier est le plus beau sans doute ; mais qui ose attaquer l'un ou l'autre outrage également la nature et la raison.

(1) Voyez mon an 2440.

J'ai rencontré dans les œuvres de Fénélon ce passage curieux et difficile à résoudre ; « Si l'on ne pouvoit amener certains peuples à une sorte de civilisation qu'en leur donnant quelques idées superstitieuses, faudroit-il balancer ? je ne le pense pas ».

Tous les bons écrits qui honorent aujourd'hui la France ont été anathématisés par les prêtres, ou condamnés au bûcher allumé de la main des bourreaux, comme si le despotisme eût espéré dans leurs flammes (pour me servir de l'expression de Tacite) étouffer le cri des siècles et dévorer la conscience du genre humain ; l'auteur de Télémaque fut persécuté, et son livre éprouva long-temps les plus sévères prohibitions.

N°. 50.

Caton d'Utique.

Il fut un personnage beaucoup plus accompli que Caton le censeur, son bisaïeul ; son genre de vie fut la simplicité, son occupation le service de la patrie ; la justice n'est pas plus pure dans son sanctuaire qu'elle le fut dans son cœur ; sa vertu ne fut

ni cinique, ni jalouse, ni orgueilleuse ; jamais entraîné par l'amitié ni l'inimitié, il aima par-dessus tout la vérité et la république, et n'eut aucune haine contre les hommes, mais seulement contre les dérèglemens qui sapoient la constitution de l'état.

Caton, âgé de 14 ans, étoit souvent conduit par son gouverneur chez Sylla ; il y étoit témoin de la tyrannie qui s'exerçoit sur les citoyens. Pourquoi, dit-il à Sarpedon, ne tue-t-on pas ce tyran ? c'est, lui dit le gouverneur, qu'on le craint encore plus qu'on ne le haît ; qu'on me donne donc une épée, reprit-il, je ne le crains point.

Le soleil n'est pas plus constant dans son cours que Caton ne le fut dans le parti qu'il avoit pris avec réflexion ; peu sensible à ce qu'on appelle communément la gloire, il ne fut touché que de celle qui suit l'accomplissement stricte du devoir ; il ne chercha à rendre à sa patrie que des services plutôt solides que brillans ; il fut à la guerre pour la connoître, et après avoir commandé une légion d'une manière distinguée, il abandonna le métier des armes, peut-être pour le malheur de la république ; il avoit suivi

dès sa jeunesse des principes convenables à la force et à la vigueur de son ame ; sa tête étoit toujours nue, il l'avoit accoutumée dès l'enfance aux ardeurs de l'été et aux frimats de l'hiver ; il ne voyageoit qu'à pied, avec ses amis qui étoient à cheval, tandis que ses gens suivoient avec ses chevaux ; il n'eut aucun attachement pour les richesses, et fut généreux et libéral au point qu'ayant hérité d'une riche succession, il l'avoit réduite en argent comptant qu'il prêta à ceux de ses amis qui en avoient besoin.

La pureté de ses mœurs fut d'autant plus remarquable qu'il vivoit dans un siècle où la corruption étoit générale et comme de mode.

Lorsqu'il fut en âge d'exercer la questure, il la demanda, mais ce ne fut qu'après en avoir étudié exactement les loix et les ordonnances ; les jeunes romains, qui ne passoient dans ces charges que pour en obtenir de plus relevées, ignorant les rubriques de la finance, en laissoient les fonctions à des greffiers ou commis. La malversation y étoit dans son siège. Caton réforma les abus, fit punir les fraudes et les faussetés,

et rendit la charge du trésor respectable comme le sénat : on disoit qu'il avoit porté la dignité du consulat dans l'office de questeur.

Comme questeur, il appela en justice les assassins qui restoient entre ceux que Sylla avoit employés dans la dernière proscription ; et se renfermant dans l'objet de sa charge, il demanda qu'ils eussent à restituer au trésor ce qui leur avoit été compté sur des mandats délivrés pour le salaire de leurs meurtres. Quelques-uns avoient touché jusqu'à deux mille écus par tête proscrite. Il en fit ordonner la restitution; et ces scélérats, accusés tout de suite pour crime d'homicide, convaincus par le premier jugement, reçurent la véritable récompense due à leurs forfaits. La profondeur de ce trait suffiroit pour l'immortaliser.

Déjà admis dans l'ordre des sénateurs, il plaida contre Claudius qui calomnioit les vestales, et avoit mis en danger par son accusation Térencia, belle-sœur de Ciceron ; il couvrit l'accusateur de confusion et fit ordonner qu'il sortiroit de la ville pour un temps. Ciceron lui faisoit des remerciemens :

vous avez tort, lui dit-il, remerciez la ville ; je n'ai rien fait que pour elle.

On sait qu'il ne voulut pas survivre au triomphe de César ; mais on peut lui appliquer ces vers admirables que Voltaire a placés dans la bouche d'un des vengeurs de la nation romaine :

Si Caton m'avoit cru, plus juste en sa furie,
Sur César expirant il eût perdu la vie.
Mais il tourna sur soi ses innocentes mains,
Sa mort fut inutile au bonheur des humains ;
Faisant tout pour la gloire il ne fit rien pour Rome,
Et c'est la seule faute où tomba ce grand homme.

N°. 51.

Clergé réfractaire.

Quel est donc cet être factice dont la raison, la philosophie et le temps même sembloient avoir miné l'existence ? Quoi ! il relève une tête audacieuse et rebelle ?

Le despotisme, déguisé depuis quatorze siècles sous le nom de monarchie, est tombé dans le néant à la voix de la nation ; l'ordre privilégié qu'embrassoit l'impure féodalité,

et qui prétendoit tenir à l'essence nationale, s'est évanoui comme une ombre ; et quand la loi de la volonté générale a prononcé, non pour anéantir le clergé, mais pour le modifier, le clergé a opposé à toutes les forces réunies une résistance que ni le despotisme, ni la noblesse, ni les anciens corps de judicature n'ont jamais osé concevoir ; et l'amour de tant de richesses usurpées a plus bataillé que le délire de l'orgueil.

Quel est-il donc ce fantôme, qui d'une main montrant les cieux, et de l'autre les enfers, maîtrise la terre d'un regard ou d'une parole ? C'est que le clergé s'identifie à la religion, et prétend que celle-ci est blessée des coups qui lui sont portés ; de-là son ardeur à préparer des séditions, à mettre à profit cette crainte naturelle au cœur de l'homme, et à corrompre en lui cet effroi que lui inspire la majesté divine dont il se sent environné ; cet effroi religieux qui commence l'adoration, et qui est une vertu dans un être sensible qui apperçoit son néant, les prêtres l'ont dénaturée ; et se substituant à la place du dieu seul digne de nos hommages, ils ont attéré l'esprit de l'homme au lieu de l'élever sur les aîles de

l'amour et de la confiance. On diroit que ces prêtres, ces hommes contre nature, qui ne connoissent ni patrie, ni loix sociales, ni liens du sang, ni humanité, rien enfin que leur intérêt, ne sacrifient à une idole papale que pour montrer le *nec plus ultrà* de l'insolente imposture et de la démence audacieuse, qu'ils n'abuseut des noms les plus sacrés que pour déguiser les viles convulsions de l'avarice; ainsi le centaure qui enlevoit la belle Déjanire, percé d'une flèche vengeresse, rugissoit de douleur, et rougissant de son sang impur la beauté innocente qu'il tenoit embrassée, crioit avec l'accent de la rage qu'elle étoit immolée : non, monstre imposteur! Déjanire est toujours belle, est toujours vivante; la religion est toujours intacte des étreintes sacerdotales. Que le centaure expie ses crimes, que le clergé perde ses mîtres, l'adoration de l'Etre suprême n'en vit pas moins dans le cœur de l'homme, et le lien qui l'attache à la divinité n'en est pas moins fort, moins étroit.

Le clergé réfractaire sèmera la guerre civile, s'il le peut, pour regagner son excessive opulence; périsse la patrie, dira-t-il,

plutôt que de revenir au régime des apôtres, à la morale qu'ils ont enseignée. Ici, par des insinuations perfides et sacrilèges, il séparera la femme du mari, le fils du père; plus loin, il troublera les derniers momens du moribond; tout à côté, il fermera la fosse au cadavre, et voudra attiser jusques dans un autre monde la flamme des bûchers qu'il allume de fait ou d'intention en celui-ci; tel est le génie des mauvais prêtres qui pleurent le revenu des autels, ces offres antiques de l'ignorance et de la peur, l'or immense extorqué du sein des familles par mille moyens imposteurs, ou du moins scandaleusement exprimé des choses sacrées; les mauvais prêtres, hélas! ils ont corrompu ce qu'il y a de plus saint au monde, la morale chrétienne. *Corruptio optimi pessima.*

Comment les prêtres osèrent-ils vouloir former un *ordre* dans les *assemblées de nos états;* eux dont le royaume, de leur propre aveu, n'est pas de ce monde!

N°. 52.

SUR LES ÉVÈNEMENS DU 20 JUIN, L'AN 4e.

IL a toujours été facile aux ennemis de la liberté et de l'égalité de calomnier le peuple, sur-tout lorsque celui-ci n'avoit pas même songé à mériter les calomnies du lendemain. La malignité de la cour est connue; elle rit, puis elle reprend sa férocité naturelle. Que n'a-t-on pas dit contre le peuple! Eh bien! il étoit calme et bien intentionné le 20 juin. Pourquoi la maison du prince ne lui seroit-elle pas ouverte? Pourquoi, lorsqu'il refuse de communiquer avec lui, le peuple n'iroit-il pas lui offrir son vœu?

Laissons au *Calot* de l'histoire à peindre le *bonnet rouge* sur la tête de Louis XVI, trinquant d'assez bonne grace *à la santé de la nation*, puis le lendemain faisant dresser le *procès-verbal* de quelques carreaux brisés et d'*un pot-de-chambre d'argent volé*, le tout pour apitoyer les puissances étrangères, et faisant afficher cette proclamation mensongère et inconstitutionnelle qui étoit une vé-

ritable déclaration de guerre au peuple. Ah! si l'on avoit pu ce jour-là, au nom de ce vieux mot gothique, au *nom du roi*, faire tirer le fusil contre les citoyens portant des *piques!* Quel jour heureux pour le palais des Tuileries! Mais le magistrat n'a point voulu déployer le *drapeau rouge* pour un *bonnet rouge*, parce qu'il a vu le complot de faire assassiner le peuple, et qu'il s'est rappelé peut-être la joie de cet huissier de la comédie, qui s'écrie : *Frappez donc un peu, car j'ai quatre enfans à nourrir.*

L'histoire impartiale ne donnera à cette promenade au château que le titre de *fête* civique, et répètera ce bon mot de Pierre Manuel : *jamais il n'y eut moins de voleurs aux Tuileries (quoi qu'en en dise), car tous les courtisans avoient pris la fuite.*

Laissons les vils calomniateurs du peuple gagner quelques écus de la *liste civile;* la langue de l'esclavage leur est familière. Ce peuple, généreux à l'excès, les méconnoît, les oublie ou leur pardonne.

Je me permettrai quelques réflexions sur *cette journée;* d'abord, la politique qui consiste à répandre le sang est une politique

bien bornée : c'étoit celle des Breteuil, des Calonne, des Condé, des d'Artois, mais la réaction, ne faut-il pas aussi l'envisager ? et le sage Pétion n'a-t-il pas visiblement sauvé ce jour-là le château des Tuileries ? car le peuple le plus doux de la terre auroit tiré une juste vengeance d'un massacre *au nom du roi.*

On peut admettre, comme règle générale, qu'il est extrêmement rare, lorsque la majorité du peuple se rassemble, qu'il n'y soit porté par les motifs les plus excusables. C'est la somme prépondérante de tous les intérêts personnels réunis qui emporte nécessairement tous les esprits vers une entreprise qui est exécutée aussi-tôt qu'elle est conçue ; et comme le bien général n'est et ne peut être composé que du plus grand nombre de bien-êtres particuliers, telle crise exige que l'on prenne possession matérielle de tels droits effacés, oubliés, mais toujours vivans dès que la majorité les reclame ; lors de ces crises, il ne faut chercher que dans le simple bon sens l'esprit des règlemens sociaux. Comme le législateur n'a pu jamais tout prévoir, il ne faut jamais l'interpréter de manière à le rendre *cruel ;* tout excès de

justice devient injustice, et les circonstances doivent rectifier la loi, lorsqu'il y a une évidence positive d'équité ou d'utilité publique.

Dès qu'on applique les principes d'équité et de bienveillance aux loix, dès qu'on est attentif aux relations de la vie civile, on a saisi l'art de gouverner les hommes; le vulgaire ne peut connoître les loix que par leur effet immédiat; le peuple ne se trompe guère sur l'utilité; l'usage de consulter la voix publique deviendra un des grands ressorts du gouvernement: le peuple redouble de patriotisme et de zèle dès qu'on l'honore, et conséquemment dès qu'il s'honore à ses propres yeux.

Un moyen de faire de bonnes loix dans des cas extrêmes, imprévus, c'est de se dire mentalement: *si le public avoit le choix, confirmeroit-il tel statut ou telle loi?* Cette question résoudroit d'une manière simple une foule de problêmes politiques et civils, en apparence très difficultueux.

Il faut établir un principe invariable, auquel devront se rapporter tous les autres, et ce principe est celui que nous ne cessons de répéter, *utilité publique*.

Le dernier appel des loix doit être au sens commun. La liberté consiste à jouir de l'indépendance individuelle aussi loin que la restriction n'est pas indispensablement nécessaire au soutien de la société en général; si cette définition est bonne, comme je le pense, en supposant que la liberté individuelle du roi ait été violée *un instant*, falloit-il attaquer toutes les indépendances individuelles et le sort de l'empire, le tout pour interrompre *la fête civique ?* Donc le maire de Paris a obéi aux vrais principes, car il ne faut pas que la *loi* nous *tue*. Que ceux qui adorent une idole de chair soient les esclaves de leurs viles pensées, qu'ils soient les ennemis constans de l'humanité, les Pétion et les Manuel, et tous ceux qui marcheront sur leurs traces, en seront les respectables défenseurs. L'histoire flétrira leurs déraisonnables et cruels adversaires.

N°. 53.

Jurisconsultes.

Des jurisconsultes portant une tête humaine n'ont-ils pas poussé le fanatisme

jusqu'à mettre en question si l'empereur d'Allemagne n'étoit pas le souverain naturel du monde ? Barthole, enchérissant sur ces impertinences, n'a pas manqué de traiter d'hérétiques quiconque osoit en douter. On trouve *de tout dans les livres*, et surtout dans ceux des jurisconsultes.

N°. 54.

Aveuglement.

On ne peut expliquer cet aveugle attachement des peuples pour des souverains qui souvent ne leur font que du mal, ou qui s'embarrassent fort peu de leur faire du bien, que par cette idée confuse de richesses et de puissance qui environnent les trônes ; joignez-y ce respect involontaire pour l'éclat qui l'accompagne, l'antiquité de la possession, tout cela nourrit une espèce de superstition qui attache tels sujets à leur souverain, et qui le leur rend cher malgré ses négligences ou ses iniquités. Les nations supposent toujours que leurs chefs ne peuvent être leurs ennemis ; on les voit plongés dans les voluptés, on ne peut

s'imaginer qu'ils soient cruels ; il n'y a que la tyrannie la plus effrontée qui soit capable de les détromper, et qui leur montre dans ces hommes couronnés des ingrats ou des insensibles qui abusent de leur tendresse et de leur docilité.

Le roi de la constitution françoise s'est montré constamment le plus déraisonnable ennemi de la constitution. Eh bien ! ses nombreuses *fautes politiques*, pour ne rien dire de plus, elles lui ont été toutes pardonnées : pourquoi ? uniquement parce qu'il porte le nom de *roi* : c'est un nom magique qui influe comme par enchantement sur les cerveaux humains ; il est inutile de remonter aux causes obscures et morales de cette espèce de superstition, quand les faits sont d'une évidence aussi positive ; les mots ont gouverné et gouverneront encore long-temps les hommes. Pauvre humanité !

Une nation ne peut se plaindre sans en avoir les plus forts sujets : naturellement tolérant, le peuple aime les rois, et ne se porte à la violence qu'aux dernières extrémités ; la force alors est le seul remède contre la force, et tout citoyen est obligé de se réunir pour la patrie contre le despotisme,

à moins de se rendre coupable du crime de trahison.

C'est de nos pensées que nous avons besoin, et non pas des pensées des autres hommes : ma pensée est l'œuvre de Dieu, pourquoi en arrêterois-je le cours ? Puisque le principe inaltérable et indestructible qui nous constitue est le même que celui de la divinité, tous les hommes sont *prophètes* par leur nature, et ce ne sont que leurs vices qui les empêchent d'en manifester les privilèges.

La science politique est une chose simple, elle consiste à distinguer le pur de l'impur; les ambitieux et les méchans ont eu intérêt de tout compliquer et d'empêcher de voir les choses d'une manière simple : oui, la science politique est si simple que les hommes du siècle ne peuvent pas même le soupçonner.

N°. 55.

Doutes.

L'homme est fait pour gouverner et pour être gouverné : le hasard a présidé aux diverses combinaisons des gouvernemens. La

variété de ces plans doit être infinie, et l'on trouve en effet que chaque contrée a son gouvernement, qui n'est pas celui d'une autre contrée, et que la même contrée ne conserve guères la même constitution pendant trente années de suite. Ici l'autorité, la puissance s'est amoncelée dans les mains d'un seul ; il a usurpé, à l'aide du temps, le droit absolu de prescrire les loix et de les faire exécuter ; là, ce droit est restreint et appartient à un sénat législatif dont la conduite est soumise à l'examen de quelques hommes qui, sous le nom de pouvoir exécutif, balancent sa volonté ; ailleurs, le pouvoir législatif est tout entier entre les mains d'un petit nombre ; dans d'autres états, le grand nombre participe plus ou moins à ce pouvoir.

Il y a une foule de circonstances dans lesquelles tous ces gouvernemens ont une merveilleuse conformité, parce qu'il n'y en a aucun, par exemple, où ce ne soit un principe : *que la sûreté de la puissance dominante est la suprême loi ;* consultons le grand livre de l'histoire et l'expérience des temps, par-tout nous verrons que la différence des gouvernemens est beau-

coup plus apparente que réelle ; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'il en résulte des effets très-différens, tant pour la sûreté extérieure que pour le bonheur intérieur des sociétés ; mais il n'en est pas moins vrai que par-tout le salut du peuple étant la suprême loi ; et cela, par la raison toute simple que le peuple est la puissance suprême, et qu'il fait de son pouvoir l'usage naturel que dicte la prudence humaine ; le despotisme lui-même n'a pu établir quelquefois que des loix également favorables à la sûreté de tous ; et cela est encore si vrai qu'il y a des états où le despotisme ne frappe réellement que certains grands, et laisse respirer le peuple ; si l'on apprécioit les gouvernemens plutôt par leurs *effets* que par leurs *principes*, ce seroit sans doute une toute autre théorie.

Aucun gouvernement ne peut marcher sans les lumières publiques ; très-souvent le gouvernement ne se perfectionne pas, parce que le peuple dort, ou qu'il s'est accoutumé au joug ; voilà pourquoi la liberté de la presse sera toujours le véritable thermomètre de la liberté politique. Quand le peuple l'a établie, c'est pour sa propre sûreté ; elle donne à chaque citoyen un moyen de

porter au tribunal du public les décisions erronées, et de faire retomber la honte de l'iniquité sur ses véritables auteurs ; tout peuple jaloux de conserver la liberté de la presse ne sera jamais assujéti.

Le gouvernement François détruit de fond en comble en 1789 ne ressembloit pas mal à celui de Maroc, et je le prouve : là, la puissance législative et la puissance exécutrice y appartiennent tout entières au prince ; aussi il institue des loix ou les abolit, il les étend ou les restreint, il les suspend ou les met en action, selon qu'il le juge convenable à son orgueil, à son caprice ou à ses passions. Toutes les loix ne sont écrites que dans sa tête royale ; l'entendement royal en est l'auteur, le commentateur, le dépositaire, et quelquefois de son cimeterre royal il s'amuse à les exécuter lui-même, ce que ne faisoit pas, il est vrai, le roi de France, mais il avoit des janissaires et des bastilles à cet effet.

Il falloit au roi de France des gardes armées et des sujets désarmés.

Mais il n'y a pas de doute non plus que la plus mauvaise de ces administrations ne vaille encore mieux que point d'adminis-

tration ; un gouvernement quelconque est préférable à l'anarchie ; il vaut mieux avoir un meurtrier sur le trône comme à Maroc, que de risquer de trouver un despote au coin de chaque rue.

Il n'en est pas moins vrai que telle contrée a des loix préférables à celles d'une autre contrée ; on peut assurer qu'un peuple a des loix aussi bonnes qu'il le mérite : car se plaindre de ses loix, c'est avouer qu'on n'a pas assez de lumières, de courage et d'union pour en faire de meilleures.

N°. 56.

ROMULUS.

ON ne peut trop admirer la politique de Romulus ; heureusement que ce barbare ne connoissoit ni les Grecs ni les anciens, et qu'il sentit combien étoit dangereux l'article de l'indépendance du sacerdoce de l'état, et sa distinction d'avec la puissance politique et séculière ; Romulus réussit au premier essai, il trouva seul, à l'exclusion de tous les autres législateurs profanes, le véritable tempérament des vertus militaires

et religieuses; il sépara la royauté du sacerdoce, et fit tomber ce fonds immense d'attributions et de crédit, ces qualités politiques, civiles et sacrées que les prêtres anciens réunissoient en leurs personnes. Romulus se fit grand-prêtre dans un état naissant que la division du sacerdoce et de l'empire auroit trop affoibli; par ce moyen il empêcha que la fable romaine ne se multipliât à l'infini comme la grecque.

Le souverain pontificat, les privilèges de l'autel, les augures, les auspices, la religion enfin fut dirigée par un esprit philosophique, en ce qu'il appartient à des personnages graves, sincèrement attachés à la république, à des hommes expérimentés: ainsi elle ne fut point sujette à des interprétations contraires au bien de l'état.

Les Romains ayant confondu le sacerdoce et l'empire, l'état fut délivré de cette discorde perpétuelle entre les deux puissances qui a tant fatigué d'autres peuples; les questions subtiles et dangereuses furent écartées; les consuls, occupés de leurs fonctions et de la guerre, n'étoient pas gens à se perdre dans l'étude des thèses théologiques. Les intérêts de consuls et de chefs

de la religion étant les mêmes, le peuple ne connut ni le fanatisme ni l'irréligion ; il s'accoutuma à agir par les coutumes de ses pères, et suivant la formule *more majorum*. On ne vit point le peuple romain faire retentir les portiques et les bains d'une foule de vaines discussions, ainsi que faisoient les Grecs lorsqu'ils disputoient sur l'immortalité de l'ame ; et la morale, la controverse fut à Rome une maladie ignorée. Ciceron, quand il discute en philosophe les avantages de sa nation, loue les Romains sur l'article de la religion qui contribua beaucoup aux victoires, en ce qu'il écarta toutes les disputes frivoles, premières semences de l'incrédulité ; car on peut juger de la félicité d'une nation par le rang qu'y occupent ses prêtres : tout en découle. La police religieuse sévèrement circonscrite est le premier gage de la tranquillité publique.

N°. 57.

Liberté individuelle.

C'est par les loix de l'équilibre que nous supportons un poids d'environ trente-un

mille livres bien réparti sur toute la surface de notre corps ; nous ne faisons pas un mouvement sans soulever ce poids énorme ; ainsi environnés d'une foule de loix, celle qui nous garantit la *liberté individuelle* est le *contre-poids* de toutes les autres, et sans laquelle nous serions écrâsés à chaque instant.

N°. 58.

Portrait de Choiseul.

Richelieu avoit abattu les grands pour élever le trône où il siégeoit réellement, tandis qu'un fantôme royal étoit offert aux yeux du peuple ; sa politique mâle et jamais rétrograde courba toutes les gênantes prétentions de la noblesse ; la hache ensanglantée des bourreaux dit aux *seigneurs titrés*, ou jugés factieux, qu'il n'y avoit bientôt plus qu'un maître absolu, qui feroit taire à-propos les loix importunes et le vagissement puéril de la magistrature parlementaire : mais Richelieu s'identifia au royaume, ses ennemis furent les siens ; la gloire de la France devint l'objet constant de ses différens travaux, et il fit respecter dans toute

l'Europe jusqu'au souverain qu'il subjuguoit.

Le dangereux Choiseul fit précisément tout le contraire ; il se fit le roi des grands, les flatta pour en être flatté, leur permit séparément le despotisme le plus absolu, qui passa dans chaque département, et qui de là gagna toutes les parties de l'administration. Choiseul permit, dis-je, tous ces despotismes cachés ou subalternes, pourvu qu'ils vinssent aboutir au sien.

Ne sembloit-il pas dire aux grands : je vous ai soumis le roi qui me craint ; soumettez-vous à moi pour être toujours puissans ; j'exercerai une autorité co-partageante, et dont vous ne pouvez manquer d'hériter à votre tour ; nous dominerons tous ensemble ; nous serons autant de rois, et moi je serai le chef.

Chaque courtisan goûta le traité et co-opéra à effectuer la nullité du monarque, lequel avoit seulement la faculté de nommer le grade, la charge, l'emploi dont les grands jouissoient à l'exclusion de tout ce qui n'étoit pas noble ; ce fut ainsi que Choiseul appela autour de sa personne toutes les passions corruptrices, et forma le système de l'aristocratie altière et dévorante qui, après

avoir concentré tous les vices et les attentats de l'égoïsme, devoit former un intervalle immense entr'elle et les peuples.

Choiseul ordonna dès-lors aux courtisans, à tous ces athlètes pourris de corruption, de se saisir des quatre ou cinq départemens du ministère et de tous les emplois de l'empire; de perdre avec artifice la gloire du roi; et tandis que Richelieu avoit humilié dans les chefs hautains de l'aristocratie tous ceux qui rivalisoient avec le trône, Choiseul les recréa, non sans dessein, et leur apprit à se rire de l'idole, en mangeant, comme les anciens prêtres, la plus grande et la meilleure part de ce qui lui étoit offert. Choiseul est l'homme peut-être qui nous a fait le plus de mal; car c'est lui sans contredit qui a le plus méprisé le peuple, et qui prit pour du génie la facilité qu'il eut à mettre à profit alors son sommeil.

On peut bien penser que les grands consentirent sans peine à régner sous lui, parce que, lorsqu'un département tomboit à la disposition de l'un d'eux, celui-ci, dans son canton, faisoit usage de la même autorité; on assure que les courtisans abandonnoient le jeu chez le roi pour se rendre chez Choiseul

ou chez la duchesse sœur du ministre, qui, n'ayant pu subjuguer Louis XV, subjugua le maître du monarque ; c'est depuis ce temps que les courtisans ont fait vœu de rester constamment attachés aux verroux du coffre royal, d'aider à le remplir pour eux-mêmes, et de n'accompagner le roi à la chasse que pour aller eux-mêmes tous les jours à la chasse de tout ce qui étoit vacant.

Ce caractère, tour-à-tour vil et audacieux, maîtrisé par une femme qui avoit envahi le ministre, ainsi que celui-ci avoit harponé son maître, fut brisé par une petite fille, par une nouvelle maîtresse du roi, à laquelle il refusa des hommages qu'il avoit prodigués à d'autres. Cette inconséquence le perdit ; il nous semble qu'une bassesse de plus n'auroit pas dû lui tant coûter ; il s'étoit attaché à la *Pompadour* pour trahir sa confiance ; il s'avisa d'avoir de la fierté lorsqu'il s'agissoit de la *du Barry* ; cet ambitieux, comme il arrive souvent, fit alors le plus faux de tous les calculs.

C'est Choiseul qui nous a fait présent de Marie-Antoinette : observons qu'il destinoit au père la *princesse* qu'il donna au fils.

Les nobles ne virent point sans une com-

plaisance secrette l'un d'entr'eux exercer cette toute-puissance dont ils partageoient les immenses profits. Choiseul se lia avec la pairie par penchant, et avec la magistrature par crainte; mais il ne se servit des parlemens que comme on se sert de pions dans une partie d'échec. Les robinocrates étoient loin de soupçonner ce jeu; leur morgue et leur pédanterie prit la chose au sérieux. Après bien des simulacres, Choiseul fit déclarer que *le parlement de Paris étoit essentiellement et primitivement la cour du roi et des pairs*. Choiseul avoit créé cet échafaudage comme étant pair du royaume; il abaissoit par-là les autres parlemens, un peu incommodes, et du même coup il se faisoit un rempart contre l'autorité du maître, s'il venoit à ouvrir une fois les yeux. En disant ici le *maître*, nous nous servons de la langue *usitée* parmi les esclaves des cours. C'est au milieu de la *cour des pairs* que l'on entendit le prince du sang Conty s'écrier avec une voix de fer, *que le peuple étoit taillable et corvéable de sa nature*. Cette voix qui insultoit à l'humanité ne faisoit que répéter le blasphême et la maxime favorite de Choiseul: eh! quelles paroles plus

infernales eût prononcé dans le *pandaemonium* de Milton le dieu du mal !

Se voyant le véritable roi de France, Choiseul n'éleva pas très-haut ses idées ; il imagina d'être le ministre d'une puissance étrangère ; il se lia, ou plutôt il se soumit entièrement à l'Autriche ; il fut l'exécuteur passif de ses volontés. Vienne étoit sans finances, il lui donna les nôtres ; il auroit bien voulu se faire en même-temps encore le ministre de la cour de Russie ; mais il fit là la même faute qu'aux pieds de la *du Barry ;* il prit de l'humeur pour un vain cérémonial, et s'aliéna cette cour. Nos intérêts politiques en souffrirent très-long-temps ; et depuis, le cabinet de Pétersbourg en a conservé contre nous un secret desir de vengeance ou de représailles. Cette abnégation de Choiseul devant la maison d'Autriche ne lui laissoit pas même appercevoir l'étendue des sacrifices qu'il faisoit à son idole.

Sans doute il avoit senti combien étoit onéreuse à la nation la perfide alliance de cette maison d'Autriche ; mais peu lui importoit la ruine de la France ; il avoit peur de perdre sa place, et il subordonna le

cabinet de Versailles au cabinet de Vienne; celui-ci ne voulut plus souffrir dans le ministère que des hommes qui lui fussent entièrement dévoués. Alors on vit Choiseul gâter le traité du *cardinal de Bernis*, le rendre plus onéreux; il fut véritablement l'auteur de ce malheureux *pacte de famille* qui a fait tomber notre crédit politique en Europe, et sur-tout notre considération de puissance. Eh! pourquoi immoloit-il à ce point nos intérêts? C'étoit pour s'ancrer au trône, et que rien ne pût l'en séparer; ce fut dans les mêmes vues qu'il protégea la *couronne d'Espagne*, et qu'il eut la foiblesse intéressée de lui accorder l'égalité avec celle de France. Ainsi, il n'étoit le ministre de Louis XV que pour servir les autres puissances.

En même-temps qu'il s'humilioit devant l'Espagne, il ne sut point connoître le génie ni l'ascendant du *roi de Prusse*; il n'aimoit pas non plus les Anglois, parce que c'étoit un gouvernement libre; on eût dit qu'il étoit l'ennemi de tout ce qui étoit grand.

On sait qu'il refusa les propositions de Pitt, en 1761, relativement à la paix. Dans sa folle vanité, il crut qu'il dérogeroit en

traitant avec une *république*; toutes ses fanfaronnades n'empêchèrent pas les Anglois de nous imposer bientôt des conditions plus dures que les précédentes; il menaça vainement; en attendant, il donna ce qui nous restoit de la Louisiane, et le tout pour satisfaire l'humeur d'un roi d'Espagne : il sacrifia ainsi, et bien lâchement, le plus beau pays de l'Amérique septentrionale.

L'établissement de Caïenne : quelle entreprise! cette petite page de l'histoire réunira toutes les horreurs du crime et du brigandage à tout le ridicule de l'ignorance et de l'ineptie présomptueuse.

Si c'est Choiseul qui a jeté dans les colonies américaines le germe qui s'est développé depuis, on lui doit presque des remercîmens; car c'est l'exemple de ces peuples qui a éveillé notre courage; mais Choiseul, qui ne voyoit dans le monde qu'une *ligue de rois*, à condition que tous ces rois seroient *mannequins* de ministres, avoit agi pour la liberté de la France sans le savoir, et certes sans le prévoir.

Avec des moyens immenses il fit toujours de très-petites choses, et tous ces moyens furent subordonnés à Vienne : pourvu que

luira sur ces faits historiques encore enveloppés de quelques nuages.

Si Choiseul eût vécu, il eût été à coup sûr le plus grand ennemi de la liberté ; il eût donné des provinces entières à l'étranger, pourvu que le mannequin royal fût tout puissant, et qu'il pût diriger ensuite, comme de raison, ledit mannequin.

Quand l'utilité publique est comptée pour *tout*, le gouvernement est bon ; quand elle n'est comptée pour *rien*, le gouvernement est mauvais. Choiseul ne fit guère agir la puissance suprême qu'en faveur d'un petit nombre d'individus distingués par leur naissance ou par leurs richesses ; sous lui l'ancienne noblesse, par ses alliances nombreuses avec la finance, disoit assez qu'elle s'humanisoit quand elle trouvoit à troquer de fortunées syllabes contre du solide argent. Choiseul ne trouvoit pas cela mauvais ; il encouragea les nobles dans ces nouvelles spéculations d'intérêt sordide, au lieu de leur en faire des reproches. Du moins la noblesse allemande, dans ses vieux châteaux, fière du commandement à la chasse, et du talent de boire, se distinguoit par des alliances épurées de roture.

dans une guerre maritime, par une suite de sa haine aveugle pour les Anglois, qu'il a subi la peine de l'exil ; mais dans cet exil, comme il avoit été long-temps maître des *postes* et de la *police*, et qu'il y avoit mis ses valets, les lieutenans de police *Sartine* et *le Noir*, deux noms à jamais flétris, lui vendirent tous les secrets de l'état ; de manière qu'il intrigua au point de s'être vu très-près du rappel ; mais l'exil n'avoit rien changé de son goût inné pour le despotisme, car il n'apperçut jamais d'autre ressort que celui-là.

Bientôt la Pompadour mourut, l'héritier présomptif du trône mourut, sa femme mourut, la femme du roi mourut, et ceux qu'il n'aimoit pas moururent. Choiseul eut dans toute l'Europe une renommée à laquelle il fit constamment la sourde oreille, et qu'il ne prit pas soin d'effacer d'aucune manière. Les gens de plume qui, après son décès, firent l'inventaire de ses meubles et tiroirs, ne firent aucune attention à cette ancienne renommée, et plusieurs, dit-on, moururent tout comme des princes. C'est dans un temps plus éloigné que la clarté

luira sur ces faits historiques encore enveloppés de quelques nuages.

Si Choiseul eût vécu, il eût été à coup sûr le plus grand ennemi de la liberté ; il eût donné des provinces entières à l'étranger, pourvu que le mannequin royal fût tout puissant, et qu'il pût diriger ensuite, comme de raison, ledit mannequin.

Quand l'utilité publique est comptée pour *tout*, le gouvernement est bon ; quand elle n'est comptée pour *rien*, le gouvernement est mauvais. Choiseul ne fit guère agir la puissance suprême qu'en faveur d'un petit nombre d'individus distingués par leur naissance ou par leurs richesses ; sous lui l'ancienne noblesse, par ses alliances nombreuses avec la finance, disoit assez qu'elle s'humanisoit quand elle trouvoit à troquer de fortunées syllabes contre du solide argent. Choiseul ne trouvoit pas cela mauvais ; il encouragea les nobles dans ces nouvelles spéculations d'intérêt sordide, au lieu de leur en faire des reproches. Du moins la noblesse allemande, dans ses vieux châteaux, fière du commandement à la chasse, et du talent de boire, se distinguoit par des alliances épurées de roture.

Mais le généalogiste Chérin étoit alors un homme très-essentiel ; on alloit le consulter en tremblant. Je ne sais s'il en coûtoit alors beaucoup d'antidater de quelques siècles une vieille noblesse ; car après tout, les généalogies les plus anciennes sont le plus du ressort des conjectures.

Il est curieux aujourd'hui de voir comme *tous les pouvoirs* se trouvoient réunis dans *la même main*. Le ministre, jugeant son maître un imbécille, s'étoit mis sans façon à sa place ; le roi, n'obéissant que pour être plus tranquille dans ses voluptés, mais soigneux de tirer sa part de la *riche royauté* du mieux qu'il pouvoit ; par exemple, Louis XV, après avoir affermé le *bail des fermes* comme roi, se réservoit des *croupes* comme particulier. Choiseul ne manquoit pas d'y consentir, parce qu'il s'étudioit à l'avilir de tout son pouvoir. Il voulut que les généalogistes l'emportassent sur les philosophes ; il propagea l'illusion de la plupart des nobles, qui fut de croire que leur noblesse étoit en eux un caractère naturel. Les nobles, du temps de Choiseul, ne furent donc pas les esclaves, mais bien les maîtres du despotisme ; car pour quelques mensonges, pour

Vienne fût contente, le reste lui étoit indifférent ; mais il falloit combattre les Anglois républicains, parce qu'il ne pouvoit pas les ployer ni les faire servir à son ambition personnelle ; tous les affronts nombreux que nous avons reçus alors viennent de lui et de cette criminelle coalition avec des puissances étrangères qui nous pompoient notre or et notre argent, et Choiseul sembloit croire à leurs menaces ! Comment usurpa-t-il le titre d'homme d'état, n'ayant rien fait de grand, ni même de sensé ? c'est qu'il eut des créatures qu'il enrichit ; et comme il versoit amplement sur elles, celles-ci l'ont payé dans les sallons de la capitale en éloges intarissables.

Il conquit la Corse ! on cherchera longtemps ce que cette conquête pourra rendre enfin pour tout ce qu'elle a coûté ; il en vouloit en même-temps à la république des Suisses ; mais on vit un chétif canton lui tenir tête, et il ne lui en imposa pas davantage qu'à la populace de Gènes.

Qu'a-t-il donc fait ? je le répète : il s'étoit fait le *roi des nobles ;* il s'étoit appuyé de la protection de l'Autriche contre le roi lui-même ; c'est pour avoir voulu l'entraîner dans

dans une guerre maritime, par une suite de sa haine aveugle pour les Anglois, qu'il a subi la peine de l'exil ; mais dans cet exil, comme il avoit été long-temps maître des *postes* et de la *police*, et qu'il y avoit mis ses valets, les lieutenans de police *Sartine* et *le Noir*, deux noms à jamais flétris, lui vendirent tous les secrets de l'état ; de manière qu'il intrigua au point de s'être vu très-près du rappel ; mais l'exil n'avoit rien changé de son goût inné pour le despotisme, car il n'apperçut jamais d'autre ressort que celui-là.

Bientôt la Pompadour mourut, l'héritier présomptif du trône mourut, sa femme mourut, la femme du roi mourut, et ceux qu'il n'aimoit pas moururent. Choiseul eut dans toute l'Europe une renommée à laquelle il fit constamment la sourde oreille, et qu'il ne prit pas soin d'effacer d'aucune manière. Les gens de plume qui, après son décès, firent l'inventaire de ses meubles et tiroirs, ne firent aucune attention à cette ancienne renommée, et plusieurs, dit-on, moururent tout comme des princes. C'est dans un temps plus éloigné que la clarté

luira sur ces faits historiques encore enveloppés de quelques nuages.

Si Choiseul eût vécu, il eût été à coup sûr le plus grand ennemi de la liberté ; il eût donné des provinces entières à l'étranger, pourvu que le mannequin royal fût tout puissant, et qu'il pût diriger ensuite, comme de raison, ledit mannequin.

Quand l'utilité publique est comptée pour *tout*, le gouvernement est bon ; quand elle n'est comptée pour *rien*, le gouvernement est mauvais. Choiseul ne fit guère agir la puissance suprême qu'en faveur d'un petit nombre d'individus distingués par leur naissance ou par leurs richesses ; sous lui l'ancienne noblesse, par ses alliances nombreuses avec la finance, disoit assez qu'elle s'humanisoit quand elle trouvoit à troquer de fortunées syllabes contre du solide argent. Choiseul ne trouvoit pas cela mauvais ; il encouragea les nobles dans ces nouvelles spéculations d'intérêt sordide, au lieu de leur en faire des reproches. Du moins la noblesse allemande, dans ses vieux châteaux, fière du commandement à la chasse, et du talent de boire, se distinguoit par des alliances épurées de roture.

Mais le généalogiste Chérin étoit alors un homme très-essentiel ; on alloit le consulter en tremblant. Je ne sais s'il en coûtoit alors beaucoup d'antidater de quelques siècles une vieille noblesse ; car après tout, les généalogies les plus anciennes sont le plus du ressort des conjectures.

Il est curieux aujourd'hui de voir comme *tous les pouvoirs* se trouvoient réunis dans *la même main*. Le ministre, jugeant son maître un imbécille, s'étoit mis sans façon à sa place ; le roi, n'obéissant que pour être plus tranquille dans ses voluptés, mais soigneux de tirer sa part de la *riche royauté* du mieux qu'il pouvoit ; par exemple, Louis XV, après avoir affermé le *bail des fermes* comme roi, se réservoit des *croupes* comme particulier. Choiseul ne manquoit pas d'y consentir, parce qu'il s'étudioit à l'avilir de tout son pouvoir. Il voulut que les généalogistes l'emportassent sur les philosophes ; il propagea l'illusion de la plupart des nobles, qui fut de croire que leur noblesse étoit en eux un caractère naturel. Les nobles, du temps de Choiseul, ne furent donc pas les esclaves, mais bien les maîtres du despotisme ; car pour quelques mensonges, pour

quelques révérences, pour quelques humiliations, ils obtenoient des rangs, des places, des postes dont l'opulence faisoit toujours la base, et qui n'imposoient d'autre devoir que celui de flatter le maître un peu plus expressivement.

Nous avouons que Choiseul n'ouvrit presque point *en son nom* les prisons royales, les citadelles, les bastilles; il ne se servit point de géolier; mais il abandonna ces fonctions subalternes aux lieutenans de police et aux autres ministres. Comme aucun noble de son parti ne fut frappé, il ne regardoit point la captivité des autres comme un délit. Choiseul menoit tout avec de l'or, ne connoissant que les récompenses pécuniaires.

Voltaire, tremblant à Ferney des coups que pouvoit lui porter le despotisme sacerdotal et royal, avoit su carresser le despotisme ministériel; mais comme Louis XV lisoit quelquefois, il fut un jour scandalisé d'un *pamphlet*; alors Choiseul n'écrivit à Voltaire que ces deux mots : *tais-toi, vieux fol.* Voltaire n'échappa à la bastille que parce qu'il étoit considéré comme un *noble*.

Notre ministre eut un adversaire dans

d'Aiguillon, qui certes avoit plus de talens que lui, et qui faillit plusieurs fois à le débusquer. D'Aiguillon, en servant mieux le roi, n'auroit rien fait pour la liberté de la nation; il eût été seulement un peu plus habile dans son despotisme. *La Chalotais*, malheureuse victime de leurs débats, ne dut la vie qu'à l'aversion du premier pour le second.

Les lits de justice de Choiseul, les lits de justice de Meaupou, les lits de justice de Loménie.... d'Aiguillon auroit eu comme un autre ses lits de justice, car c'étoit là le protocole ministériel. Eh! n'a-t-on pas voulu l'établir jusques dans l'assemblée nationale?

Mais ce qu'on doit sur-tout reprocher à la mémoire de Choiseul, c'est de n'avoir point su faire un grand ensemble de la force publique. La nôtre fut embarrassée par lui d'une multitude effrayante de membres parasites sous le nom d'officiers; de-là la prostitution du commandement, qui naquit de tant de colonels ou officiers superflus.

Les officiers se sont imaginés depuis que les soldats leur appartenoient, ce qui donna lieu aux impolitiques et mauvais traitemens. On a vu chaque ministre de la guerre qui

cabinet de Versailles au cabinet de Vienne; celui-ci ne voulut plus souffrir dans le ministère que des hommes qui lui fussent entièrement dévoués. Alors on vit Choiseul gâter le traité du *cardinal de Bernis*, le rendre plus onéreux; il fut véritablement l'auteur de ce malheureux *pacte de famille* qui a fait tomber notre crédit politique en Europe, et sur-tout notre considération de puissance. Eh! pourquoi immoloit-il à ce point nos intérêts? C'étoit pour s'ancrer au trône, et que rien ne pût l'en séparer; ce fut dans les mêmes vues qu'il protégea la *couronne d'Espagne*, et qu'il eut la foiblesse intéressée de lui accorder l'égalité avec celle de France. Ainsi, il n'étoit le ministre de Louis XV que pour servir les autres puissances.

En même-temps qu'il s'humilioit devant l'Espagne, il ne sut point connoître le génie ni l'ascendant du *roi de Prusse*; il n'aimoit pas non plus les Anglois, parce que c'étoit un gouvernement libre; on eût dit qu'il étoit l'ennemi de tout ce qui étoit grand.

On sait qu'il refusa les propositions de Pitt, en 1761, relativement à la paix. Dans sa folle vanité, il crut qu'il dérogeroit en

traitant avec une *république*; toutes ses fanfaronnades n'empêchèrent pas les Anglois de nous imposer bientôt des conditions plus dures que les précédentes ; il menaça vainement ; en attendant, il donna ce qui nous restoit de la Louisiane, et le tout pour satisfaire l'humeur d'un roi d'Espagne : il sacrifia ainsi, et bien lâchement, le plus beau pays de l'Amérique septentrionale.

L'établissement de Caïenne : quelle entreprise ! cette petite page de l'histoire réunira toutes les horreurs du crime et du brigandage à tout le ridicule de l'ignorance et de l'ineptie présomptueuse.

Si c'est Choiseul qui a jeté dans les colonies américaines le germe qui s'est développé depuis, on lui doit presque des remercîmens; car c'est l'exemple de ces peuples qui a éveillé notre courage; mais Choiseul, qui ne voyoit dans le monde qu'une *ligue de rois*, à condition que tous ces rois seroient *mannequins* de ministres, avoit agi pour la liberté de la France sans le savoir, et certes sans le prévoir.

Avec des moyens immenses il fit toujours de très-petites choses, et tous ces moyens furent subordonnés à Vienne : pourvu que

seins : peut-on reconnoître Choiseul à ces traits, lui qui ne sut qu'intriguer ou sacrifier à sa place les plus chers intérêts de la France, tandis que le vrai politique est celui qui sait trouver les moyens de donner aux états voisins une forme ou des limites naturelles, et les mettre par-là dans une telle relation naturelle avec son propre état, qu'ils en deviennent le soutien ?

Le vulgaire appelle politique un homme rusé, couvert, ambitieux ; mais c'est là le tableau d'un petit génie. Le nôtre puise en son fonds de grandes ressources, n'est ni énorgueilli, ni abattu par la bonne ou la mauvaise fortune ; son coup-d'œil calcule avec précision les degrés d'obstacle et de possibilité ; il connoît les temps de cacher ou de publier ses vues, d'agir avec précaution ou de marcher d'un pas hardi ; il sait sur-tout d'une main habile manier les ressorts convenables à ses opérations, et il est convaincu que les systêmes politiques les plus élevés ne sont qu'une exécution des principes les plus simples ; enfin, l'objet le plus essentiel du politique est la connoissance générale et particulière des caractères : alors les hommes sont ses outils ; il est diffi-

dans une guerre maritime, par une suite de sa haine aveugle pour les Anglois, qu'il a subi la peine de l'exil ; mais dans cet exil, comme il avoit été long-temps maître des *postes* et de la *police*, et qu'il y avoit mis ses valets, les lieutenans de police *Sartine* et *le Noir*, deux noms à jamais flétris, lui vendirent tous les secrets de l'état ; de manière qu'il intrigua au point de s'être vu très-près du rappel ; mais l'exil n'avoit rien changé de son goût inné pour le despotisme, car il n'apperçut jamais d'autre ressort que celui-là.

Bientôt la Pompadour mourut, l'héritier présomptif du trône mourut, sa femme mourut, la femme du roi mourut, et ceux qu'il n'aimoit pas moururent. Choiseul eut dans toute l'Europe une renommée à laquelle il fit constamment la sourde oreille, et qu'il ne prit pas soin d'effacer d'aucune manière. Les gens de plume qui, après son décès, firent l'inventaire de ses meubles et tiroirs, ne firent aucune attention à cette ancienne renommée, et plusieurs, dit-on, moururent tout comme des princes. C'est dans un temps plus éloigné que la clarté

luira sur ces faits historiques encore enveloppés de quelques nuages.

Si Choiseul eût vécu, il eût été à coup sûr le plus grand ennemi de la liberté ; il eût donné des provinces entières à l'étranger, pourvu que le mannequin royal fût tout puissant, et qu'il pût diriger ensuite, comme de raison, ledit mannequin.

Quand l'utilité publique est comptée pour *tout*, le gouvernement est bon ; quand elle n'est comptée pour *rien*, le gouvernement est mauvais. Choiseul ne fit guère agir la puissance suprême qu'en faveur d'un petit nombre d'individus distingués par leur naissance ou par leurs richesses ; sous lui l'ancienne noblesse, par ses alliances nombreuses avec la finance, disoit assez qu'elle s'humanisoit quand elle trouvoit à troquer de fortunées syllabes contre du solide argent. Choiseul ne trouvoit pas cela mauvais ; il encouragea les nobles dans ces nouvelles spéculations d'intérêt sordide, au lieu de leur en faire des reproches. Du moins la noblesse allemande, dans ses vieux châteaux, fière du commandement à la chasse, et du talent de boire, se distinguoit par des alliances épurées de roture.

Mais le généalogiste Chérin étoit alors un homme très-essentiel ; on alloit le consulter en tremblant. Je ne sais s'il en coûtoit alors beaucoup d'antidater de quelques siècles une vieille noblesse ; car après tout, les généalogies les plus anciennes sont le plus du ressort des conjectures.

Il est curieux aujourd'hui de voir comme *tous les pouvoirs* se trouvoient réunis dans *la même main*. Le ministre, jugeant son maître un imbécille, s'étoit mis sans façon à sa place ; le roi, n'obéissant que pour être plus tranquille dans ses voluptés, mais soigneux de tirer sa part de la *riche royauté* du mieux qu'il pouvoit ; par exemple, Louis XV, après avoir affermé le *bail des fermes* comme roi, se réservoit des *croupes* comme particulier. Choiseul ne manquoit pas d'y consentir, parce qu'il s'étudioit à l'avilir de tout son pouvoir. Il voulut que les généalogistes l'emportassent sur les philosophes ; il propagea l'illusion de la plupart des nobles, qui fut de croire que leur noblesse étoit en eux un caractère naturel. Les nobles, du temps de Choiseul, ne furent donc pas les esclaves, mais bien les maîtres du despotisme ; car pour quelques mensonges, pour

désorganiser la marine, appeler la guerre civile.

Les nobles ! ils ont osé menacer nos frontières, s'unir à feu *Léopold* et à *François*, et armer contre la patrie un fer sacrilège, lever des troupes, traiter avec des puissances étrangères, donner à un de leurs complices le titre de régent du royaume, provoquer la coalition des despotes contre la liberté et contre les droits des hommes. Ces nobles sont altérés de notre sang, parce qu'ils ont perdu quelques privilèges dévorateurs ; et s'ils étoient vainqueurs, les François ne seroient à leurs yeux que des nègres.

Enfin, les nobles ! ils ont formé le comité autrichien : conspirateurs à Paris comme à Vienne et à Coblentz, ils insultent à la raison humaine, à la dignité nationale, à la majesté du peuple ; ils rugissent de douleur de n'avoir plus pour *roi* un Choiseul, qui leur soumettoit le monarque, et qui leur abandonnoit ensuite les dépouilles de la patrie. N'a-t-on pas vu que les officiers de l'armée ont été les plus grands ennemis de la liberté publique ? c'est qu'ils se souvenoient encore de Choiseul.

Si l'on vient à songer que personne alors

ne pouvoit faire plus de bien qu'un ministre du *roi de France;* que celui-ci régnoit sur son peuple par l'affection, son peuple sur l'Europe par l'urbanité des mœurs, l'Europe sur le reste du monde par la puissance, on verra que Choiseul, loin de tirer parti de cette avantageuse prépondérance, a diminué dans tous les sens et l'autorité royale, et l'autorité nationale ; qu'il a fait, enfin, des plaies presque incurables, dont l'Autriche s'énorgueillit aujourd'hui avec cette insolence qui lui est familière.

N°. 59.

Mot d'un Spartiate.

Un esclave de l'armée de Xercès, voulant épouvanter un Spartiate, lui disoit que le nombre de leurs traits suffiroit pour obscurcir le soleil ; *tant mieux*, lui répondit l'enfant de Lacédémone, *nous combattrons à l'ombre*. Bientôt Xercès, effrayé d'avoir une si grande quantité d'hommes et si peu de soldats, ne le fut pas moins d'apprendre que la Grèce renfermoit dans son sein une multitude de défenseurs intrépides. Il en

sera de même de ces quatre rois et de ces vingt princes ligués contre notre *déclaration des droits ;* en vain voudront-ils attaquer la liberté et l'égalité ; la terre de la liberté dévorera ces nouveaux Xercès, parce que la tyrannie est hideuse, et paroîtra telle, même aux yeux de leurs farouches soldats ; les crimes des rois retomberont sur leurs têtes, et la brutalité des pandours et des hulans frappera infailliblement ceux qu'ils appeloient leurs maîtres.

Voici le temps des grandes choses, et ce n'étoit pas celui qu'il falloit choisir pour donner des fers à des peuples animés de l'amour de la patrie et de la liberté.

Voici le plus grand des spectacles, voici le combat des hommes et des rois, des bons et des mauvais génies, de la vertu et du crime ; voici les jours qui doivent régénérer l'Europe, et distinguer les humains des monstres à figure humaine ; la séparation va s'en faire sous l'œil du ciel ; la tyrannie sera vaincue par les armes, ainsi qu'elle l'a été par la raison ; voici les jours marqués pour la chûte des superstitions politiques ; c'est enfin la guerre des *couronnés* et des *non couronnés :* jugez à qui doit appartenir la victoire.

Couronnés ! cruels ennemis du genre humain, vous voulez donc délibérer par bras ? .... Eh bien, délibérons par bras, puisque vous le voulez.

Couronnés ! c'est vous qui avez persuadé aux hommes d'aller s'égorger comme des bêtes féroces pour une fausse gloire ou pour une fausse politique. Si ce globe malheureux, en roulant silencieusement au milieu de l'éther, entraîne avec lui tant de milliers d'infortunés attachés à sa surface ; si ce globe, dis-je, a été votre proie, et si vous en dévorez encore aujourd'hui le triste héritage, c'est à la stupidité, à la crainte, à la barbarie, à la superstition que vous en êtes redevables ; voilà vos titres ; mais tremblez, ils s'évanouiront bientôt ; vous n'avez point su lire sur le bronze immortel la vraie loi de la nature et le vrai système social ; nous déchirons la robe de sang et la robe de ténèbres qui vous couvrent. O couronnés ! la soif de l'or, l'ambition criminelle de régner arbitrairement vous trompent !

Et vous, malheureux soldats des tyrans, couronnés, ouvrez les yeux : que vous offrent-ils, ceux-ci ? la mort ; et si vous êtes vainqueurs, le mépris ; car ils vous diront

le lendemain : *remourez pour ma cause.* Ne voyez-vous pas qu'ils veulent faire de vous de vils esclaves, des satellites furieux, et enfin des misérables victimes ; oui, les plus grands ennemis de la grande famille des hommes, qui doit être réunie un jour et ne former qu'une même société, les fléaux du genre humain, sont ces prétendus maîtres de la terre, qui en ont usurpé le titre sous le nom de roi, prince, monarque, empereur ; ces couronnés qui, élevés superstitieusement sur le trône, et au-dessus de leurs semblables, ont perdu les idées d'une égalité morale parmi tous, de liberté relative, d'une sécurité individuelle, et en qui la sensibilité, la bonté et le germe des vertus les plus ordinaires ne sont pas même développés. Soldats des tyrans, et punis par eux, pourquoi aideriez-vous à soutenir le mensonge audacieux et perfide des couronnés, et à consolider l'orgueil despotique, qui écrâse les amis du genre humain ?

N°. 61.

Chaire de Saint-Pierre.

Il est assez naturel que plusieurs peuples aient choisi le *Soleil* pour l'objet de leur vénération et pour l'emblême de la divinité. De tous les objets qui frappent notre vue, il n'en est point de plus resplendissant : il anime, il vivifie notre être et la nature entière. Sans doute les hommages anciens ne furent adressés à cet *astre* que comme à l'objet le plus apparent dans l'univers, et qui donnoit l'idée la plus auguste de la divinité. C'est bien à tort, sans doute, que l'on a donné le nom d'idolâtres aux mages, aux Guèbres; c'est par les grandes images visibles que ces prêtres philosophes élevèrent les idées du peuple jusqu'au grand Être invisible, caché derrière ce soleil qu'il envoie tous les matins pour manifester sa gloire. Si, dans la suite des temps, la religion des mages, défigurée par des ministres avides, sous des mystères indéchiffrables, ne s'offrit plus que sous d'épaisses ténèbres, ce fut une suite d'une politique intéressée, mais

totalement indépendante du premier principe, qui tendoit à faire adorer l'Être suprême dans le plus beau de ses ouvrages.

La religion des mages n'a point produit les calamités qui ont environné et ensanglanté la *chaire de Saint-Pierre*. Certes, cet emblême là ne vaut pas celui du soleil ; c'est autour de cette *chaire* que l'on a vu des évêques, des papes, tenant un crucifix à la main, et dans l'autre un poignard ; et, à leur exemple, des hommes qui profanoient le nom de chrétien et qui ont immolé douze millions d'hommes dans le nouveau-monde, et les ont immolés à la croix ! O religion très sainte ! vous avez eu des chefs abominables. En se disant l'appui de vos dogmes sacrés, ils ont voulu donner une base éternelle à leur ambition insatiable, à leur avarice sordide. Jean XI, Jean XII, Jean XVIII, Grégoire VII, Boniface VIII, Alexandre VI, ont rempli le Vatican de sacrilèges, d'empoisonnemens, d'incestes. La voix de leurs successeurs a allumé des bûchers dans toutes les parties du monde. S'est-on massacré pour les élémens d'Euclide, pour les propositions, les théorêmes d'Archimède, pour la morale de Socrate ou de Marc-Aurèle ? non sans doute.

N°. 62.

De Moyse.

Son autel est encore debout. Quel grand homme que Moyse, qui développa d'un seul jet la religion la plus antipathique avec l'idolâtrie, la religion qui annonçoit un Dieu juste, austère, unique et caché !

Eh ! si les superstitions dont fut susceptible un peuple charnel et grossier n'avoient pas défiguré ce dogme important, cette vérité capitale auroit suffi pour prosterner l'univers dans l'immensité des siècles ; et toutes les idolâtries, nées les unes des autres, n'auroient point obscurci cette révélation continuelle qui faisoit incessamment vivre en société l'homme avec Dieu.

Une grande idée me saisit en contemplant Moyse : c'est que peut-être l'incrédulité n'eût point arboré ses dangereux étendarts, si la théologie de Moyse, si simple et si majestueuse, eût constamment écarté les dogmes merveilleux dont on prétendit embellir ou réformer cette grande et primitive lumière ;

d'où découloit la morale et tous ses admirables préceptes.

Que la religion est puissante sur l'homme! De toutes les influences sur les mœurs privées, il n'y en a point qui ait autant d'efficacité qu'elle. Humiliez-vous, vous qui vous refusez à l'adoration ; vous ne saurez jamais ni admirer, ni vous agrandir ; vous resterez petits, nuds, misérables, puisque vous vous refusez aux vérités touchantes de la majesté harmonique de l'univers ; votre cœur demeurera froid, et vous n'apercevrez rien dans la nature que votre abjection volontaire.

Avec l'idée de Dieu tout s'anime, tout vit ; quelque superstitieuse que soit une religion, elle a toujours un côté admirable : c'est celui qui commande l'adoration de l'Être suprême, qui nous rappelle à la pensée d'un Dieu juste, bienfaisant, qui gouverne le monde et lit dans le fond de notre cœur. Tandis que la terre est couverte d'une multitude innombrable d'hommes condamnés aux travaux les plus pénibles, ils ne peuvent se passer d'une religion consolante ; car il faut pour les infortunés un Dieu protecteur du foible, un Dieu qui compte leurs

soupirs, et qui récompensera leur soumission.

C'est l'intention qui fait l'adorateur sincère. Qu'il soit environné de pratiques superstitieuses, c'est toujours l'être suprême qu'il cherche à travers les ténèbres de son entendement ; c'est la confiance qu'il a dans les secours de Dieu qui le dirige dans ses prières et dans ses sacrifices. Un habile législateur en saura tirer parti pour le règne de la morale, pour le triomphe de l'ordre, tandis que le législateur ne peut rien espérer de l'athéïsme ; les cérémonies bisarres peu-à-peu s'épurent, la théologie la plus absurde tombe, et devient la religion d'Aristide, de Socrate et de Platon.

Que la religion aie donc ses temples, ses autels, son culte ; Dieu n'a pas besoin de nos hommages, mais il nous importe, à nous, de les lui rendre. C'est la religion qui apprend aux hommes que Dieu nous aime, et qu'il nous a fait pour nous élever jusqu'à lui ; c'est parce que l'athéïsme dégrade l'homme en ôtant à l'univers un soleil de grandeur et de justice dont il ne peut se passer ; c'est parce que cet athéïsme dessèche la société, qu'il doit être en horreur. La

religion apprend aux hommes qu'ils ont au-dessus d'eux un juge toujours présent, et dont l'œil toujours ouvert les observe ; cette doctrine cause un juste effroi aux méchans, encourage les bons ; c'est de tous les sentimens religieux réunis qu'est né chez tous les peuples le culte d'adoration qu'ils rendent à la divinité : heureux, ils se sont rassemblés, comme par instinct, pour honorer Dieu par leur joie : malheureux, c'étoit pour implorer son assistance.

Eh ! ce qui doit faire chérir la religion, c'est qu'elle établit l'égalité la plus entière entre les enfans des hommes ; quand ils l'auront bien étudiée, ils seront persuadés que la nature n'a point fait de maître ni d'esclave. Tous les êtres créés étant égaux devant Dieu, les peuples religieux, convaincus de plusieurs maximes élevées, seront moins tentés d'adopter un gouvernement où tout penche d'un côté pour écraser l'autre, et d'y créer, par exemple, un ordre de *patriciens* et un ordre de *plébéiens*.

N°. 63.

Anarchie.

La société civile a deux excès à craindre : elle marche entre deux écueils ; les passions humaines peuvent la précipiter ou dans le despotisme ou dans l'anarchie. Les courtisans font le despotisme, c'est-à-dire qu'ils outrent ou qu'ils égarent le pouvoir royal ; et qu'ils ne font plus servir les loix qu'à leurs intérêts particuliers ; ils font de l'impôt un fisc dévorateur, et métamorphosent les soldats de la patrie en bourreaux des citoyens. Ce sont les courtisans qui ont imaginé que le pouvoir militaire pouvoit agir au milieu du corps social et le déchirer, soit par caprices, soit pour protéger les envahisseurs des droits de l'homme.

Mais l'anarchie, qui est un autre excès, présente des images, s'il se peut, encore plus effrayantes. Toutes les bases du gouvernement sont dérangées, les anciennes règles n'existent plus, les loix dorment ; les fonctions de la justice sont interrompues, l'unité, si nécessaire dans tout gouvernement, fait

place à des pouvoirs multipliés, à des intérêts discordans, à des ordres contradictoires; la multiplicité des moyens n'aboutit qu'à compliquer les ressorts du gouvernement; l'exactitude, la célérité, l'économie deviennent impossibles dans l'exercice de l'administration : elle se blesse elle-même; et sans cesse contrariée, elle attaque toutes les propriétés qui reposoient autrefois sur des fondemens solides. Ainsi l'homme, en voulant éviter un précipice, tombe dans un autre; cependant on peut fléchir un despote, on peut éclairer un tyran, mais rien n'éclaire une multitude forcenée, qui fait de ses passions violentes et aveugles autant de loix qui sont détruites le lendemain par des loix plus absurdes encore. L'anarchie est donc ce qu'il y a de plus à redouter; c'est la maladie la plus grave dont puisse être atteint le corps politique. Que celui donc qui a la sagesse, la prudence ou la force devienne en ce moment un magistrat, qu'il rappelle tout à l'unité d'action, qu'il fasse voir combien les petites passions particulières sont délirantes, combien elles nuisent à l'ordre général; rien ne se fait sans la réunion des volontés; mais il n'y a que

le calme qui leur restitue leur pureté, leur gravité.

Les calomniateurs de notre révolution n'ont pas manqué de parler de la prétendue anarchie qui règne en France. Pour celui qui sait considérer le jeu de la machine politique, il fait infiniment plus de cas des loix judiciaires et des loix de police, que de ces superbes loix politiques, dont l'application est souvent incertaine et presque toujours rare. Or, il est de fait que les jugemens des tribunaux ont eu leur entière et pleine exécution sur tout le sol François; que les sentences de police n'ont éprouvé nulle part la plus légère résistance; que les ballots du commerce ont été respectés sur toutes les routes; que les propriétés réelles n'ont pas reçu la moindre atteinte. Or, quand les loix de police sont en vigueur, celui qui sait voir les trouve infiniment plus précieuses que les autres; les désordres particuliers n'ont jamais attaqué la masse générale; les ennemis de la liberté ont eu beau méditer les complots et préparer les crimes, tous ces efforts impies n'ont pu désorganiser la nation; elle s'est préservée de toute catastrophe, parce que, divisée sur les loix politi-

ques, elle s'est réunie sur les loix utiles et journalières : le trône n'a pu faire au peuple tout le mal qu'il lui vouloit faire, parce que le peuple a su se régir lui-même, et que l'instruction a repoussé d'elle-même tous les libelles fangeux. Si les cruels et lâches ennemis de ce peuple si patient et si généreux ont attiré quelquefois sur leurs têtes une vengeance précipitée, la clémence succédoit tout-à-coup à ces actes de rigueur ou de justice ; le peuple, essentiellement bon, pardonnoit à ses bourreaux ; il voyoit la trahison sous le diadême, et il attendoit, et il attend encore que le temps change un système de perfidie pour l'intérêt de celui qui ose le suivre ; enfin, en réunissant la perte d'hommes, inséparable de ces grands évènemens, on verra qu'elle est inférieure à ce que Louis XIV a sacrifié dans une seule bataille qu'ordonnoit son orgueil.

C'est bien à ces marchands de sang humain, qui ont ensanglanté la terre, et dont les intentions féroces ont toujours poursuivi les traces de la liberté, c'est bien à eux, qui voudroient nous condamner à l'esclavage, de nous reprocher ce que nous avons été forcés de faire pour assurer notre indé-

pendance et le bonheur de notre postérité ; ce que nous avons fait pour la cause de la France et pour celle du genre humain !

Eh ! que ne tenteroient-ils pas contre les drapeaux de la liberté, si leurs soldats n'étoient prêts d'ouvrir les yeux, si ces soldats, obligés par la force de servir contre la cause de l'égalité, contre leur propre cause, disciplinés à coups de bâton, ne commençoient pas déjà à réfléchir que toutes les violences, tous les crimes qu'on leur ordonne doivent retomber nécessairement sur eux-mêmes et sur leurs enfans, esclaves à leur tour ; que l'engagement horrible de verser le sang des hommes à la fantaisie d'un despote seroit le plus grand des forfaits, s'ils se refusoient plus long temps à la violation de cet engagement insensé !

N°. 64.

Horace qui tue sa sœur.

L'amour de la patrie, celui de la liberté, font des hommes qui ne ressemblent point à ceux d'un autre siècle. Quand le fameux Horace, au retour du combat, tue sa sœur,

il faudroit être né et avoir été élevé à Rome pour bien juger cette action : Horace revient d'un combat terrible pour lui, décisif pour la liberté, la gloire et le salut de la patrie. Couvert du sang de ses frères qu'il a vu expirer, il l'est aussi des dépouilles des Curiace, qu'il a eu le courage et le bonheur de vaincre ; il les laisse voir à ses concitoyens avec les transports d'un Romain qui vient de sauver et d'affranchir Rome du joug dont elle étoit menacée.

Une de ses sœurs étoit fiancée à un des Curiace ; elle voit entre les mains de son frère l'écharpe qu'elle avoit donnée à son amant ; elle reproche à ce frère malheureux un combat nécessaire et inévitable, et l'accable de toute la fureur du désespoir ; c'est une amante qui parle, c'est à celui qui a porté la mort dans le sein de son amant que s'adressent ses reproches ; les liens du sang perdent leurs forces devant celui qui l'attachoit et qui vient d'être rompu. D'un autre côté, c'est un frère sortant à peine du plus grand danger, vainqueur des ennemis mortels de Rome, et son libérateur : tous ces titres échappent à la douleur, et cette sœur n'apperçoit dans son frère que le meurtrier

de Curiace ; les noms de barbare, de dénaturé, de tigre altéré et assouvi de sang, sont les seuls qu'elle donne à un vainqueur qui n'a fait qu'une action immortelle, utile à la patrie. Malheureuse ! lui répond Horace menaçant, tu comptes pour rien deux frères que tu viens de perdre ; tu charges d'imprécations le seul qui te reste ; ton cœur n'est rempli que de la passion d'un amant ! Tout couvert de ton propre sang, la nature, trahie et muette dans ton cœur, ne te laisse seulement pas appercevoir les pertes que tu as faites ; ton amour ne connoît que les siennes ; tu regrettes Curiace, et à mes yeux ! et tu ne donnes pas une larme à tes généreux frères ! tu es Romaine, tu parles dans Rome, je viens de sauver Rome, et c'est à moi que tu le reproches.....

Sa sœur, furieuse, lui répond : « Rome, objet unique de ma haine, Rome, à qui ton bras vient d'immoler mon amant ; Rome, qui t'a vu naître et que tu adores ; Rome, enfin, que je déteste, parce qu'elle t'honore ; puissent tous ses voisins, conjurés ensemble, sapper ses fondemens mal assurés ; et si ce n'est point assez de l'Italie entière, que l'Orient s'allie contre elle à l'Occident ;

religion apprend aux hommes qu'ils ont au-dessus d'eux un juge toujours présent, et dont l'œil toujours ouvert les observe; cette doctrine cause un juste effroi aux méchans, encourage les bons; c'est de tous les sentimens religieux réunis qu'est né chez tous les peuples le culte d'adoration qu'ils rendent à la divinité : heureux, ils se sont rassemblés, comme par instinct, pour honorer Dieu par leur joie : malheureux, c'étoit pour implorer son assistance.

Eh ! ce qui doit faire chérir la religion, c'est qu'elle établit l'égalité la plus entière entre les enfans des hommes; quand ils l'auront bien étudiée, ils seront persuadés que la nature n'a point fait de maître ni d'esclave. Tous les êtres créés étant égaux devant Dieu, les peuples religieux, convaincus de plusieurs maximes élevées, seront moins tentés d'adopter un gouvernement où tout penche d'un côté pour écraser l'autre, et d'y créer, par exemple, un ordre de *patriciens* et un ordre de *plébéiens*.

N°. 63.

Anarchie.

La société civile a deux excès à craindre : elle marche entre deux écueils ; les passions humaines peuvent la précipiter ou dans le despotisme ou dans l'anarchie. Les courtisans font le despotisme, c'est-à-dire qu'ils outrent ou qu'ils égarent le pouvoir royal, et qu'ils ne font plus servir les loix qu'à leurs intérêts particuliers ; ils font de l'impôt un fisc dévorateur, et métamorphosent les soldats de la patrie en bourreaux des citoyens. Ce sont les courtisans qui ont imaginé que le pouvoir militaire pouvoit agir au milieu du corps social et le déchirer, soit par caprices, soit pour protéger les envahisseurs des droits de l'homme.

Mais l'anarchie, qui est un autre excès, présente des images, s'il se peut, encore plus effrayantes. Toutes les bases du gouvernement sont dérangées, les anciennes règles n'existent plus, les loix dorment ; les fonctions de la justice sont interrompues, l'unité, si nécessaire dans tout gouvernement, fait

place à des pouvoirs multipliés, à des intérêts discordans, à des ordres contradictoires; la multiplicité des moyens n'aboutit qu'à compliquer les ressorts du gouvernement; l'exactitude, la célérité, l'économie deviennent impossibles dans l'exercice de l'administration : elle se blesse elle-même; et sans cesse contrariée, elle attaque toutes les propriétés qui reposoient autrefois sur des fondemens solides. Ainsi l'homme, en voulant éviter un précipice, tombe dans un autre; cependant on peut fléchir un despote, on peut éclairer un tyran, mais rien n'éclaire une multitude forcenée, qui fait de ses passions violentes et aveugles autant de loix qui sont détruites le lendemain par des loix plus absurdes encore. L'anarchie est donc ce qu'il y a de plus à redouter; c'est la maladie la plus grave dont puisse être atteint le corps politique. Que celui donc qui a la sagesse, la prudence ou la force devienne en ce moment un magistrat, qu'il rappelle tout à l'unité d'action, qu'il fasse voir combien les petites passions particulières sont délirantes, combien elles nuisent à l'ordre général; rien ne se fait sans la réunion des volontés; mais il n'y a que

le calme qui leur restitue leur pureté, leur gravité.

Les calomniateurs de notre révolution n'ont pas manqué de parler de la prétendue anarchie qui règne en France. Pour celui qui sait considérer le jeu de la machine politique, il fait infiniment plus de cas des loix judiciaires et des loix de police, que de ces superbes loix politiques, dont l'application est souvent incertaine et presque toujours rare. Or, il est de fait que les jugemens des tribunaux ont eu leur entière et pleine exécution sur tout le sol François; que les sentences de police n'ont éprouvé nulle part la plus légère résistance; que les ballots du commerce ont été respectés sur toutes les routes; que les propriétés réelles n'ont pas reçu la moindre atteinte. Or, quand les loix de police sont en vigueur, celui qui sait voir les trouve infiniment plus précieuses que les autres; les désordres particuliers n'ont jamais attaqué la masse générale; les ennemis de la liberté ont eu beau méditer les complots et préparer les crimes, tous ces efforts impies n'ont pu désorganiser la nation; elle s'est préservée de toute catastrophe, parce que, divisée sur les loix politi-

qu'elles ont placé dans un ou plusieurs êtres ; et dont elles ont rempli tous les élémens : de-là les mystères. Mais toute religion épurée consiste essentiellement en trois choses : l'espèce de l'idée qu'elle donne de la puissance surnaturelle (1), le culte et la morale.

Ne pourroit-on pas en revenir à l'axiôme de *Paschal*, que je vais traduire en style clair et intelligible ? Il est dangereux de ne pas croire assez, il n'y a pas d'inconvéniens à croire au-delà du nécessaire, lorsqu'on ne croit que ce qui s'accorde avec les idées d'une grandeur suprême et voilée qui environne l'homme et lui défend l'orgueil de vouloir tout concevoir ; il est de fait que les loix de nécessité absolue, les loix du genre humain, sortent de la religion, c'est-à-dire, de l'idée de la divinité. Je ne sache pas que l'on ait jamais vu marcher les loix civiles sans un culte quelconque. La liaison de la morale publique et des religions humaines me paroît démontrée à chaque page de l'histoire des peuples.

Nous connoissons treize cents croyances

(1) Etre d'amour ! ce Dieu dont la bonté suprême
Créa tout pour aimer, en aimant tout lui-même.

différentes, et peut-être en est-il autant que d'hommes sur la terre, parce qu'il est probable qu'il n'y en a pas deux qui pensent d'une manière exactement conforme en tous points ; mais rejeter ce que, d'un consentement unanime, toutes ces croyances admettent, paroît une présomption non moins ridicule qu'audacieuse.

La victoire la plus complette de l'athée se réduit à établir le doute ; et un doute suppose la possibilité de la chose doutée.

Bien sentir la religion, c'est-à-dire, le système où l'homme adore et s'humilie, devient un sentiment sublime ; alors il élève notre ame, il ennoblit notre être, il le porte au-dessus des choses terrestres, et lui fait embrasser un avenir de grandeur et de félicité : des hymnes de reconnoissance se forment au fond du cœur ; l'élévation des pensées suit toute humble adoration ; c'est en se prosternant devant Dieu, que l'homme découvre en lui-même sa noble origine, et la fin pour laquelle il a été créé.

N°. 66.

GRAND MOUVEMENT DE L'ESPRIT HUMAIN.

L'ÉPOQUE des révolutions est arrivée : après des siècles d'esclavage et d'erreurs, les peuples ont senti la nécessité de s'éclairer ; et la raison, révoltée contre ces tyrans, combat pour la défense de la dignité humaine, et promet à la terre des triomphes inconnus. Peut-être que l'Afrique et l'Inde, témoins de notre activité, la partageront bientôt, et voudront sortir enfin de leur humiliante inertie. Rien n'est au-dessus de la sagesse humaine ; si elle s'est manquée jusqu'à-présent, ce n'est pas à dire qu'elle se manquera toujours. J'admets les superbes espérances de quelques orateurs du genre humain ; je les préfère à ces idées rétrécies, à ce découragement qui saisit les esprits froids. Je crois qu'on peut donner aux états une base solide, fondée sur la justice et la raison, les seules souveraines de la terre : j'en ai l'idée. Un petit nombre de loix claires suffit pour remédier à tout désordre ; mais malheureusement on ne revient

à cette simplicité qu'après avoir épuisé nombre d'erreurs.

Comme aux feux déployés de l'astre qui nous luit,
La clarté se répand dans les champs de la nuit,
Ainsi de la raison l'étincelle rapide
Parcourt tous les esprits, les pénètre et les guide.

Que j'aime à contempler les pas de la raison sur la terre ! Un vrai cosmopolite jouit de tous les biens qui surviennent à ses semblables ; rien n'est étranger à son cœur qui se dilate sur la terre entière ; il croit assister à tous les triomphes du patriotisme ; il apperçoit l'inquisition expirante sous ses bûchers éteints ; il voit les hommes de génie amis de l'humanité, comme ces soleils qui s'élancent dans les déserts de l'espace. Eh ! la perfectibilité de l'espèce humaine a-t-elle atteint son dernier période ? il s'en faut. La France, dépositaire du feu sacré, continuera de nourrir dans son sein les germes des talens et du génie ; elle règnera sur l'Europe par le plus doux et le plus noble des titres, par sa constitution ; tous les peuples, tour-à-tour, y viendront puiser la vérité, la sagesse et le bonheur. Sans une révolution du globe, il est désormais im-

possible que l'espèce humaine rentre sous le joug du despotisme. Telle autrefois l'Italie alloit chercher des loix en Grèce, et la Grèce en Égypte ; ainsi nos législateurs, en travaillant à notre félicité, seront encore les bienfaiteurs de l'humanité entière ; ils renouvelleront à nos yeux, mais dans un plus vif éclat, les beaux jours de Memphis, de Rome et d'Athènes.

Oui, jusqu'au peuple attelé au char des sultans doit prendre l'essor ; il s'arrachera des routes fangeuses de l'ignorance, et malgré la politique barbare, en dépit de lui-même, il cessera d'être méprisable ; le cri impérieux des revers réclame chez lui la nécessité des arts et l'ascendant du génie cultivé ; la philosophie, accompagnée du graveur et du typographe, va descendre du Tanaïs sur le Bosphore ; elle ouvrira les portes du serrail, et les parvis du divan retentiront avant un demi-siècle des oracles consignés dans la déclaration des droits de l'homme.

Quand on lit l'histoire et les fastes des anciens peuples, on en voit plusieurs qui ont rétrogradé. Sous ces fameux portiques d'où Socrate et Platon éclairoient l'univers, des

califes, des imans, des dervis, des muphtis épaississent les ombres de la barbarie ; l'insensible Ottoman foule aux pieds la cendre des Aristide et des Solon ; les trophées de la gloire humaine gîssent au milieu des déserts; le voyageur, égaré sur les ruines de Thèbes, de Palmyre et d'Alexandrie, devine à peine les traces de leur antique splendeur. Mais le bienfait de l'imprimerie ne permettra plus à l'homme que d'avancer.

Dieu tout-puissant, dont la volonté dirige la course éternelle, harmonieuse et rapide des astres qui se pressent dans l'espace infini ; Être des êtres, exauce les vœux de la philosophie qui t'implore ; laisse circuler sur la terre la sage législation françoise, afin que tous les esprits soient bientôt pénétrés des mêmes rayons !

N°. 67.

Des femmes chez les anciens.

Tandis que les femmes ne paroissoient point même dans les jeux de la Grèce, les jeunes garçons, qui figuroient tout nuds dans les spectacles, allumoient dans le cœur des

spectateurs des desirs infâmes ; croiroit-on que Plutarque ait osé écrire, *qu'au véritable amour les femmes n'y avoient point de part ?* Ainsi, tout l'esprit, toute la magnificence, la gloire et la liberté de la nation grecque, ne put remplacer l'amour, ni donner aux esprits ce degré de chaleur qui n'appartient qu'à lui.

C'est une médiocre philosophie qui souvent nous sépare de la société des femmes ; mais la haute philosophie nous y ramène toujours.

Les Romains furent plus équitables et plus grands que les Grecs dans leurs procédés avec les femmes ; il fut digne de leur bon esprit : Rome marqua toujours une grande considération pour les femmes, en leur assignant une place distinguée par-tout, et faisant prononcer leur oraison funèbre.

Cependant les femmes ne se voyoient qu'aux spectacles, aux théâtres, et dans les derniers temps, aux fêtes que donnèrent les empereurs. Point de cette société générale qui caractérise nos mœurs ; conséquemment l'urbanité, la douceur de nos usages y étoit inconnue : nous ne savons pas précisément si les femmes y jouirent long-temps d'une

espèce d'égalité dans la société de l'homme.

Plus on avance vers le nord, plus l'autorité des femmes s'augmente, et plus la jalousie diminue : ni les sauvages, ni les Scythes, ni les Goths, malgré leur barbarie, ne songèrent à les priver de la liberté. Leur bonheur commença en Europe, dès que ces peuples furent parvenus à quelques établissemens; mais dès que les peuples du nord furent transplantés en Espagne, ils prirent les loix de la jalousie du pays, nécessaires dans les climats de cette nature, s'il faut en croire ce que les voyageurs nous disent de l'incontinence des femmes qui jouissent de quelque liberté à Gusco, à Lima, à Goa. L'indifférence des loix ne sauroit s'établir à cet égard parmi des hommes, pour qui l'amour est une passion ardente et exclusive.

N°. 68.

Sur Voltaire.

Je voudrois me disculper d'avoir été, comme on l'a dit dans quelques journaux, injuste envers Voltaire, qui fut lui-même très-injuste envers Rousseau. J'ai toujours

appelé Voltaire un grand poëte ; je n'ai point nié les services qu'il a rendus à l'humanité, soit en attaquant le fanatisme et l'imposture, soit en faisant servir la poésie théâtrale au règne de la tolérance, soit en répandant jusques dans ses opuscules des maximes douces et humaines, qu'il oublioit, à la vérité, trop légèrement, lorsque son vers tomboit sous la censure de l'abbé Desfontaines ou de Fréron.

Mais Voltaire avoit-il la tête forte et pensante de l'auteur du Contrat Social ? Avoit-il son tempérament, sa contenance philosophique ? Avoit-il conçu, saisi, analysé les principes politiques qui doivent régénérer les nations ? S'étoit-il pénétré de ce qui constitue la société, l'égalité des droits, la séparation des pouvoirs, la souveraineté nationale ? N'a-t-il pas fait une très-pauvre critique de l'*Esprit des Loix ?* N'a-t il pas appelé le *Contrat social* un livret ? Montesquieu a très-finement caractérisé le poëte, en disant : Voltaire ! oh ! il a trop d'esprit pour m'entendre.

Sans doute il falloit percer le *Centaure* qui enlevoit la belle *Déjanire ;* mais falloit-il, hélas ! blesser du même coup l'innocente

beauté qui se trouvoit entre les bras du ravisseur ? Rousseau, non moins vigoureux, a été plus adroit ; sa flèche a percé le monstre sans frapper la morale.

Je remarque que lorsque la nature produit un grand homme, elle en crée aussi-tôt un second qui lui sert de pendant, et qui semble être né pour tempérer ou pour rectifier les idées de son émule. Rousseau est le correctif de Voltaire ; c'est en mêlant la voix et les écrits de ces deux grands hommes, que les accens de leur génie n'ont plus de dissonances, et que les grandes concordances de l'univers moral se révèlent à l'intelligence du lecteur : c'est là, si je ne me trompe, une des plus belles, des plus admirables *causes finales* ; mais l'auteur de *Candide* a eu le malheur de ne pas les appercevoir.

Quand j'aurois un peu trop penché en faveur de Rousseau, aurois je eu si grand tort, lorsque nous lui devons incontestablement les plus belles parties de notre constitution ? Auroit-on pu y placer *trois lignes* de Voltaire ? j'en doute. La génération qui va naître verra tous nos livres bien différemment que nous ne les voyons ;

nous avons ressuscité beaucoup de livres anciens méconnus, dédaignés. Qui osera dire affirmativement ce qui restera de Voltaire dans cent années? Vouloir peser une tête humaine, c'est le comble de la témérité; car le temps donne les démentis les plus formels à tous ces intrépides jugeurs. Or, il y a des lecteurs à qui le nom, la grande célébrité n'en imposent point, qui méditent jour et nuit un *livret*, et qui ne trouvent que quatre à cinq idées de *Bayle*, répétées dans soixante ou soixante et dix volumes; tout le jeu de style n'est alors pour eux que le jeu subtil d'un habile joueur de gobelets.

N°. 69.

Assemblée Nationale.

Une assemblée représentative peut seule marcher grandement et spacieusement. Image du vœu national, tout est de son domaine; et forte de ce vœu, tout est sous son empire; elle peut promener son immense rouleau sur les hommes et sur les choses, sans être arrêtée par aucune consi-

de réformer notre gouvernement, de régler la monarchie, de dicter des loix, de faire mouvoir les ressorts de l'état, de disposer les forces physiques et morales de la nation, à quelle hauteur sommes-nous parvenus!

Les systêmes politiques les plus élevés ne sont qu'une exécution des principes les plus simples; établissez deux chambres, vous aurez bientôt deux ordres, et point de doute qu'alors l'aristocratie domineroit; et l'aristocratie, composée des grands dont l'éclat n'est jamais qu'une émanation du trône, doit par sa nature même craindre le pouvoir du peuple, et favoriser celui du prince, source visible des titres, des honneurs, des pensions et des grâces. Ainsi, les intérêts de la portion aristocratique se confondent évidemment avec ceux du monarque, et ne peuvent presque jamais s'en séparer.

Louis XVI, dans un *arrêt du conseil d'état du roi*, du 8 août 1788, avoit promis en face de l'Europe de remettre la nation dans l'entier exercice de tous les droits qui lui appartiennent; mais il ne vouloit que tromper l'assemblée nationale, la faire servir au rétablissement des finances, combler le *défi-*

cit; après quoi il eût recommencé sur nouveaux frais.

Agésilaüs voyant qu'il avoit été trompé par Tissapherne, parjure à son serment, en conçut une grande assurance du succès de la guerre, et inspira aux siens beaucoup de mépris pour un prince qui, par ses faux sermens et ses contraventions à des traités solemnels, avoit mis contre soi les dieux et les hommes.

Tout chef est dépendant, parce que la nature ne souffre ni despote ni esclave ; la perfection de l'état politique, c'est quand le chef de la nation n'est plus que le conservateur de sa liberté, son protecteur et non son maître.

Nos princes vouloient, à la lettre, faire un ordre d'hommes différens chez les hommes ; mais les peuples tour-à-tour sont les rois de la terre.

Un grand état, reposant sur lui-même par son poids, est plus propre à expulser d'anciens abus, ainsi que l'Océan rejette sur ses rivages tous les corps étrangers ; la nature y facilite tous les efforts, rend tous les travaux fructueux, favorise les vrais principes

de

de l'économie politique, en plaçant à côté d'eux les productions que l'industrie peut tirer d'un grand territoire ; et dans ce vaste réservoir de facultés individuelles, l'intérêt général détermine de grandes choses, en assurant à chaque travailleur, et de la manière la plus sacrée, la jouissance pleine du fruit de ses idées et de son labeur.

Le grand jour des révolutions fait sortir en même-temps les talens les plus cachés ; chacun se met à sa place, et l'on est surpris de cet enfantement subit d'hommes extraordinaires, consommés dans les affaires, qui offrent toutes les vertus publiques, et dont le nom même étoit inconnu.

Nous nous rapprochons de la constitution des Grecs et de celle des Romains, c'est-à-dire, des formes républicaines. L'on a démontré les avantages de cette constitution par rapport aux talens. Toute carrière leur étoit ouverte, tant par la courte durée des magistratures et du commandement de l'armée, que par l'autorité de l'éloquence et l'espérance de parvenir à tous les emplois. Le barreau et l'armée formoient deux champs immenses pour les différentes sortes d'esprit. Aussi lorsqu'on jette un coup-d'œil sur toutes

les nations qui ont figuré sur le globe, il paroît impossible de ne pas regarder les Romains, pendant les siècles les plus purs de leur république, comme le peuple, dit Montesquieu, qui a le plus honoré la nature humaine.

Les grandes questions sur les droits du peuple, sur la théorie de la législation, sur l'influence de la liberté de penser et d'écrire, nous sont devenues familières ; nous nous sommes emparés de tout ce qui étoit relatif à la chose publique.

Si la politique est la morale des états, la distinction vaine et barbare du noble et du roturier étoit-elle faite pour subsister dans un pays dont tous les citoyens doivent travailler de concert à soutenir les droits de la raison et de la justice ?

Nos seigneurs à *immunités* et à *privilèges*, après avoir anéanti le droit des gens, ont fait tous leurs efforts au dix-huitième siècle pour l'empêcher de renaître.

Le mot *monarque* n'a jamais été donné qu'abusivement aux rois de France ; il y a la même différence qu'entre les mots *régie* et *despotisme*, je le *veux*, je l'*ordonne*, ma *volonté*, mon *bon plaisir* ; les peuples

pouvoient-ils se payer long-temps de tels mots ?

Et le pape ? comme l'a remarqué un historien judicieux, il auroit bien voulu se dire constamment le seul magistrat et le seul souverain dans le monde (1).

Mais les philosophes commencèrent heureusement à triompher des *prêtres* et des *tyrans*, lorsqu'il fut impossible d'enchaîner la voix de ces hommes de toutes les nations et de tous les siècles, qui, liant leur propre cause à l'intérêt de tous, ont éclairé et servi l'humanité.

A mesure que le nombre des hommes qui pensent augmente, leur penchant pour l'indépendance agit plus vivement en eux ; ils se sentent plus forts ; et ils s'apperçoivent, par un instinct naturel, que leur liberté s'en augmente ; c'est qu'on a l'idée des secours mutuels. Ainsi, les grands états sont formés pour les grandes secousses ; c'est dans leur sein que l'on n'empêchera point le cours des grandes révolutions ; les obstacles sont

(1) Un des canons de notre église défend aux puissances du monde la hardiesse de s'asseoir jamais devant les puissances divines, si elles ne l'ordonnent.

une nouvelle force, et les évènemens répondent à l'audace des entreprises.

La France est le premier et le plus beau royaume de l'univers, celui qui a le plus de richesses acquises, et où il est plus facile de les augmenter et de les conserver, où les hommes sont plus industrieux, plus laborieux et plus sobres, où l'amour qu'ils ont naturellement pour la gloire a tous les effets du patriotisme ; et ce royaume là ne seroit pas couvert d'hommes libres ! Les ressources de la nation en France seront toujours supérieures à tous les besoins possibles, quand on voudra les employer.

Nos aristocrates ressemblent à ce vieux loup qui, ayant perdu ses dents, propose au berger de faire la paix avec lui ; le berger se rit de ses propositions, et l'assomme.

Un peuple libre, vaillant et vertueux, jouit bientôt de tous les fruits des arts et de tous les trésors de la terre : citons l'antiquité.

La ligue d'Aratus prouve l'habileté la plus grande ; elle embrassoit en idée toutes les villes grecques. Aratus méditoit d'en chasser les tyrans et les rois, et de rendre à la Grèce une liberté plus solide que celle qui l'avoit tonrmentée jusqu'alors ; Aratus com-

posoit une seule puissance de plusieurs, et les lioit ensemble par le nœud d'une véritable confédération; c'étoit là véritablement l'image des nouveaux *départemens de la France;* l'égalité devoit être entre les villes comme entre les citoyens. Aucune ne donnoit son nom à la république; aucune n'étoit dédaignée pour le rendez-vous du conseil général; la jalousie des honneurs ni de la prééminence ne pouvoit les désunir; toutes sujettes, toutes souveraines, aucune domination ne se faisoit sentir; ce projet noble, extrêmement louable, et le plus grand qui puisse se présenter à l'esprit d'un Grec, a été, pour ainsi dire, renouvelé de nos jours par l'assemblée nationale.

Ajoutons qu'Aratus aima mieux un roi étranger, que les Grecs appeloient barbare, qu'un supérieur Grec comme lui.

Les sociétés peuvent arriver à un degré de perfection dont notre imagination ne devinoit pas même la possibilité. Non, l'homme n'est point né pour le malheur et pour la servitude; il n'y a pas deux manières d'être bien; la vérité est une et indivisible, l'esprit de liberté double nécessairement la force de l'homme.

Combien d'écrivains, ne regardant sans doute qu'au fond de leur cœur, et prononçant d'après leur conscience, ont calomnié l'homme par ce vil génie détracteur qui appartient aux demi-connoissances ? mais on ne sauroit regarder l'intérêt propre comme le mobile de ses actions. L'homme est naturellement porté à restreindre ses droits, pour laisser aux autres le libre exercice des leurs. Il a donc naturellement en vue l'intérêt général de l'espèce humaine ; car les sociétés que les hommes font entr'eux tendent, de leur nature, à maintenir et à assurer l'indépendance et l'égalité des hommes ; il arrive souvent que nous ne pouvons travailler pour le bien public sans nous exposer à une perte certaine, et qne nous avons bien prévue : combien n'en a-t-on pas vu sacrifier courageusement leur vie pour l'intérêt de la patrie ?

Tout démontre clairement que l'homme généralement n'agit que par l'instinct qu'il a reçu de la nature, et plutôt pour le bien et la conservation générale du genre humain, que pour sa propre conservation.

On s'est plaint de plusieurs scènes orageuses, et quelquefois scandaleuses, qui troublent les délibérations de l'assemblée natio-

nale ; elles émanent évidemment de l'insolente minorité, et de ce cruel et lâche parti qui prétend nous dicter des loix, mais qui ne jouiroit pas même, s'il étoit malheureusement vainqueur, de son abominable victoire. Ces orages sont peut-être inévitables ; la tempête qui bat le vaisseau le fait aussi marcher. Quand le peuple regarde unanimement la liberté comme son patrimoine, ce caractère imprime toujours une certaine âcreté aux esprits, et produit des contestations plus que vives entre ceux qui proposent différentes opinions sur l'état. Aristophane et Théophraste ne sont remplis que de railleries contre les fautes commises dans les assemblées. Voyez les injures mutuelles d'Eschine et de Démosthènes ; en plein sénat, César et Caton se disoient des choses atroces. Ainsi, il ne faut pas chercher dans les assemblées publiques tout ce qu'on nous dit de la politesse athénienne et romaine. Plus le péril paroît grand, plus l'éloquence qui s'enflamme se justifie, si ce n'est par ses excès, du moins par son triomphe. Le pouvoir exécutif, sans cesse rebelle et disposant dans des retranchemens couverts la ruine des loix et de la patrie, appeloit l'indignation et le cri de

l'éloquence féroce ; car celle-ci montoit, pour notre salut, au niveau de l'audace monstrueuse et sanguinaire. L'éloquence a foudroyé plus d'une fois le crime enhardi par l'indulgence, et a disposé le peuple à prendre une grande attitude.

Enfin, les despotes nous menacent ; tous les rois, dit-on, s'appellent frères. Mais toutes les nations sont sœurs ; elles ne sauroient être indifférentes sur les désastres qui viennent les affliger ; on verra les nations se réunir et se rallier ; car il leur importe à toutes d'enchaîner le despotisme ; mais si la puissance d'un état se forme du nombre de ses sujets, de leurs moyens, de leur capacité et du produit accumulé de leurs forces et de leurs ressources, la France n'a rien à redouter de ses voisins ; que tous les citoyens s'attachent au corps législatif : la soumission aux loix est le gage de la victoire. Hobbes remarque fort judicieusement qu'il ne peut y avoir de gouvernement solide sans un centre d'autorité au-delà duquel on ne puisse plus recourir à une autre puissance.

N°. 70 et dernier.

Des Hommes de lettres vertueux.

Tandis que le temps amène sur la face du globe les révolutions, et varie à l'infini le tableau des évènemens, il fait circuler des idées nouvelles qui ont aussi leur force et leur empire.

Émanées de quelques têtes pensantes, elles remplissent les cerveaux de la multitude, et s'y gravent. Ce cours moral a son ascendant et sa durée. Depuis que les différentes parties de l'Europe se correspondent, que les lumières tendent au même foyer, la voix des philosophes forme un cri presqu'unanime, qui s'élève, retentit, et régit les trônes même, qui sembloient le dernier terme de la puissance humaine.

Il y a certes quelque chose au-dessus d'eux, l'opinion. L'imprudent qui la brave affoiblit et morcelle son autorité; et tel est l'empire incontestable des idées heureuses et nouvelles, que par leur charme, leur clarté, leur profondeur et leur utilité, elles donnent des loix à la partie qui gouverne.

Les lumières sont devenues utiles à tous les gouvernemens : ils semblent aujourd'hui prêts à se soumettre (avec plus ou moins de résistance) à ces opinions qui sont faites pour occasionner par degrés les plus incroyables changemens.

Cette nouvelle action de *quelques hommes* sur l'univers, cet empire moral qui détermine les forces physiques, est une chose vraiment neuve, et qui ne se rencontre dans l'histoire que depuis la découverte de l'imprimerie.

Ces opinions sont mélangées de bien et de mal, comme tout le reste ; elles ont tout-à-la-fois leur utilité et leur danger. Quelquefois les esprits ne sont pas assez mûrs pour les adopter : d'un autre côté, elles peuvent trop enflammer les cerveaux non préparés, et déranger trop subitement l'équilibre. L'enthousiasme alors pourroit remplacer la raison ; et quoique l'enthousiasme soit l'opérateur des grandes choses, il n'est placé avantageusement que dans des crises graves, importantes et difficiles (1).

Peut-être qu'il existe un art de juger ces

(1) Telles que celles où nous nous trouvons.

opinions nouvelles, de les élaborer et de les rendre ainsi plus salutaires. Au milieu des progrès de l'esprit humain, le mal, par un destin presqu'invincible, se place encore à côté du bien. Souvent l'homme vertueux a droit de gémir, même en admirant. Un choix plus attentif ne pourroit-il pas séparer ce qui se trouve de funeste dans le mélange de ces bienfaits réels versés depuis peu sur la société ?

Rarement l'esprit de l'homme qui a conçu une idée neuve a-t-il su garder un juste milieu ; c'est que l'homme aime à se reposer dans les extrêmes. Quand il a voulu briser de vieilles entraves, l'effort qu'il a fait l'a précipité du côté opposé ; et fier d'avoir rompu quelques chaînes qui lui pesoient, il n'a point apperçu qu'il adoptoit de *nouveaux préjugés*, et qu'il se soumettoit à la prévention la plus absolue, à l'instant même qu'il croyoit lui échapper. Ainsi l'homme a confondu des notions distinctes, et il a cru avoir tout perfectionné, parce qu'il fouloit d'un pied superbe un grand nombre de débris.

Tel est sur-tout le caractère de l'esprit du siècle ; orgueilleux de quelques succès in-

contestables, il semble plus impatient de détruire que d'édifier. Il a voulu soumettre toutes les opinions anciennes à son examen ; mais n'a-t-il pas paru trop satisfait, lorqu'il les eut livrées au ridicule et au mépris ? Cet amour de la nouveauté peut donc avoir ses dangers et son excès. Suffit-il toujours de lutter contre l'erreur pour s'en préserver ? et si le génie étoit aussi sage qu'il est impétueux, ne se borneroit-il pas à renverser uniquement des préjugés cruels et nuisibles ? Il faut qu'il arrose et fertilise, et non qu'il inonde et ravage. Ainsi, parmi les idées nouvelles et dominantes, il en est qui, bien choisies, peuvent apporter les plus grands avantages à la société, et achever le triomphe de la raison.

Après que le génie a développé tout son essor, et en tout sens, il faut, selon moi, qu'il naisse un esprit juste, pour démêler ce qui appartient à l'erreur et à la vérité. C'est à lui seul qu'il est donné de savoir peser sans partialité, de conclure sans audace, de retrancher à la chaleur de l'enthousiasme, et néanmoins de ne pas affoiblir la vérité : enfin, c'est à lui de marcher entre la timidité excessive qui respecte superstitieusement

les anciennes coutumes, et la témérité qui voudroit rompre toutes les barrières.

L'esprit du siècle a répandu plusieurs clartés, soit en portant la réflexion sur des objets utiles, soit en généralisant des principes qui perdoient à être isolés ; et aucune science aujourd'hui ne peut se dérober à la reconnoissance d'avoir vu ce même esprit étendre les limites de sa sphère. S'il s'est égaré, il faut le dire encore, c'est par l'immensité des objets qu'il a cru devoir embrasser ; c'est pour avoir voulu soumettre à un calcul trop rapide des opérations compliquées ; c'est peut-être, si je l'ose dire, de n'avoir pas eu assez de confiance en la vertu humaine, et de n'avoir pas su estimer le produit de cette force active.

Telle est la première erreur, si je ne me trompe, de la partie qui gouverne : elle a tout attendu de ses ressorts matériels ; elle a raisonné des objets qu'il falloit plutôt sentir, comme si le sentiment n'étoit pas aussi un trait de lumière plus prompt et plus vif. Pourquoi ne croiroit-elle pas que la vertu dans un homme quelconque, comme dans une nation, seroit plus éclairée que la politique la plus clairvoyante ?

C'est la vertu qui connoît rapidement et par instinct ce qui doit tourner au profit général : l'œil constamment attaché sur l'humanité souffrante, elle a ce mouvement généreux qui dicte les meilleures maximes. Le raisonnement, avec son langage insidieux, peut donner des couleurs captieuses à des entreprises équivoques ; jamais le cœur de l'homme de lettres vertueux n'oubliera l'intérêt du moindre citoyen ; et s'il est forcé d'opter entre des sacrifices, on verra que la partie nombreuse et infortunée aura été présente à sa mémoire. Il choisira le moindre des maux, et de manière à ne point craindre la plume de l'historien qui tracera à la postérité ses combats et ses décisions.

Ainsi, dans leur origine, les états naissans ont deviné la situation qu'ils devoient prendre ; et loin des lumières politiques, ou même les dédaignant, ils ont eu la conscience du mieux, conscience si souvent supérieure à la manie des systêmes, lesquels voulant plier tous les évènemens, amènent à leur suite des fautes sans nombre.

Plaçons donc l'homme vertueux avant le politique habile, bien sûrs que le premier devinera, par amour du bien public, ce que

l'autre n'appercevra pas dans l'orgueil de ses conceptions.

S'il observe l'esprit du siècle, ce ne sera point pour l'étouffer, pour s'opposer à son cours, mais pour lui donner une direction plus utile. Le pilote obéit à la mer sur laquelle il est porté ; il suit les courans inévitables ; il a une manœuvre différente, selon le calme et la tempête. Ainsi l'homme en place cède à l'esprit national, et tourne ses pensées d'après la volonté générale : il aura plutôt fait de suivre ce mouvement que de le contraindre. S'il est attentif à saisir le vent de cet esprit qui commande (vent impétueux et auquel on ne résiste point), il opèrera de grandes choses sans convulsion et sans efforts ; il tiendra le lévier, doué d'une force puissante, et fait pour renverser les obstacles les plus multipliés ; il stipulera pour la gloire et le bonheur de la nation, et trouvera les esprits disposés à obéir, parce qu'ils ne seront mus que par leur propre volonté. Ils iront plus loin avec ces législateurs paisibles qu'avec les coups de la violence et l'empire même des loix.

La plupart des écrivains s'accordent à louer les siècles passés aux dépens du siècle

présent : la lecture de l'histoire devroit suffire pour arrêter cette opinion. Tant de siècles superstitieux ou barbares repoussent l'idée que nous pourrions avoir d'être venus au monde à ces fatales époques !

Il est certain que l'art de vivre en société s'est perfectionné, que les erreurs et les préjugés, en passant d'une génération à l'autre, ont perdu peu-à-peu ce qu'ils avoient de dangereux : en lisant les histoires anciennes, et en réfléchissant sur ce qui s'est passé, on voit que le genre humain a eu une très-légère portion de bonheur ; mais nous, qu'ayant appris à profiter de l'expérience des maux qu'entraîne la superstition, nous sommes venus à bout d'arrêter ce fléau, et qu'il ne tient qu'à nous, sur les autres objets, de jouir de la lumière qui nous environne, et d'en faire éclore des avantages présens pour notre bonheur, celui de nos contemporains et de notre postérité.

L'Europe, en général, est mieux cultivée, mieux habitée, mieux défendue : ces invasions subites, qui autrefois déchiroient les royaumes, n'ont plus lieu ; l'artillerie a rendu la guerre plus lente et moins dangereuse ; l'invention de l'imprimerie a rendu la communication

munication des idées aussi promptes qu'aisées entre les différentes parties du monde ; les parties de l'univers sont devenues mieux liées entr'elles ; et au milieu de la guerre la plus sanglante, des liaisons invincibles et nécessaires maintiennent le droit des gens, et écartent les grands désastres.

Quelqu'éloignés que nous soyons de la perfection, tout se perfectionne peu-à-peu ; nous débattons les moyens de rendre heureuse notre patrie, notre société. Ces *rêves* nous conduisent toujours à quelque sage résultat ; et en attendant l'exécution, les bons et les excellens principes établissent l'ordre en *théorie*, ce qui annonce une *pratique* prochaine qui ne sera pas parfaite, mais qui nous apportera une plus grande somme de tranquillité et de bonheur.

Les bons livres ont répandu des lumières dans toutes les classes du peuple ; ils ornent la vérité. Ce sont eux qui déjà gouvernent l'Europe ; ils éclairent les gouvernemens sur leurs devoirs, sur leurs fautes, sur leur véritable intérêt, sur l'opinion publique, qu'ils doivent écouter et suivre : ces bons livres sont des maîtres patiens, qui attendent le

réveil des administrateurs des Etats et le calme de leurs passions.

La politique est fondée, comme la plus haute géométrie, sur les principes les plus simples ; mais le tout est de savoir en déduire les conséquences. Le caractère d'un peuple change de siècle en siècle ; il faut bien observer ce changement.

Le politique ne feroit jamais de fausses combinaisons, sans l'extrême variété et mobilité du caractère des nations ; il faut donc qu'il en fasse une étude particulière, et qu'il sache, de préférence au reste, tout ce que les degrés de latitude placent d'étrange dans les cerveaux humains.

Voilà le difficile de son art : il doit bâtir ses plans sur le caractère d'un peuple vu en grand. Dès qu'il possèdera la véritable connoissance de ses mœurs, il obtiendra sur une nation un empire que le guerrier le plus heureux ne pourroit pas se promettre.

Celui-ci ravage comme un torrent, et passe de même. Les sanglans trophées de la victoire sont toujours chèrement achetés : le vainqueur est souvent loin d'en cueillir les fruits. Il ne tient rien, si le politique ne vient à son secours.

La plus grande puissance, la plus formidable, peut être ruinée par un politique vigilant, qui, protégeant un état voisin plus foible, saura enlever à son rival, presque à son insu, les forces secrettes et vitales qui constituent sa situation florissante.

Un corps de loix parfaites, quant à ce qui regarde la politique, seroit le chef-d'œuvre de l'esprit humain : il consisteroit peut-être dans un choix exquis de ce qu'il y a eu de plus excellent dans les loix politiques et civiles, et dans une application simple et ingénieuse de ces loix aux usages de la nation.

Il appartiendroit à ce *sublime compilateur* (1) de lier ensemble les loix antiques et modernes, pour en former son nouveau code. S'il étoit habile, s'il avoit une connoissance profonde du cœur humain, et sur tout du génie de la nation, on y observeroit une telle unité de dessein, on y suivroit des règles si certaines, on y garderoit des proportions tellement exactes, qu'un état qui auroit de pareilles loix pour guide ressembleroit à ces machines méchaniques

(1) Condorcet en seroit bien capable.

dont tous les ressorts se rapportent à la même fin.

Ce grand homme est encore à paroître parmi nous, parce que la perfection des choses politiques est un degré éminent où l'humanité a beaucoup de peine à atteindre.

Mais tout annonce la possibilité d'un pareil génie ; et si tant d'hommes doués d'une sagacité profonde et d'un cœur sensible n'avoient pas égaré leurs talens dans le charme décevant des beaux arts, nous aurions trouvé cette heureuse jonction des loix morales aux loix politiques : tout seroit prévu, du moins en théorie ; tout seroit combiné, et ce type éloquent nous conduiroit insensiblement à la pratique.

Faute de ce génie (que j'entrevois, et que j'aurois ambitionné), je n'ai fait que ce qui étoit en mon pouvoir : j'ai rassemblé depuis vingt-cinq années des idées avec la disposition d'esprit de les faire entrer dans le plan sublime qu'un autre tracera, et qui est trop au-dessus de mes forces. Réduire toutes les pensées à un centre d'unité, et les appliquer avec précision au génie national, voilà la pierre philosophale de la politique. Elle est moins chimérique que celle des alchimistes,

puisque nous voyons des gouvernemens qui jouissent déjà d'un certain degré de perfection, c'est-à-dire, de celui qui peut s'assimiler aux passions de la nature humaine.

Heureux le peuple qui, par ses écrivains, a su donner à l'autorité ces lumières qui ne lui permettent, ni de faire un pas hors des limites de la loi, ni de disposer de la loi elle-même.

Quand la législation ne peut pas être l'ouvrage des circonstances politiques, ne revient-il pas au même qu'elle devienne le fruit des lumières et des conceptions des hommes de génie?

Fin du second Volume.